



# Accompagnement de la commune de Portes-lès-Valence dans l'élaboration d'un Agenda 21 local

Diagnostic territorial partagé

Juillet 2009

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Sommaire

### Préambule

### Chapitre 1 – Organisation et aménagement de l'espace

Biodiversité

Paysage

Aménagement du territoire

Habitat – logement

Transports et déplacements

### Chapitre 2 – Gestion des ressources naturelles et de l'énergie

Ressources en eau

Energie

### Chapitre 3 – Risques, nuisances et santé publique

Risques naturels et technologiques

Pollutions et nuisances

Gestion des déchets

Santé publique

### Chapitre 4 – Développement économique

Agriculture

Commerce et artisanat

Zones d'activités et stratégie de développement économique

Emploi – insertion

Economie sociale et solidaire

## **Chapitre 5 – Solidarité et société**

Education – Formation

Sécurité publique

Action sociale - Services et Equipements à la personne

Culture – Loisirs – Sports

## **Chapitre 6 – Gouvernance – participation citoyenne**

Démocratie – Concertation

## **Annexes**

## PREAMBULE

### Le Développement durable

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité »

« La contribution du local aux enjeux mondiaux, désormais incontournable »

« Une nouvelle façon de penser le développement de son territoire, de nouvelles portes d'entrées »

### DE L'ECO-DEVELOPPEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Plus d'une trentaine d'année nous séparent de l'émergence du concept de Développement Durable. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain (Stockholm, 1972) naît la notion d'«éco-développement», qui prône un mode de développement intégrant les contraintes environnementales.

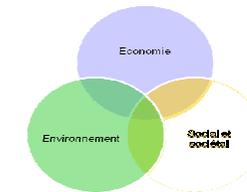
En 1987, le rapport Bruntland<sup>1</sup> (« Notre futur commun) introduit la notion de développement durable ainsi défini : « *Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs* ». Pour la première fois, sont liées les notions d'environnement et de solidarité envers les générations futures, ce qui induit en particulier les principes de responsabilité, de prévention, de précaution ... et d'échelle du long terme dans les prises de décision.

C'est la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992), qui consacre pleinement le terme de développement durable. 173 Etats signent un programme d'actions pour le XXIème siècle : l'Agenda 21.

<sup>1</sup> Madame Gro Harlem, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier :

- **l'efficacité économique,**
- **l'équité sociale,**
- **la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.**



Ce sommet a été marqué par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable.

Les quatre premiers principes de cette déclaration sont parmi les plus importants puisqu'ils décrivent quelques uns des fondements incontestés de la notion de développement durable :

- tout d'abord, la déclaration de Rio prend en compte aussi bien la dimension environnementale que celle du développement humain en déclarant que « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* », « *Ils ont droit à une vie saine et productive avec la nature* ».
- le deuxième principe met en exergue le fait qu'un objectif global de durabilité n'a de sens que s'il est respecté et appliqué à chaque

nation *‘conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international »* selon une stratégie qui doit être propre à chaque pays, *‘les Etats ont le droit souverain d’exploiter leurs propres ressources selon leur politique d’environnement »*.

- le troisième article s’attache à respecter une valeur fondatrice qui est relative à l’équité inter et intra générationnelle, *« Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l’environnement des générations présentes et futures »*.
- le quatrième principe souligne l’interdépendance entre l’environnement et le développement où l’un ne doit pas être isolément considéré par rapport à l’autre, *« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l’environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément »*.

L’aspect global et local précisé dans le deuxième principe a été renforcé dans l’Agenda 21 des Nations Unies au chapitre 28, où il est précisé le rôle fondamental des collectivités locales dans l’application locale et concrète du concept de développement durable. Un principe qui sera résumé par la suite dans une formule efficace : **« Penser globalement, agir localement »**.

## LES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable résulte d’une volonté de responsabilité partagée pour mieux respecter les milieux de vie et les populations, en réponse aux déséquilibres planétaires et aux logiques purement économiques. Elle place l’être humain au cœur des processus de développement et y associe les notions de milieu et d’environnement.

Le développement durable repose ainsi sur quatre principes que sont :

- **la solidarité** dans le temps (entre les générations) et dans l’espace (entre les hommes, les territoires, au niveau national, mondial ...);
- **la transversalité** qui implique de conjuguer écologie et social pour un monde vivable, économie et écologie pour une planète viable, social et économie pour une société équitable ;

- **la responsabilité, la prévention et la précaution** qui privilégient l’action préventive à l’action curative ;
- **la gouvernance**, combinaison de démocratie électorale, de participation des citoyens et d’approches rationnelles de la décision, sur la base de l’information, de la transparence et de la lisibilité de l’action publique, conditions nécessaires pour la mobilisation de chacun, pour laquelle doivent s’appliquer les principes de transversalité (décloisonnement), de subsidiarité (pertinence du niveau d’intervention) et d’évaluation permanente.

Il vise ainsi une gestion plus d’économique, plus équitable et plus intégrée du territoire et des ressources.

## LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE IDEE QUI A FAIT SON CHEMIN ...

### ▪ Dans le monde :

- ✓ 1971 : Rapport Meadows => *les économistes du Club de Rome prônent la croissance 0*
- ✓ 1972 : Stockolm : 1ère conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement : connexion des notions d'environnement et de développement => *l'écodéveloppement est né*
- ✓ 1987 : Rapport Bruntland (commandé par les Nations Unies) => *le développement durable est défini.*
- ✓ 1992 : Rio de Janeiro : 2ème conférence mondiale des Nations Unies sur l'Environnement « Sommet Planète Terre » => *182 Etats s'engagent en faveur du développement durable.*
- ✓ 2002 : Johannesburg : 3ème conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement => *Bilan Rio de Janeiro + 10 ans*

### ▪ En Europe :

- ✓ 1992 : Traité de Maastricht : Mise en place du marché unique européen et de la citoyenneté européenne => Intégration du respect de l'environnement
- ✓ 1994 : Charte d'Aalborg : 330 municipalités s'engagent à l'issue de la Conférence des villes européennes en faveur des villes durables
- ✓ 1998 : Convention d'Aarhus : sur l'accès et la participation du citoyen au processus décisionnel
- ✓ 1999 : Traité d'Amsterdam : intégration du développement durable dans les objectifs communautaires
- ✓ 2001 : Stratégie Européenne du DD
- ✓ 2007-2013 : intégration des principes du DD dans les fonds européens

### ▪ En France :

- ✓ 1971 : Création du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement
- ✓ 1976 : 1ère loi relative à la protection de la nature => *introduit les études d'impact et l'évaluation*
- ✓ 1992 : Loi sur l'eau + Loi sur les déchets
- ✓ 1995 : Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier)
- ✓ 1999 - 2002 : Dispositif législatif d'intégration du développement durable :
- ✓ Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire (LOADT)
- ✓ Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
- ✓ Loi relative à la démocratie de proximité
- ✓ 2003 : Adoption de la Stratégie Nationale du Développement Durable<sup>2</sup>
- ✓ 2004 : Charte de l'Environnement (adossée à la Constitution) ; article 6 : « *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social* ».
- ✓ 2008 : Grenelle de l'Environnement

<sup>2</sup> Le projet de Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2009-2012 fait actuellement l'objet d'une consultation nationale.

## L'Agenda 21

« **Agenda** : pour agir au quotidien et inscrire, noir sur blanc, dans la durée des actions concrètes à mettre en œuvre »  
 « **21** : comme le siècle actuel ... »

Le concept de Développement Durable prend une place croissante au sein de nos sociétés. L'ensemble des textes législatifs, des procédures d'aménagement du territoire, des programmes européens, nationaux, régionaux et départementaux y font référence. L'Agenda 21 local doit être un document stratégique et opérationnel : un projet de territoire construit sur le long terme, décliné en programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de leur mise en œuvre pour un développement durable sur le territoire.

Selon le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » (dont l'Agenda 21) défini par le Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable, un tel projet engage le territoire, ses habitants et ses acteurs dans une démarche d'amélioration continue, poursuivant les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- viser l'épanouissement de tous les êtres humains,
- renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- privilégier une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

### L'AGENDA 21 : UN PROJET

*« La mise en place d'un Agenda 21 local est un véritable projet politique qui répond aux préoccupations collectives en matière de développement durable associant la population à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes et évaluées de façon constante. »*

Le projet a pour ambition :

- d'améliorer la qualité de vie des populations,
- d'économiser les ressources naturelles,
- de renforcer l'attractivité des territoires,
- d'organiser la participation de tous les acteurs du territoire.

Il doit affirmer la place du développement durable dans :

- la stratégie, les politiques et les actions initiées par la collectivité,
- l'organisation de leur mise en œuvre intégrant en particulier la transversalité des approches,
- la communication de ces politiques et de ces actions.

### L'AGENDA 21 : UNE DEMARCHE

La mise en place d'un Agenda 21 local repose sur une démarche progressive, inscrite dans le temps, articulée autour de quatre grandes étapes :

- la réalisation d'un diagnostic dynamique qui associe élus, services des collectivités, socio-professionnels et population,
- la définition d'une stratégie à long terme qui corresponde à la réponse aux enjeux essentiels du territoire de Portes-lès-Valence en matière environnementale, d'équité sociale et d'efficacité économique,

- la mise en œuvre d'un programme d'action qui puisse être mis en place par les collectivités locales (communes, syndicats intercommunaux, Communauté d'agglomération ...), en y associant ses partenaires institutionnels (Etat, Conseil régional, Conseil général ...), ses partenaires socio-professionnels (entreprises, associations, établissements scolaires ...),
- une évaluation permanente afin de mesurer les progrès faits.

### L'AGENDA 21 : UN PROJET TERRITORIAL

Au final, l'Agenda 21 sera constitué par un ensemble d'actions qui devront répondre aux enjeux du territoire de la commune Portes-Lès-Valence validés par les instances politiques et citoyennes du territoire.

### L'AGENDA 21 : UNE DYNAMIQUE PARTAGEE

Les actions inscrites dans le cadre d'un Agenda 21 ne se décrètent pas, elles se construisent grâce à la participation et la concertation ; cela passe par :

- la mobilisation et la formation permanentes des élus et des personnels des services de la commune,
- la mise en place de modalités de concertation qui permettent, non seulement l'information, mais également une réelle participation à la conception de l'Agenda 21 (du diagnostic aux actions en passant par la stratégie et les modalités de suivi – évaluation),
- la mise en place de modalités décisionnelles prenant en compte le besoin de transversalité de l'action de la Ville,
- le développement de nouvelles modalités de travail intersectorielles, interservices, fondées sur une approche de « *gestion de projet* ».

### L'AGENDA 21 : UNE VOLONTE POLITIQUE

L'élaboration de cet Agenda 21 répond à la volonté de faire de l'Agenda 21 un moyen de rendre concret pour chacun (élus, agents, socio-professionnels, habitants) la notion de développement durable par une démarche pragmatique et démonstrative qui fasse évoluer les cultures et pratiques professionnelles et personnelles de chacun.

Il s'inscrit aussi dans un projet de modernisation de l'action de la collectivité par :

- ✓ de nouvelles méthodes de travail et une approche transversale des projets (développement du « mode projet » au sein de la commune),
- ✓ une implication active des élus et des agents qui doivent acquérir « le réflexe » développement durable pour l'intégrer à l'ensemble des politiques en associant largement les autres acteurs du territoire que sont les habitants, les entreprises, les associations, ...
- ✓ pour contribuer volontairement à un développement durable, il est nécessaire de tenir compte des besoins des personnes, mais aussi de leur environnement naturel et économique, pour mieux penser l'avenir de la planète. Prolonger la politique de concertation, tenir compte des données sociales et sociétales des populations, appuyer un développement économique pourvoyeur d'emplois, valoriser et préserver la qualité de vie, économiser les ressources, préserver l'agriculture, renforcer l'accès à la culture de tous ... sont autant de grandes idées qui nourrissent les projets concrets présents et à venir

## L'AGENDA 21 : LES CLES DU SUCCES

Enfin, pour réussir un Agenda 21, certaines conditions doivent être remplies :

- prendre en compte les spécificités du territoire de Portes-lès-Valence et de ses acteurs (publics et privés) dans les domaines évoqués,
- afficher un engagement politique tant généralement en matière de développement durable que sur un programme d'actions qui doit changer les réalités actuelles,
- en conséquence, mettre en œuvre un processus de changement des pratiques qui soit réel,
- utiliser une démarche progressive qui responsabilise les acteurs dans leurs actes quotidiens.

## La méthode

« La mise en place d'un Agenda 21 local se fait progressivement à partir d'un diagnostic local des enjeux en matière de développement durable qui sera partagé avec les élus et personnels des collectivités et administrations, les socio-professionnels et les habitants. »

Le diagnostic est un préalable indispensable à toute réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre sur le territoire de Portes-lès-Valence.

Il a pour but de dresser un état des lieux du territoire dans une perspective de développement durable. Il s'agit de prendre en compte l'état environnemental actuel et ses conséquences environnementales et sociales, tout en anticipant les évolutions futures.

Ce diagnostic territorial partagé a été abordé avec une clé de lecture thématique Qui reprennent chacune l'un des thèmes majeurs du développement durable avec, pour chaque domaine de réflexion :

- **Un état des lieux** : sont ici décrites les composantes et caractéristiques de chaque thème, ainsi que la situation locale, à l'échelle du territoire de la commune de Portes-lès-Valence. Les principaux éléments de connaissance résultent de l'analyse de la bibliographie existante (synthèse des rapports et sources d'information sur la situation locale<sup>3</sup>), des entretiens et consultations des organismes et personnes ressources ainsi que des ateliers participatifs de diagnostic organisés en mairie avec tous les acteurs du territoire (élus, techniciens, habitants-citoyen, socio-professionnels).
- **Une analyse des politiques et projets de la commune et leurs partenaires** : il s'agit de mettre en évidence ce qui est mis en œuvre par les services municipaux ou ses partenaires dans le domaine concerné. Pour une mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21, il importe de prendre en compte les actions conduites, les dispositifs existants, les schémas actuels ou en cours d'élaboration, ..., qui renseignent sur les réponses qui sont d'ores et déjà apportées. Les éléments de réponse résultent de

l'analyse bibliographique et d'entretiens qui ont été menés avec des services de la commune de Portes-lès-Valence et ses principaux partenaires.

*Cette analyse est jointe en annexe. Elle retrace la démarche d'auto-évaluation à laquelle la commune s'est prêtée à partir d'une grille d'analyse (TraJET DD) conçue par les cabinets d'études du Réseau PLURALIS. Les résultats qui ont été dégagés de ce travail viennent alimenter les réflexions sur ce volet du diagnostic et seront intégrés dans l'analyse de l'action des collectivités en matière de développement durable.*

- **Le contexte local** : il s'agit d'un exercice préalable de repérage des acteurs (privés comme publics) qui agissent de façon notable dans la thématique abordée. Les actions citées se veulent illustratives des pratiques, initiatives, projets, schémas ...qui sont suffisamment « significatives » (dans leurs objectifs comme de contenu) ou symboliques d'une démarche dite de « développement durable ». Ce paragraphe ne se veut pas exhaustif, il vise à pointer quelques expériences locales.
- **Les enjeux** : il s'agit de croiser les forces/faiblesses et opportunités/menaces du domaine traité avec les réponses déjà engagées. Cette phase de l'analyse est destinée à mettre en évidence les secteurs ou sujets sur lesquels devront prioritairement porter les actions dans l'avenir et, à l'inverse, ceux qui sont en passe d'être résolus. Elle vise également à identifier la (les) dimension(s) du développement durable concerné(e)s par la thématique : la durabilité écologique (pour un développement prudent), la durabilité économique (pour un développement efficace) et la durabilité sociale surmontée de la dimension éthique (pour un développement équitable).

<sup>3</sup> Cf. Annexe 1 - Bibliographie

- **Les indicateurs** : Le dispositif d'évaluation du projet territorial de l'Agenda 21 doit s'inscrire sur trois niveaux: le territoire, la stratégie, le plan d'actions. En ce qui concerne l'évaluation du contexte territorial des indicateurs d'état pertinents sont retenus par thématique permettant de mesurer, informer, apprécier les politiques et actions entreprises sur le territoire portois au regard du développement durable.
- **La transversalité** : est un élément déterminant qui imprègne l'ensemble du projet territorial, à la fois dans son contenu et dans les méthodes de travail et d'organisation. Le diagnostic de développement durable doit rendre compte des interrelations dans tous les domaines et toutes les parties du territoire. La transversalité est exprimée à travers un tableau synthétique<sup>4</sup> représentant les liens entre toutes les thématiques. Par rapport à une thématique particulière, les interrelations sont mises en exergue ainsi sont représentées les thématiques qui ont un ou des impacts et celles qui sont impactées.

Le présent document est destiné à appuyer la réflexion des acteurs impliqués dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Portes-lès-Valence sur une analyse objective, état des lieux, recueil de données territoriales, sociales, économiques, environnementales (tant quantitatives que qualitatives).

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe 3 – Tableau Transversalité

# Document de travail

## Chapitre 1 : Organisation et aménagement de l'espace

*BIODIVERSITE*  
*PAYSAGE*  
*AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*  
*HABITAT – LOGEMENT*  
*TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS*

## BIODIVERSITE

### CONSTAT

#### ▪ L'occupation des sols :

D'un point de vue écologique, le territoire de Portes-lès-Valence se compose de 3 entités distinctes :

- ✓ Le secteur rural de la plaine, à l'Est, essentiellement cultivé, mais comprenant quelques tènements boisés qui épousent les lignes du relief ou situés le long de la Véore ;
- ✓ La trame urbaine au sein de laquelle les seuls éléments de naturalité sont les boisements linéaires d'ornement ainsi que les parcs et jardins ;
- ✓ Les rives du Rhône, pour partie urbanisée, l'autre partie étant vouée à la culture. On ne recense que quelques rares boisements linéaires relictuels.

#### ▪ Des milieux de nature ordinaire :

La commune de Portes-lès-Valence n'abrite pas d'espaces naturels remarquables protégés. Seul le Rhône fait l'objet d'un inventaire en ZNIEFF de Type II qui caractérise un grand ensemble naturel dont les équilibres généraux doivent être préservés. Sur la commune, les bords du Rhône, très urbanisés, sont peu caractéristiques et plutôt pauvres. La commune abrite en revanche un réseau de boisements qui composent l'essentiel des espaces naturels.



*Boisements le long des reliefs*

Il s'agit des boisements le long de la Véore, du Bois de Rebatière, des boisements linéaires qui soulignent rupture de pente et vallon. Ces boisements sont composés de Chênes pubescents, accompagnés localement du Chêne vert et en sous bois du Cornouiller sanguin, du Troène. Ils sont largement colonisés par le Robinier faux-acacia qui, dans certains secteurs est dominant. Les milieux herbacés sont essentiellement présents sur le réseau de talus particulièrement dans la partie ouest. Il s'agit d'anciennes pelouses sèches qui s'enrichissent mais qui pourraient receler des espèces intéressantes.

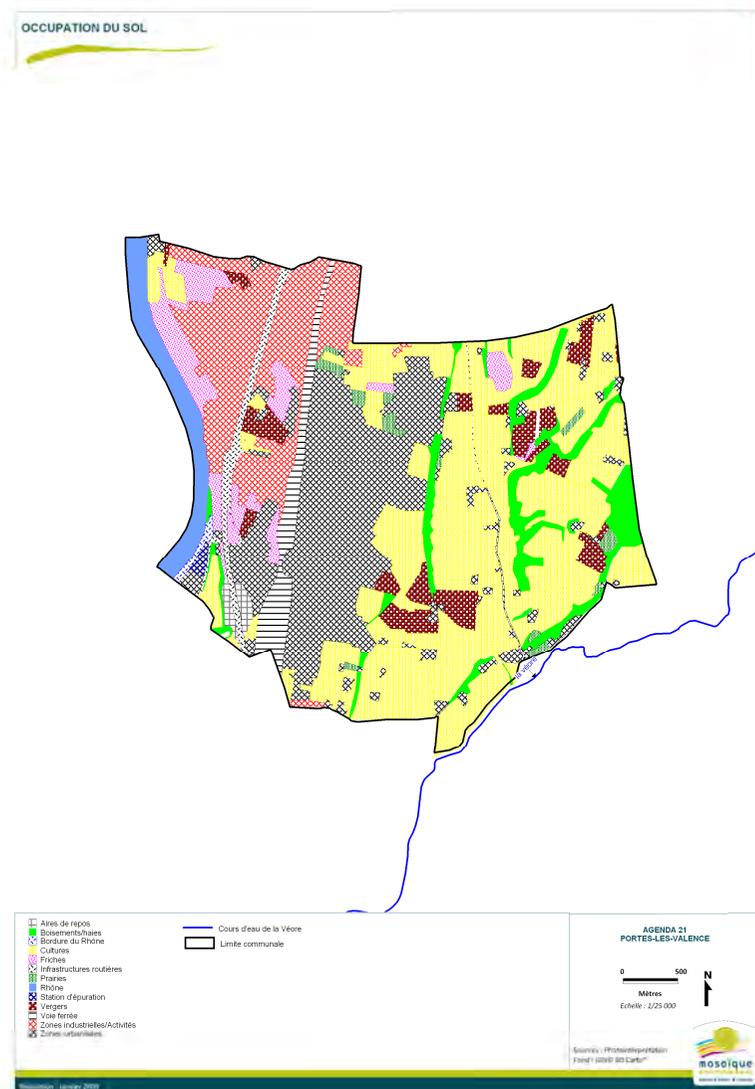


*Les talus*

Ces éléments de nature ordinaire jouent un rôle fonctionnel important dans une plaine plutôt ouverte (corridors biologiques, zones de refuge, zones d'alimentation). Ils sont un facteur important de biodiversité et contribuent à l'équilibre paysager. Ils peuvent aussi constituer des espaces de détente pour les habitants (Bois de la Chaffine).

Les espaces agricoles sont quant à eux essentiellement voués aux grandes cultures et plutôt pauvres. Toutefois ils peuvent abriter des espèces d'oiseaux remarquables comme l'Oedicnème si l'assolement et les pratiques culturales lui sont favorables. Il y a peu de structures linéaires, et elles sont souvent très pauvres (Accacia, Tuya, Peuplier).

### Carte de l'occupation du sol



### Répartition de l'occupation des sols

Type	INTITULE	Surface en ha	% par rapport surface commune
Agricole	Cultures	540,00	37,84%
Agricole	Prairies	15,85	1,11%
Agricole	Vergers	74,47	5,22%
Naturel	Boisements/haies	90,38	6,33%
Naturel	Bordure du Rhône	3,76	0,26%
Naturel	Friches	68,92	4,83%
Eau	Rhône	53,99	3,78%
Urbain	Aires de repos	8,48	0,59%
Urbain	Infrastructures routières	31,34	2,20%
Urbain	Station d'épuration	2,77	0,19%
Urbain	Voie ferrée	43,19	3,03%
Urbain	Zones industrielles/Activités	184,94	12,96%
Urbain	Zones urbanisées	308,95	21,65%
	<b>Total</b>	<b>1427,04</b>	<b>100,00%</b>

## ATOUTS

- Des boisements résiduels importants qui constituent des îlots de nature dans une matrice très artificialisée et jouent un rôle de filtre et de maintien des terrains.
- Une unité Est encore bien préservée de l'urbanisation et peu fragmentée, des liens fonctionnels existent avec la Véore, et les communes périphériques (Montéléger, Beauvallon).
- La présence d'exploitations en agriculture biologique, dont les pratiques sont plus favorables à la biodiversité.

## FAIBLESSES

- Une biodiversité particulièrement faible, qui se traduit par exemple par une faible diversité et un manque d'insectes pollinisateurs.
- Une commune très urbanisée.
- Une dominance des grandes cultures globalement peu favorables à la biodiversité.
- Une trame paysagère pauvre (peu de haies).
- Des rives du Rhône très artificialisées, avec une faible latitude laissée pour leur réaménagement.
- Des espaces boisés insuffisamment connus.

## OPPORTUNITES

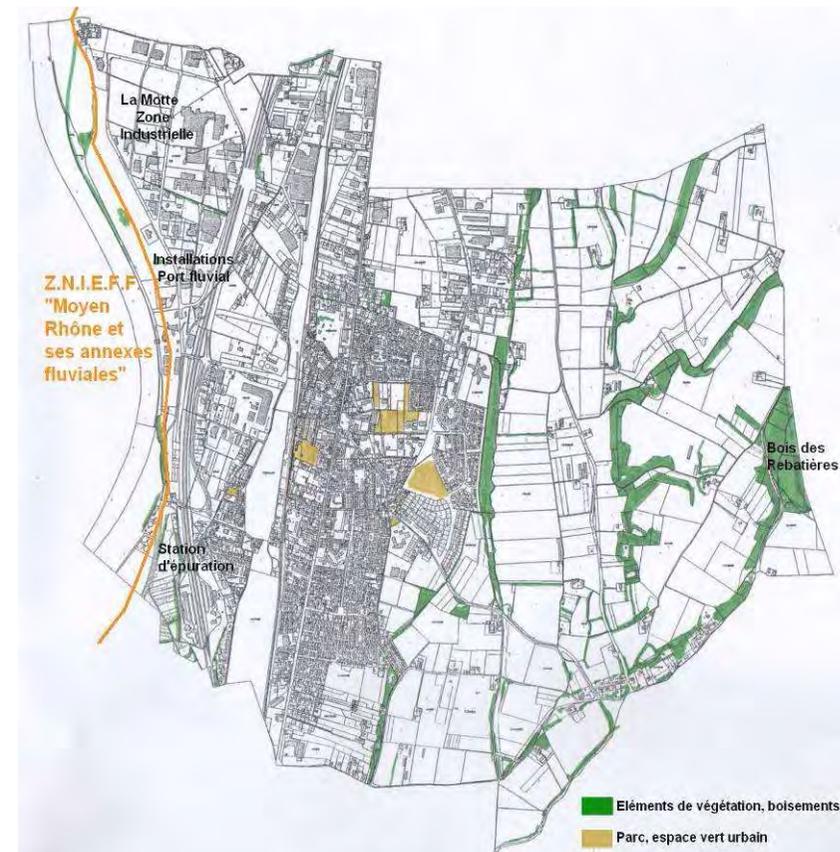
- Volonté de maîtriser le développement urbain et de s'orienter vers une urbanisation moins consommatrice d'espace, en continuité de l'urbanisation existante.
- Attachement des citoyens à leurs espaces naturels.
- Réduction de l'usage des pesticides dans le traitement des espaces verts.

## MENACES

- La consommation d'espace du fait de l'étalement urbain. Elle a pour effet de détruire les milieux et de fragmenter l'espace.
- Les effets de barrière : les milieux naturels relictuels des rives du Rhône se trouvent progressivement isolés au sein d'une matrice urbaine, ce qui conduira inévitablement à leur disparition. Le projet de développement de la zone portuaire risque d'aller à l'encontre de

leur préservation et d'une reconquête de ces espaces par les portois.

- La plaine de Valence vit une mutation de ses structures agricoles en devenant un paysage de cultures de grandes plaines dans son ensemble. Ces évolutions s'exercent aux dépens des haies et bosquets qui tendent à disparaître dans les secteurs où ils existent encore, ainsi qu'aux dépens des zones arboricoles. Or ces éléments sont autant de facteurs de diversité et participent au bon fonctionnement des écosystèmes, particulièrement dans les zones agricoles cultivées.



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence :**
  - ✓ Du fait de la faible représentation des espaces naturels sur la commune, il y a peu d'actions menées sur la commune pour la préservation de la biodiversité.
  - ✓ Elle a néanmoins engagé un projet de valorisation du Bois de la Chaffine, à destination des habitants.
  - ✓ Dans le cadre du PLU, la collectivité a mis en place des mesures de protection de ses espaces non bâtis. La densification urbaine fait partie des objectifs de développement.
  
- **Le syndicat de la Véore :**  
Dans le cadre du contrat de rivière des actions de restauration de la qualité écologique de la Véore sont menées.
  
- **Les associations de protection de la nature :**  
Elles contribuent régulièrement à l'amélioration des connaissances sur la faune et la flore. Elles contribuent à la préservation des espaces par le biais d'actions de sensibilisation, protection et gestion. A notre connaissance aucune action n'a été menée sur la commune.

## ENJEUX :

- La préservation et la gestion des espaces de biodiversité résiduels.
- La maîtrise de l'urbanisation.
- Le développement de l'agriculture biologique.
- L'enrichissement des structures paysagères (plantation de haies et bosquets).
- La préservation et la restauration des rives du Rhône.

## INDICATEURS :

- Superficie en espaces naturels /aux espaces urbanisés.
- Superficies non urbanisées / superficie totale de la commune.
- Superficies concernées par au moins 1 inventaire ou protection au titre de la préservation de la nature.
- Nombre de milieux naturels différents représentés sur la commune hors cultures et zones urbanisées.
- Superficies préservées dans le cadre du PLU (Superficies en ZAP, EBC, ENP, zone N inconstructibles).
- Linéaire de haies agricoles (espèces autochtones) : non déterminé.
- Superficies des espaces naturels faisant l'objet d'une gestion par la collectivité ou ses partenaires.

## TRANSVERSALITE

La biodiversité influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

La biodiversité est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## PAYSAGE

### CONSTAT

#### Les unités paysagères

La commune de Portes les Valences se compose de 4 entités paysagères définies par des conditions physiques et d'occupation du sol relativement homogènes. Il s'agit :

- ✓ **Du plateau agricole** : il s'agit d'un petit plateau correspondant au premier niveau de terrasses alluviales. Il est caractérisé par une occupation agricole dominante, principalement des grandes cultures. Néanmoins, cette unité se distingue des autres par la présence d'éléments de reliefs composant le rebord du plateau et de boisements qui les accompagnent. Les habitations sont essentiellement des écarts agricoles ou d'anciennes fermes rénovées. C'est l'unité la plus rurale et offrant la plus grande qualité paysagère.
- ✓ **De la plaine agricole** : elle se compose essentiellement de grandes parcelles cultivées et de bâtiments agricoles, souvent d'élevage. Les vues y sont très ouvertes, mettant en relief les éléments du bâti et les très rares éléments boisés. Ces éléments sont cependant rarement de qualité.
- ✓ **La ville de Portes-lès-Valence** : cette unité accueille l'espace urbain dense de Portes-lès-Valence. Cette zone urbaine se caractérise par de l'habitat pavillonnaire dominant et des rues relativement étroites. Les vues y sont nécessairement limitées, hormis dans le secteur de l'hôtel de ville où les récents aménagements ont contribué à réouvrir la trame urbaine. L'urbanisation est relativement hétérogène, suivant les différentes époques qui se sont succédées. On ne peut réellement distinguer d'identité ou de caractère spécifique à ce cœur de ville.
- ✓ **Les zones d'activité** : elles forment un vaste ensemble à l'ouest de la commune. Contrairement à l'unité précédente, il s'agit de grands bâtiments, distants les uns des autres, et irrigués par de large voiries. Il y a donc des dégagements mais qui ne laissent pas percevoir le Rhône. Cette unité est entièrement vouée à l'activité industrielle, si bien que les abords des bâtiments et les espaces de délaissés ne font l'objet d'aucune gestion et donne une impression globale de friche.



*Vue sur les Monts d'Ardèche*

#### 1 - Le plateau agricole : diversité des ambiances paysagères



*Colline des Rebatières*

*Route d'accès au plateau*

## 2 – La plaine agricole : tiraillée entre agriculture et urbanisation



*La plaine agricole marquée par la présence de bâtiments agricoles imposants et l'avancée de l'urbanisation.*



## 3 – La Ville : Quartiers résidentiels



*Quartier du Chêne, quartier Centre*



#### 4 – Les zones d'activité : marquées par la présence de grands bâtiments et de larges voiries peu qualifiées



#### Les valeurs paysagères

Parmi les différentes dimensions environnementales, le paysage est sans doute l'une de celles ayant eu le plus à pâtir d'une croissance démographique rapide accompagnée d'une urbanisation hâtive.

La recherche des valeurs paysagères, portion de paysage présentant un caractère ou des qualités particulières, a en effet montré la difficulté d'en déceler sur le territoire de Portes. Les déséquilibres, liés à des tiraillements entre diverses logiques d'occupation de l'espace sont importants, tout comme les valeurs dépréciées.

**Les valeurs panoramiques :** Bien que les routes du plateau offrent de belles vues sur les Mont d'Ardèche et le Vercors, elles sont cependant rapidement limitées par le relief ou la végétation et il n'est pas possible de distinguer la plaine.

**Les valeurs pittoresques,** souvent associées à des éléments forts du patrimoine ou des sites, elles n'ont pas été identifiées sur la commune.

**Les valeurs de terroir :** là encore le territoire de Portes les Valences n'offre pas de spécificités ni dans sa partie urbanisée ou agricole (disparition de l'arboriculture qui fait la spécificité de la plaine de Valence par exemple).

**Les valeurs locales :** quelques sites présentant une valeur locale ont été recensés :

Liées à l'espace rural :

- Le plateau des Rebatières
- Le Bois de la Chaffine
- Des bâtiments anciens, au détour des chemins

Liées à l'espace urbain :

- la place de l'hôtel de ville ;
- l'église : la qualité de ce site est malheureusement altérée par les constructions mitoyennes ;
- Les parcs urbains (cf. ci-après)

## Les Valeurs paysagères



*Lieu dit Bressac*



*Bois de la Chaffine*



*Vieille ferme vers la Chaffine*



*Eglise*

## Les espaces verts en centre ville

La surface totale en espaces verts (pelouse et aire sablée) entretenus par la commune représente 135 725m<sup>2</sup> soit près de 15m<sup>2</sup> par habitant. Ces espaces verts sont concentrés essentiellement en centre ville dans les deux parcs urbains : parc Louis Aragon et parc Léo Lagrange ainsi qu'au centre aéré. Les espaces verts sont quasi inexistantes dans les zones industrielles ainsi que dans les quartiers ouest. Les parcs jouent un rôle important dans la vie portoise : le parc Louis Aragon reliant l'ensemble des équipements publics du centre ville, quant au parc Léo Lagrange il accueille le théâtre de verdure ainsi que les jeux de boule.



## Espaces verts en centre ville



## Les valeurs dépréciantes et déséquilibrées

Les éléments dépréciant qui contribuent à altérer l'image de la commune sont nombreux sur la commune.

Différents facteurs peuvent être identifiés parmi lesquels :

En milieu rural :

- le mitage urbain et l'abondance des infrastructures
- la disparition de l'arboriculture laissant parfois place à des friches ;
- les bâtiments agricoles d'élevage industriels souvent peu intégrés ;
- les réseaux électriques et téléphoniques sur le plateau.

La plaine peut ainsi être globalement considérée comme secteur en déséquilibre

En milieu urbain :

- l'absence de traitement des délaissés ou abords de voirie. Les entrées de ville comportant des sections particulièrement peu qualifiées ;
- au sein des zones d'activité : de vastes espaces non entretenus ;
- certaines opérations urbaines comme celles jouxtant l'église.



*Réseaux sur le plateau*



*Bâtiments d'élevage*



*Mitage urbain dans le secteur des Rebatières*





*Friches*



*Entrée de ville : peu qualifiée*



*Opération urbaine près de l'église*

*En opposition : section ayant fait l'objet  
d'un aménagement paysager*



*Délaissées industrielles*

## ATOUTS

- Les aménagements paysagers récents en centre ville et en périphérie
- Les parcs urbains en Centre Ville

## FAIBLESSES

- Abondance des valeurs dépréciantes et des secteurs en déséquilibre
- Mitage urbain, certaines opérations urbaines
- Manque de traitement des espaces verts et délaissées dans les zones d'activités
- Entrées de ville
- Manques d'espaces verts dans les quartiers périphériques.

## OPPORTUNITES

- Sensibilité croissante de la population à la qualité du cadre de vie
- Aménagements réalisés dans le cadre des nouvelles opérations sur les espaces publics (les espaces internes aux lotissements ne disposant que de peu d'espaces paysagers).

## MENACES

- Mitage urbain sur les espaces encore peu aménagés (unité du plateau) ;
- Mutations de l'activité agricole
- Omniprésence des infrastructures et situations lourdes héritées du passé rendant difficiles les améliorations.

## CONTEXTE LOCAL (ACTIONS ET ACTEURS) :

La qualité du paysage repose en grande partie sur les différents modes de valorisation et d'aménagement de l'espace. Il repose donc sur une grande diversité d'acteurs qu'il s'agisse des acteurs privés (habitants, agriculteurs, entreprises, aménageurs....) ou des acteurs publics (collectivités locales, Etat, etc, ...).

### ▪ La ville de Portes-lès-Valence :

A entrepris un certain nombre d'aménagement au centre ville : aménagement de la place de l'Hotel de ville, requalification de certaines portions d'entrées de ville, ...

## ENJEUX :

- Améliorer la part paysagère dans les nouvelles opérations ou opérations de requalification urbaine ;
- Accroître la part du végétal dans les aménagements paysagers, en lien avec les thèmes de la biodiversité et du climat
- Améliorer le traitement paysager dans les espaces d'activité,
- Mettre en place une gestion différenciée et des modes de gestion écologiques des espaces verts ;
- Eviter le mitage urbain ;
- Sensibiliser les différents acteurs privés à la question du paysage

## INDICATEURS :

- Nombre de secteurs ayant fait l'objet d'un traitement paysager
- Progression de la tâche urbaine
- Régression des surfaces boisées



## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### CONSTAT

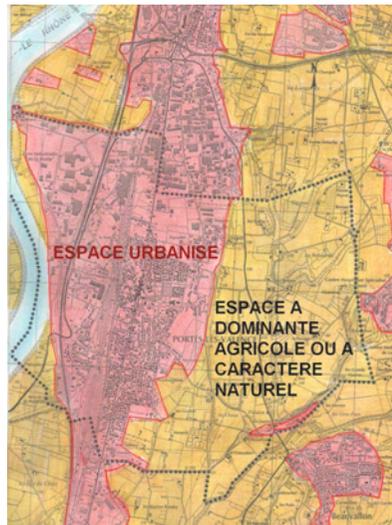
La loi SRU et la loi Urbanisme et Habitat ont rénové le cadre d'intervention des collectivités dans ce domaine en plaçant le concept de développement durable au cœur de la démarche de planification. Ainsi, la loi SRU définit les principes de développement durable que les documents d'urbanisme doivent respecter :

L'année 2008 a été marquée par le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la commune de Portes-lès-Valence. Chef lieu de canton, Portes-lès-Valence se situe en périphérie sud de la ville de Valence, et fait partie du pôle urbain de l'agglomération Valentinoise qui compte près de 115 000 habitants au cœur de la vallée du Rhône. Sa situation géographique, en bordure d'axes de communication les plus importants à l'échelle nationale et européenne, lui confère une position stratégique notamment sur le plan du développement économique.

### L'organisation du territoire :

La commune s'étale sur près de 1443 hectares en deux secteurs contrastés :

- **Secteur rural de plaine agricole à l'Est** : essentiellement un espace cultivé avec quelques secteurs naturels boisés ; un secteur « en régression » : surface des espaces agricoles en baisse (de 900 ha à 671 ha entre les deux recensements) ; diminution du nombre d'exploitations (40 exploitations en 1988 aujourd'hui 13 exploitations dont 3 risquant de disparaître).
- **Secteur urbain concentré sur la moitié Ouest** : développement de l'urbanisation autour des axes de circulation (route départementale, RN7, A7, voie ferrée) ; étalement de l'urbanisation jusqu'au Rhône avec des grandes zones d'activités



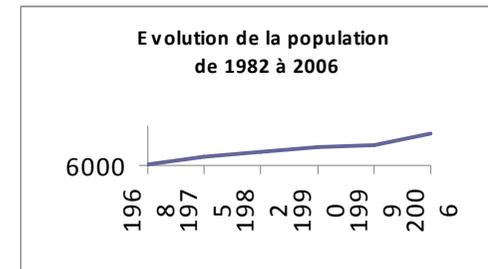
économiques autour du Port de Commerce et jusqu'à l'Est avec une consommation progressive des espaces agricoles.

### Une urbanisation en continue :

- De 1908 à l'après-guerre : constructions, le long de la nationale, sous forme traditionnelle avec des commerces en rez-de-chaussée.
- De l'après-guerre aux années 70 : urbanisation par quartiers avec de l'habitat individuel en bande (petites parcelles de 270 m<sup>2</sup> en moyenne) et de l'habitat collectif.
- De 1970 à 1990 : opérations de logements essentiellement sociaux, réhabilitation du centre-ville et constructions de lotissements (parcelles entre 300 et 400 m<sup>2</sup>).
- Depuis 2000: urbanisation en forte croissance vouée à l'habitat individuel, lotissements (parcelles de plus en plus grandes entre 600 et 750m<sup>2</sup>).

### Un essor démographique :

- On observe une forte évolution démographique en 1 siècle :
  - ✓ 1911 : 1400 habitants
  - ✓ 2006 : 9172 habitants (recensement complémentaire en novembre 2006 où la population totale atteint 10 048 habitants).
  - ✓ La densité de la population portoise est de 560 habitants par km<sup>2</sup>.



Données Portes-lès-Valence - 2009

- L'accroissement de la population est étroitement liée au :
  - ✓ développement de l'activité ferroviaire et industrielle,
  - ✓ phénomène d'urbanisation.

- L'évolution démographique et la structuration de la population sont étroitement liées à la typologie de l'habitat mise en œuvre dans le cadre des nouvelles opérations de logements. Car le fait de construire de vastes zones pavillonnaires aménagées destinées à accueillir des maisons individuelles explique en partie la forte croissance démographique sur ces mêmes périodes (1999-2006 où le nombre de logements a augmenté de 18% soit 605 logements supplémentaires en 7 ans).
- Une grande diversité sociale et démographique :
  - ✓ part en augmentation des personnes âgées de plus de 60 ans,
  - ✓ part en augmentation des naissances depuis 2004.

### ATOUS

- Une grande diversité sociale et démographique.
- Des infrastructures de transports importantes permettant une forte accessibilité du territoire.
- Présence d'une agriculture périurbaine.
- Un développement économique et commercial soutenu sur le territoire portois.

### FAIBLESSES

- Des pressions foncières importantes : habitat (migrations...), axes de communication (vallée du Rhône).
- Très faible densité constatée sur un grand nombre de surfaces urbanisées (10 à 11 logements/par hectare en pavillonnaire).
- Fragmentation du tissu urbain (pas de cohésion entre les quartiers).
- Très peu d'espaces publics, espaces jardinés et de loisirs dans les nouveaux lotissements.
- Des secteurs du territoire mal ou pas desservis en haut débit par l'ADSL.
- Une forte poussée des classes jeunes entraînant une saturation des équipements scolaires et de petite enfance et qui va se polariser sur d'autres types d'équipements par la suite.
- Pas de réserves foncières communales pour du logement.
- De vastes périmètres de risques industriels.

### OPPORTUNITES

- Possibilités de réhabiliter des friches industrielles, friches SNCF, ancienne carrière Faravel et de requalifier de zones NA (environ 78 ha) et des enclaves dans le tissu bâti (zone NC de la Couronne/Bos Codoyer de 17 ha sous certaines conditions de construction et de gestion des eaux pluviales).
- Volonté communale de revenir à un taux de croissance démographique plus proche du taux de renouvellement de la population, entre 1 et 1,3%,
- Réflexion autour du périmètre du futur SCoT de la plaine de Valence.
- Un Programme de Renouvellement Urbain en projet sur l'agglomération Valentinoise.
- Création en 2010 d'un réseau de communications électroniques à très haut débit géré par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Il constituera un nouveau patrimoine public et aura un impact sur l'aménagement du territoire.

### MENACES

- Marché immobilier « tendu ».
- Etalement urbain non maîtrisé, plus de réserve foncière pour du logement et risque de consommation de surfaces agricoles à fort enjeu au niveau de la terrasse des Lacs.
- Développement numérique : un décalage entre les besoins du territoire (population, entreprises, ...) et les possibilités offertes localement.

### CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence :**
  - ✓ L'objectif de la commune est de revenir à un taux de croissance démographique le plus proche du taux de renouvellement de la population entre 1 et 1,3% (contre plus de 3% entre 1999 et 2006) en adaptant la politique du logement en conséquence permettant ainsi d'avoir une structure de population équilibrée.
  - ✓ Volonté de maîtriser le rythme de développement des constructions neuves.
  - ✓ Actions engagées pour désenclaver le quartier Ouest et développer l'accessibilité aux transports.

- ✓ La ville met en place des actions concernant le développement des TIC avec la numérisation du cadastre, la possibilité de réserver des livres de la bibliothèque en ligne ou encore d'acheter des places au Train Théâtre, la rénovation du site Internet de la ville.
- **L'intercommunalité : le Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Valentinoise (SISAV) – Valence Major :**
  - ✓ Créé par arrêté inter préfectoral en date du 2 mai 1990.
  - ✓ Territoire comprenant plus de 120 000 habitants sur sept communes : Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-Lès-Valence, Valence, Cornas, Guilherand-Granges et Saint-Péray.
  - ✓ Compétences : réalisation d'étude sur des projets d'intérêt intercommunal, gestion des transports urbains, collecte, transport et traitement des ordures ménagères, aménagement de certaines zones économiques, gestion de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, du SCOT, de la politique de la ville, et des grandes infrastructures routières.
  - ✓ Politique de la Ville :  
Centré sur trois quartiers : Descartes, La Chaffine, Residence Italie, le contrat urbain de cohésion sociale piloté par Valence Major vise à réduire les inégalités territoriales et ainsi à améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers, notamment en y remodelant le cadre de vie et de l'habitat. Ces trois quartiers ne sont pas qualifiés de zones urbaines sensibles (ZUS). Les crédits mobilisables s'élèvent à 69 000 Euros.
- **Le Conseil général de la Drôme :**  
En matière d'aménagement et de développement territorial, le Conseil général se veut le premier partenaire des communes et des intercommunalités, en étant chaque jour aux côtés des élus locaux pour les aider à construire leurs projets au plus près des besoins des Drômois.  
En 2009, il consacre 44,7 millions d'euros à l'aide aux communes.
- **Association du Conseil général de la Drôme et du Conseil général de l'Ardèche** pour agir pour l'aménagement et le désenclavement numérique de leurs territoires avec la création d'un réseau de communications électroniques à très haut débit géré par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Cet outil de

développement territorial a pour but : la mise en place d'un réseau structurant en fibre optique sur les zones économiques et résidentielles des deux territoires, le renforcement de l'offre sur les zones blanches ADSL, l'extension du dégroupage DSL, le raccordement direct en fibre des acteurs économiques et publics, le développement de la concurrence, la préparation du déploiement du FTTH (fibre à l'usager).

- **Le Conseil régional Rhône-Alpes :**

- ✓ **Le Contrat de Développement Valence Drôme Ardèche Centre (CDDRA VALDAC)**, signé avec la région Rhône-Alpes par 23 communes de Drôme et d'Ardèche, permet au Grand Valentinois de bénéficier d'aides supplémentaires. Appuyée sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, la Charte de territoire, validée par la Région en 2006, formalise ainsi les principaux enjeux du territoire :

- articuler l'axe rhodanien et les Vallées,
- construire le territoire sur une identité fondée sur l'histoire et le patrimoine,
- renforcer la structuration de l'agglomération valentinoise ainsi que le rôle essentiel
- des petites villes et bassins ruraux,
- anticiper l'évolution des coûts énergétiques, par la valorisation des ressources locales
- et la prise en compte des problématiques de mobilité dans les politiques d'habitat et de services.

Trois axes stratégiques viennent orienter la déclinaison opérationnelle de ces enjeux en s'appuyant sur les valeurs partagées qui constituent le socle identitaire de ce territoire :

- Axe 1 : Créer les conditions d'un territoire économique compétitif et d'un développement durable,
- Axe 2 : Renforcer le dynamisme et la qualité de la vie locale pour conforter l'attractivité du territoire,
- Axe 3 : Aménager et gérer le territoire de manière équilibrée et maîtrisée. autour de trois objectifs : créer les conditions d'un territoire économique compétitif et d'un développement durable, renforcer le dynamisme et la qualité de la vie locale pour conforter l'attractivité du territoire, aménager et gérer le territoire de manière équilibrée et durable.

- ✓ **Appel à projets 2009 "Quartiers durables de Rhône-Alpes".**  
La Région Rhône-Alpes a la volonté de contribuer au changement des façons d'habiter, de construire les villes, de produire de l'énergie, de se transporter. Afin de promouvoir en Rhône-Alpes une approche globale de « quartiers durables » articulant urbanisme et déplacements, urbanité et densité, offre diversifiée d'habitat, participation citoyenne...

#### ENJEUX :

- Eviter un étalement urbain : opter pour un développement urbain « raisonné », un maintien entre le secteur rural et le secteur urbain.
- Privilégier la transformation du tissu existant plutôt que les extensions en zones périphériques non équipées ou dispersées.
- La promotion d'une re-densification des zones urbanisées et la préservation des coupes vertes entre les noyaux urbains : volonté de lutter contre un phénomène de conurbation
- Une analyse partagée des problématiques foncières sur le territoire.
- L'anticipation sur le devenir de certaines terres agricoles.
- La réduction de la fracture numérique.
- La sensibilisation et l'accompagnement de tous les publics, tout âge confondu, quelque soit la situation professionnelle ou personnelle, sa localisation géographique, dans l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Opter pour un objectif de croissance démographique assurant le renouvellement de la population et permettant d'avoir une structure de population équilibrée.

#### INDICATEURS :

- Taux d'urbanisation.
- L'accès au haut débit.
- La croissance démographique.
- Le solde naturel.
- Le solde migratoire.
- La pyramide des âges.
- Prix moyen du foncier.
- Part de la superficie du territoire intégrant le développement durable dans son aménagement.
- Part des bâtiments et équipements publics ayant un dispositif de récupération des eaux.

## TRANSVERSALITE

L'aménagement du territoire influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	
Paysage	
Aménagement du territoire	
Habitat – logement	
Transports et déplacements	
Ressources en eau	
Energie	
Risques naturels et technologiques	
Pollutions et nuisances	
Déchets	
Santé publique	
Agriculture	
Commerce et artisanat	
Zones d'activités et stratégie de développement économique	
Emploi – insertion	
Economie sociale et solidaire	
Education – formation	
Sécurité publique	
Services et équipements à la personne	
Culture – loisirs – sport	
Démocratie – concertation	
Education à l'environnement et au développement durable	

L'aménagement du territoire est dépendant des thématiques suivantes :

Biodiversité	
Paysage	
Aménagement du territoire	
Habitat – logement	
Transports et déplacements	
Ressources en eau	
Energie	
Risques naturels et technologiques	
Pollutions et nuisances	
Déchets	
Santé publique	
Agriculture	
Commerce et artisanat	
Zones d'activités et stratégie de développement économique	
Emploi – insertion	
Economie sociale et solidaire	
Education – formation	
Sécurité publique	
Services et équipements à la personne	
Culture – loisirs – sport	
Démocratie – concertation	
Education à l'environnement et au développement durable	

## HABITAT - LOGEMENT

### CONSTAT

Le territoire de la commune de Portes-lès-Valence présente un parc de logement de 3970 logements, constitué à 96,5% de résidences principales. Le développement du parc de logement s'est fait principalement après la Seconde Guerre Mondiale, il est donc constitué de logements récents et de qualité moyenne. Depuis l'an 2000, 733 logements ont été construits soit un rythme de logements annuels de près de 105 logements par an. Ce rythme relativement élevé de construction de logements provient principalement d'une forte croissance démographique et de tensions sur le marché foncier de la plaine de Valence. L'offre locale et notamment les logements locatifs sociaux révèlent une inadéquation par rapport aux besoins. Malgré un nombre important des résidences individuelles, la part collectif/individuel est globalement équilibrée dans l'ensemble des logements construits.

### ATOUS

- Une offre de logement social importante (1007 logements sociaux) représentant 26% des logements locatifs.
- Une prise de conscience collective des élus de l'agglomération valentinoise de l'importance d'engager une politique communautaire forte : PLH mis en œuvre en 2000 et mis à jour en 2003.
- La demande des terrains en locatif et en accession à la propriété étant importante, les opérations récentes se commercialisent rapidement.
- Faible part des logements vacants (2,9% du parc de logements).

### FAIBLESSES

- Une diffusion du marché immobilier sous la forme quasi exclusive de l'habitat pavillonnaire.
- Forte pression de la demande en logement (700 demandes en attente) provenant en majorité d'autres communes (Valence, Romans, etc) en raison des opérations de rénovation urbaines ou de construction élevant le montant des loyers.

- Fort écart constaté ces dernières années entre le rythme de logements construits et les orientations retenues à l'échelle intercommunale (PLH).
- La commune de Portes-lès-Valence ne dispose pas de programme communal de logement social.
- Existence d'un seul logement d'urgence sur le territoire de la commune.
- Faible part de logements sociaux privés (uniquement 19 logements sociaux privés sur 1007 logements sociaux). Parc de logements récent et forte proportion de propriétaires occupants.
- Déséquilibre en matière de mixité sociale entre les quartiers ce qui engendre le regroupement de personnes en situation précaire au sein des mêmes quartiers.
- Un marché locatif sous tension qui se traduit par une mise en concurrence des différentes catégories : jeunes, ménages aux revenus modestes et intermédiaires, personnes âgées, familles en rupture, etc....
- Des besoins insatisfaits notamment à cause de la croissance démographique soutenue (besoins en grand logement locatif social en appartement et en maison de ville), et des loyers trop élevés.
- Faible mobilité résidentielle.
- Dégradation et vétusté de certains logements au niveau des Cités Ouest ainsi que des immeubles Logecco.

### OPPORTUNITES

- La reconstitution d'une offre locative intégrant la mixité sociale dans le cadre des opérations de constructions nouvelles (constructions récentes de logements pour personnes âgées dans le centre ville et création de 3 structures d'accueil des personnes âgées sur les sites des Chênes, des Gêrondines, et de la résidence Louise Michel).
- Des programmes nationaux (ANAH, DDE 26) d'aide à la rénovation de l'habitat notamment dans le cadre de l'OPAH lancée par Valence Major qui pourraient voir le jour sur la commune de Portes-lès-Valence.
- Politique de développement du parc locatif social de type individuel pour des familles ou pour des besoins liés au desserrement des

- ménages avec la réalisation d'opérations comme les 20 logements à La Bruyère.
- Deux projets devraient voir le jour prochainement : un ensemble au niveau de la rue Paul Eluard et un autre sur l'ancien centre aéré de la SNCF.
- Volonté politique de construire les futurs lotissements communaux au regard des exigences prévues pour les éco-quartiers.
- Développement du partenariat avec le CAUE 26 sur des projets inscrits dans une démarche de développement durable (travaux sur le quartier de la Chaffine et au Centre Culturel).
- Nouvelles orientations du PLU : maîtrise de l'étalement urbain avec un rythme d'urbanisation plus modéré permettant d'assurer le renouvellement de la population avec un phasage des extensions urbaines privilégiant les zones déjà équipées.

## MENACES

- Vers un coût élevé et une raréfaction du foncier à bâtir ce qui, à moyen terme, engendrera des difficultés réelles pour construire des logements neufs dans la mesure où il ne reste qu'une très faible part de réserves foncières destinées à l'urbanisation.
- Une insuffisance des ressources financières des propriétaires privés et des bailleurs, contraints par les nouvelles réglementations : DPE, mise aux normes. Ce qui entraîne une faible marge de manœuvre pour le parc locatif privé.
- Le desserrement du nombre de personnes par ménage (2.4 personnes par ménage en 2006) entraîne un accroissement et une modification des besoins en logement ainsi qu'une tendance à une sous-occupation des logements.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence** mène des actions pour développer et améliorer le parc de logements. La commune intervient sur les projets de Drôme Aménagement Habitat en absorbant le coût du foncier afin de faciliter l'implantation de logements sociaux. Toutefois, il serait intéressant de tendre vers davantage de prise en compte des besoins et attentes des populations notamment en situation précaire et de développer des actions de réhabilitation et de rénovation de certains logements.

- Valence Major contribue à plusieurs titres à l'amélioration du cadre de vie par :
  - ✓ Le PLH de l'agglomération Valentinoise avec des prescriptions comportant des fiches actions dont certaines à mettre en œuvre plus particulièrement sur la commune de Portes-lès-Valence :
    - constructions de 60 à 70 logements par an avec des opérations neuves comportant 30 à 35% de logements locatifs sociaux, soit 20 à 25 logements locatifs sociaux par an ;
    - renforcer le parc locatif privé ;
    - s'adapter aux besoins de la population en construisant plus de grands logements et en ciblant les logements du locatif social pour les 20-25 ans (deserrement familial) et pour les personnes âgées ;
    - maîtriser le foncier : peu de réserves foncières et besoins de produits moins consommateurs d'espaces.
  - ✓ Le CUCS de l'agglomération Valentinoise avec 3 quartiers prioritaires sur la commune de Portes-lès-Valence : Descartes, La Chaffine et Résidence Italie : actions essentiellement tournées vers l'aménagement extérieur et la vie de quartier (sport, jardinage, sortie famille, etc).
  - ✓ L'OPAH 2007-2010 Valence Major : aides de l'ANAH et du CG 26 pour :
    - rénover des logements insalubres ou ne respectant pas des critères minimaux de décence,
    - développer des logements conventionnés,
    - remettre sur le marché des logements vacants.
- **5 bailleurs sociaux** : Drôme Aménagement Habitat (étant le principal bailleur social de la Drôme), Pluralis, Immobilière des Chemins de fer, Habitat Dauphinois, Sud Habitat.
- **ADIL 26** : information et droit concernant le logement.
- **Le Conseil général de la Drôme** :
  - ✓ mobilise l'ensemble des acteurs publics et privés pour construire des logements abordables et répondre aux besoins des personnes fragiles. L'objectif affiché : construire 700 logements locatifs sociaux par an.

- ✓ poursuit des missions de conseil, d'appui, d'aménageur parfois, au travers de Drôme Aménagement Habitat et des autres organismes qu'il accompagne.
  - ✓ assure la réalisation des logements,
  - ✓ assure la cohérence des politiques de l'habitat, une cellule de concertation est mise en place avec l'Etat et la Région.
  - ✓ gère l'ensemble des aides publiques en faveur du logement social, en prenant la délégation de compétence pour les aides à la pierre.
- **L'Agence Immobilière à vocation sociale (AIVS)** œuvre sur tout le département de la Drôme pour inciter les propriétaires de logements à lui confier la gestion de leur bien afin qu'il soit loué aux bénéficiaires des minimas sociaux.
  - **Le Conseil régional Rhône-Alpes** favorise la construction de logements accessibles à partir des besoins exprimés sur le terrain en soutenant les politiques locales :
    - ✓ Accompagnement des PLH dans la production de logements accessibles, publics (PLAI et PLUS) et privés (conventionnés ANAH) entre 52 et 130€/m<sup>2</sup>.
    - ✓ Création d'un volet habitat dans les CDRA et les PNR (l'aide régionale permet d'agir dès à présent sur la construction ou la réhabilitation de logements : 5 à 8 € par habitant sur la durée du contrat).
    - ✓ Soutien aux programmes de renouvellement urbain.
    - ✓ Soutien à la construction de logements communaux en milieu rural.

#### ENJEUX :

- Mettre en place une politique d'offre foncière qui réponde aux besoins en logement pour toutes les catégories de population (renforcement de la part du locatif privé).
- Reconstruire un véritable marché du logement locatif c'est-à-dire, permettre la mobilité et le parcours résidentiel en fonction de l'évolution de la famille.
- Opter pour une réhabilitation du tissu existant.
- Poursuivre le développement du locatif social.
- Favoriser une mixité accession-locatif dans les opérations.
- Assurer une diversité des formes d'habitat et une qualité, notamment énergétique des bâtiments.
- Favoriser des opérations immobilières moins consommatrices d'espace, d'énergie et d'émission de GES : maîtriser le foncier en l'absence de réserves foncières et encourager la densification du tissu urbain.
- Utiliser les outils fonciers (ZAD, DPU, ZAC, expropriation) et les servitudes sur les zones U et AU du PLU (un pourcentage de logements locatifs sociaux pouvant être imposé dans toute nouvelle opération, ou ciblage d'un foncier pour un programme de logements répondant aux objectifs de mixité sociale).
- Maîtriser le rythme des constructions neuves.

#### INDICATEURS :

- Le nombre de logements construits par an et leur coût global.
- Le nombre de logements sociaux construits ou restaurés par an et leur coût global.
- La réduction de la vacance et de l'insalubrité du parc existant.
- Le rééquilibrage géographique du parc locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire.
- La mixité sociale des nouvelles opérations.

## TRANSVERSALITE

L'habitat et le logement influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

L'habitat et le logement sont dépendants des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### CONSTAT

#### Des infrastructures de transports omniprésentes :

L'organisation territoriale de Portes-lès-Valence est profondément marquée par la présence de grandes infrastructures de transports :

- ✓ le Rhône
- ✓ la voie ferrée : ligne Paris-Lyon-Marseille
- ✓ des infrastructures routières à grande circulation : Autoroute A7, routes nationale RN7 et départementales D7 et D111.

#### Le transport fluvial et le Rhône :

Le Rhône est aménagé en voie navigable à grand gabarit entre Fos-sur-Mer et Chalon sur Saône. Il est utilisé pour le transport de marchandises et les activités de tourisme et de loisir (navigation de plaisance, activités nautiques). Le Port de commerce de Portes-lès-Valence constitue une plateforme multimodale connectée avec la route et la voie ferrée qui traite près de 100 000 tonnes de marchandises par ans. Il est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

#### Le transport ferroviaire :

La ligne SNCF Paris-Lyon-Marseille est une ligne ferroviaire mixte (fret et voyageurs), à deux voies, qui accueille les trains de fret à destination notamment du complexe portuaire de Marseille/ Fos, les trains de grandes lignes et les trains Express Régionaux (TER).

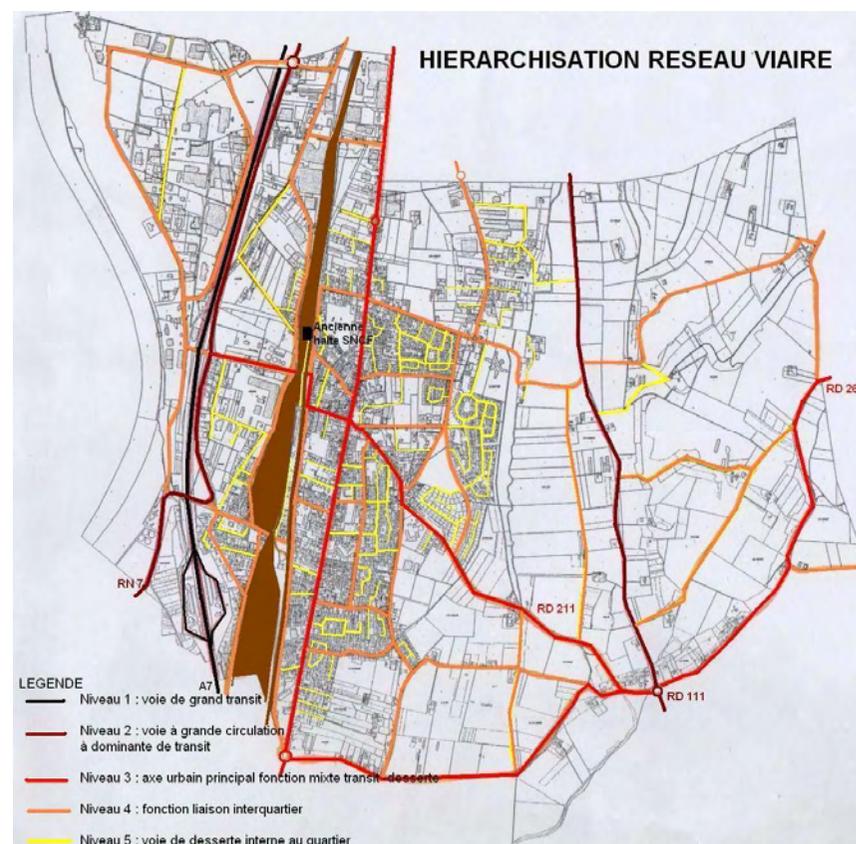
La commune dispose d'une gare de triage mixte (fret et TER), mais dont l'activité s'est considérablement réduite ces dernières années. Elle ne dispose en revanche pas de gare voyageurs, la halte ayant été fermée.

La fréquentation des TER est chaque année en augmentation. Une étude d'implantation de nouvelles haltes ferroviaires est programmée dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain).

#### Le transport routier :

La commune de Portes-lès-Valence bénéficie d'accès routiers privilégiés liés à la présence de grands axes routiers et de la proximité de l'échangeur autoroutier de Valence-Sud. Ces infrastructures routières supportent un trafic très important, relevant pour une grande partie d'un trafic de transit (cf. tableau ci-contre), particulièrement lors des congés.

Infrastructure	Nb de véhicules/jour en 2005	Fonction principale
Autoroute A7	76 000	transit
RN7	15000 à 17000	transit et desserte de la commune
RD7	10 000	Desserte de la commune
RD111	8000	Transit



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

Si ces infrastructures constituent une opportunité pour la commune elles sont également sources de nuisances importantes :

- ✓ nuisances sonores et dégradation de la qualité de l'air ;
- ✓ accidentologie : une cinquantaine d'accidents corporels sur la commune chaque année, particulièrement sur la RN7 (traversée des carrefours du Port et avec la rue Fernand Léger) ;
- ✓ fragmentation du territoire communal, effet de barrière : les quartiers Ouest se trouvent isolés du centre-ville et les dessertes Est-Ouest sont insuffisantes.

▪ **Une mobilité en hausse et une part modale de l'automobile largement dominante**

Les tendances de ces dernières décennies révèlent une croissance très forte de la mobilité des ménages et une part très importante des déplacements en voiture particulière. A titre d'illustration, en matière de déplacements domicile - travail (source recensement INSEE 1999) : 64,6 % des actifs résidant à Portes travaillent à l'extérieur de la commune (48 % sur une autre commune de l'unité urbaine) et sur l'ensemble des actifs :

- ✓ 74,5 % utilisent la voiture particulière
- ✓ seulement 4,5 % utilisent les transports en commun et 5,8 % les deux roues.

▪ **Les transports en commun :**

- ✓ La commune est desservie par les Transports urbains de l'agglomération de Valence (CTAV) qui relèvent de la compétence de Valence Major. Depuis 2006, l'exploitation a été confiée à Veolia Transport Valence, pour une durée de 6 ans. Deux lignes régulières desservent la partie urbaine : les lignes 9 et 10.
- ✓ La commune dispose par ailleurs d'une gare routière desservie par le réseau départemental interurbain (N°26, 28, 30). Ce réseau de bus est complété par un service de transport scolaire.
- ✓ Le secteur industriel, à l'Ouest, ne bénéficie d'aucune desserte en transports en commun.
- ✓ Un service spécifique de transport à la demande existe à destination des personnes handicapées. Une étude est en cours concernant l'accessibilité du réseau de la CTAV.



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

▪ **Les modes doux : cycles et piétons :**

- ✓ Des pistes cyclables ont récemment été aménagées sur des voies de liaison inter-quartier. Mais de nombreuses discontinuités existent et il n'y a pas de liaisons Est-Ouest.
- ✓ De nombreux cheminements piétons ont été aménagés dans le centre urbain : liaison vers les écoles, vers le Parc Aragon, entre les quartiers d'habitats. Le chemin du bois de la Chaffine a été réservé à un usage piétonnier dans le cadre de la mise en valeur du bois. Des liaisons vertes interquartier Est-Ouest sont inscrites dans le PLU.
- ✓ Il n'y a pas de plan de déplacement scolaires, des lignes de pédibus ont été lancées à la rentrée 2009.



Donnée cartographique - Portes-lès-Valence

## ATOUTS

- Les infrastructures de transport présentes sur la commune constituent une opportunité pour le développement économique et l'attractivité de la commune.
- La présence du Rhône et d'une ligne ferroviaire constitue un atout pour le développement des transports alternatifs à la route.
- Une bonne desserte en Transport en commun de la partie urbaine.
- L'existence d'un diagnostic et d'une cartographie des chemins piétons/cycle qui doivent néanmoins être formalisés.
- L'existence d'un service de transport à la demande pour les handicapés.

## FAIBLESSES

- Les infrastructures de transport présentent des nuisances importantes pour les habitants.
- Elles rendent particulièrement difficiles l'aménagement de la ville et la cohésion entre les quartiers : isolement physique et social des quartiers Ouest.
- Globalement le manque d'accès et d'infrastructures modes doux en plusieurs points du territoire :
  - ✓ accessibilité (problème d'accès au port) et accès mode doux aux Rhône : il existe toutefois un projet de piste cyclable le long de la voie ferrée,
  - ✓ desserte des quartiers et particulièrement du quartier Ouest,
  - ✓ accès sécurisés mode doux au stade,
  - ✓ traversée de la N7 (rocade Ouest).
- L'insuffisance en termes d'entretien et de linéaire des pistes cyclables : pistes cyclables peu entretenues et peu protégées, manque de continuité et de prolongement des pistes cyclables, absence de priorités pour les cyclistes.
- L'accessibilité aux personnes handicapées n'est pas encore mise en place partout.
- L'absence de réseau de bus piétons.
- La sous-exploitation de la plateforme multimodale et le manque de développement des transports par voie de fer et voie d'eau.
- Des abris bus non accessibles et souvent dégradés.
- Des infrastructures peu qualifiées (paysage).
- Des problèmes de dangerosité de certains points routiers : passages sous les voies trop étroits et dangereux sous certains ponts, problème de circulation à la Chaffine.

## OPPORTUNITES

- Développement de la zone portuaire qui contribuera à accroître la part modale du transport fluvial.
- La fréquentation des TER en hausse constante qui atteste de l'intérêt des voyageurs pour ce mode de transport ;
- De nombreux éléments d'ores et déjà à l'étude ou planifiés dans le cadre du PDU, du schéma directeur des pistes cyclable, du PLU.
- Une réflexion intercommunale sur les transports en commun.
- Des disponibilités foncières pour développer les transports collectifs et les services cycles (gare de triage).

## MENACES

- Qu'il s'agisse du Rhône, de la voie Ferrée ou des axes routiers, la commune de Portes-Lès-Valence n'a pas compétence sur les infrastructures qui traverse son territoire, elle a donc peu de marge de manœuvre en ce qui concerne leur aménagement et leur gestion.
- Un cloisonnement des quartiers Ouest difficile à résorber.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

Les politiques de déplacement pour la mobilité des biens et des personnes présente des dimensions multiples, à la fois en terme d'échelle d'intervention et en terme de partenaires.

- **L'Etat :** grandes infrastructures routières (Autoroutes, Routes Nationales ...), le Rhône (par l'intermédiaire de la CNR – Compagnie Nationale du Rhône)
- **Le Conseil régional Rhône-Alpes :**
  - ✓ compétence pour les TER (Trains Express Régionaux)
  - ✓ Le Schéma Régional des Services de Transport

Il s'agit d'un document stratégique exposant la politique régionale des transports à moyen et long terme (2013-2020). Pour le secteur de Portes-Lès-Valence les objectifs sont les suivants :

  - mise en place d'une desserte cadencée Romans-Valence-Livron,
  - développement du covoiturage et des transports doux,
  - développement de la plate-forme multimodale.
- **Le Conseil général de la Drôme** (accessibilité des collèges, voiries départementales...),
- **La ville de Portes-lès-Valence :**

Elle a compétence essentiellement sur les voiries communales et les stationnements. Un réseau de liaisons vertes inter-quartier a été inscrit dans le PLU.

## Valence Major :

Valence Major a compétence pour :

- ✓ la mise en œuvre du PDU (Plan de Déplacement Urbain) dont les objectifs principaux sont :
  - de mettre en place un réseau de transports collectifs attractifs ;
  - de prendre en compte les cycles et les piétons dans les itinéraires d'agglomération et dans les aménagements urbains.

Le PDU a été approuvé en 2002. Aujourd'hui environ 50% des objectifs ont été atteints.

- ✓ les transports urbains de l'agglomération de Valence ;
- ✓ Le schéma directeur des pistes cyclables : il est en cours de réalisation au niveau de Valence Major et a pour objectifs de créer un réseau continu et sécurisé afin de proposer une réelle alternative au déplacement automobile. Plusieurs aménagements sont étudiés sur la commune de Portes-Lès-Valence, notamment deux traversées de l'autoroute A7, la continuité des pistes cyclables sur le CD7.

## Les entreprises

Elles peuvent engager des actions comme la mise en œuvre de Plan de Déplacement d'Entreprises ou subventionner les transports collectifs. Aucune action de ce type n'est recensée au sein des entreprises Portoises rencontrées.

### ENJEUX :

- Le développement des équipements et services pour le vélo.
- Le développement des transports durables par voie de fer et voie d'eau.
- L'accessibilité des personnes handicapées aux transports en commun.
- Le développement de bus piétons.
- Les actions de sensibilisation à destination de la population.
- La résorption des points de dangerosité.
- La poursuite des actions en faveur des transports alternatifs à l'automobile, en particulier la desserte TC de zone industrielle.

### INDICATEURS :

Concernant le transport fluvial et ferré :

- Tonnages traités par la plateforme multimodale et le port de commerce de Portes-lès-Valence.

Concernant les transports alternatifs à l'automobile :

- Km de cheminements verts continus aménagés pour piétons ou cyclistes.

Concernant les transports en commun :

- Part modale des différents modes de transport.
- Part de l'utilisation des transports en commun dans la totalité des migrations alternantes journalières annuelles.
- Part de la population ayant accès au transport collectif.
- Nombre de personnes utilisant les transports collectifs sur des lignes régulières (Bus, TER).
- Proportion de scolaires se rendant à pied à l'école.
- Nombre d'enfants utilisant les transports scolaires.
- Nombre de places de stationnement pour vélos disponibles à proximité des terminus des lignes de transports en commun.
- Nombre de Plan de Déplacement d'entreprises sur le territoire.



# Document de travail

## Chapitre 2 : Gestion des ressources naturelles et de l'énergie

*RESSOURCES EN EAU  
CONTEXTE CLIMATIQUE ET ENERGIE*

## LA RESSOURCE EN EAU

### CONSTAT

#### Le réseau hydrographique et les eaux de surface :

Il s'agit essentiellement du Rhône et d'une petite portion de la Véore.

- ✓ La qualité de la Véore au niveau de Saint Marcel-lès-Valence est globalement bonne. Le Rhône présente une qualité bonne à médiocre suivant les paramètres. Les paramètres déclassants étant les nitrates et les pesticides étant les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).
- ✓ Il n'y a pas d'activités de baignade référencées sur le Rhône et sur la Véore. La Véore est classée en première catégorie piscicole.

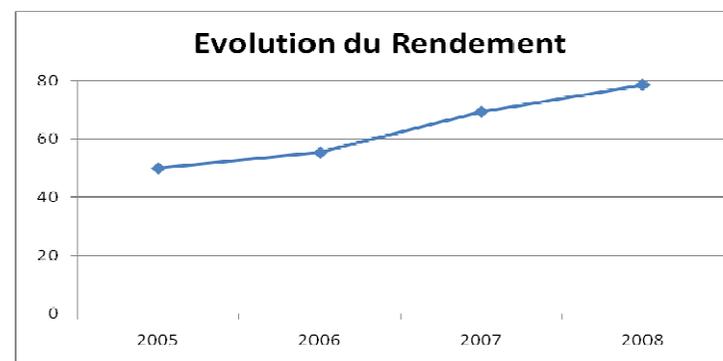
#### Les eaux souterraines et l'eau potable :

- ✓ Le territoire de la commune comprend deux principaux aquifères :
  - la nappe des alluvions du Rhône est la plus importante. Elle est extrêmement sensible du fait de la perméabilité des terrains et très polluées, du fait d'une pollution chimique du Rhône.
  - la nappe des basses terrasses würmiennes. Il s'agit également d'une ressource abondante mais très sensible aux pollutions en raison de sa faible profondeur et de la forte perméabilité des terrains.
- ✓ Suite à une pollution chimique accidentelle du forage de Faravel, la commune n'utilise plus l'eau en provenance de son territoire mais l'achète au SIESV (Syndicat des Eaux du Sud Valentinois). L'eau achetée provient du puit des Tromparents sur Beaumont-lès-Valence. Bien qu'elle présente une qualité conforme aux normes en vigueur, les teneurs en nitrates sont élevées et la présence de pesticides a été détectée ce qui atteste de la fragilité de cette ressource.
- ✓ Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie directe par la commune. Les ouvrages de distribution comprennent environ 77 kilomètres de réseaux pour près de 3200 abonnés.

- ✓ Portes-lès-Valence représente environ la moitié des besoins du SIESV. Actuellement les ouvrages sont exploités à leur maximum de production. Un schéma directeur pour la sécurisation en eau potable a été réalisé en 2004 par le Syndicat mixte d'Etude sur la Diversification en Eau potable De la Région Du Valentinois (SEDIVE) afin de sécuriser l'approvisionnement.

**D'un point de vue quantitatif, les volumes achetés au SIESV et facturés sont en baisse, en raison notamment de la mise en place d'un système de surveillance du réseau qui a permis d'accroître significativement le rendement du réseau (+14% entre 2006 et 2007).**

Année	2005	2006	2007	2008
<b>Rendement</b>	50,04	55,41	69,47	78,67
<b>Volume acheté (SIESV) en m3</b>	1242770	1265191	968538	955517
<b>Volume facturé en m3</b>	621909	701103	672806	751678



### ▪ L'assainissement :

Le service public d'assainissement collectif est assuré directement par la commune.

- ✓ Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de type boues activées située sur le territoire communal. Cette station appartient au SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Portes-les-Valence) qui en a confié l'exploitation à Veolia. Actuellement exploitée à 60 %, cette station dispose d'une capacité suffisante pour les années à venir ainsi que d'un rendement épuratoire très bon.
- ✓ Une part importante des eaux reçues à la station est d'origine industrielle et particulièrement agro-alimentaire. Elle reçoit également des eaux claires parasites. En effet, le réseau d'assainissement (60 Km) est majoritairement de type unitaire, hormis sur le réseau récent. Depuis 2007, les eaux pluviales doivent néanmoins être gérées à la parcelle en privilégiant l'infiltration (règlement du service de l'assainissement).
- ✓ Une part des habitations n'est pas raccordée à l'assainissement collectif, un zonage d'assainissement est en cours de définition dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement. Aujourd'hui, une centaine d'installations d'assainissement non collectif est répertorié sur la commune. Seulement 34% d'entre elles sont aux normes.

### ATOUTS

- La gestion de l'AEP et de l'assainissement en régie directe par la commune lui permet de conserver la compétence sur une dimension essentielle de l'environnement : la ressource en eau.
- Un assainissement collectif performant.
- L'existence d'un règlement d'assainissement concernant la gestion des eaux pluviales.
- De nombreuses actions entreprises sur les réseaux.
- Quelques bâtiments publics équipés pour réduire la consommation d'eau au niveau des sanitaires, ou pour la récupération des eaux pluviales (centre technique municipal).

### FAIBLESSES

- Une ressource communale polluée et ne pouvant plus aujourd'hui être utilisée pour l'AEP.
- Une ressource en eau dont dépend la commune très vulnérable aux pollutions industrielles et agricoles.
- Un réseau d'assainissement non séparatif et la présence d'eaux claires parasites sur l'ensemble du réseau.
- Des systèmes d'assainissement non collectifs non aux normes.
- Des progrès en matière d'économie d'eau à faire à différentes échelles :
  - ✓ favoriser la récupération des eaux pluviales et les économies d'eau sur les habitations et équipements publics.
  - ✓ dans les espaces verts : beaucoup d'espaces verts sont arrosés avec de l'eau potable.

### OPPORTUNITES

- L'existence de documents de planification :
  - ✓ Le schéma directeur pour la sécurisation en eau potable réalisé par le SEDIVE en 2004 ;
  - ✓ Le schéma directeur d'assainissement.
- Une station d'épuration performante, certifiée ISO 140001 et de capacité suffisante pour l'avenir.

### MENACES

- Manque de diversité dans la provenance des eaux utilisées pour l'AEP et fragilité de la ressource.
- Des réseaux d'eau et d'assainissement vieillissants qui nécessitent des interventions importantes.
- Un prix de l'eau bas, n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années mais qui ne permettra pas de couvrir les frais de rénovation des réseaux.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

La gestion de la ressource en eau relève à la fois de compétences intercommunales en ce qui concerne les ressources et le traitement, et de compétences communales pour la gestion des réseaux et de l'assainissement. De nombreuses actions ont été engagées sur les réseaux et la collectivité adhère à des syndicats intercommunaux pour la diversification des ressources, la préservation et la gestion des cours d'eau.

- **La ville de Portes-lès-Valence** : est compétente pour la distribution de l'AEP et l'assainissement. Elle adhère à plusieurs structures de coopération intercommunale : LE SIESV, le SEDIVE, le SIARP, le Syndicat de la Véore. La commune a engagé la réalisation d'un Schéma directeur d'assainissement qui comprend :
  - ✓ la définition du zonage d'assainissement permettant de distinguer les zones relevant de l'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif ;
  - ✓ un diagnostic du réseau d'assainissement collectif et des installations non collectif permettant d'avoir une meilleure connaissance des réseaux.
  - ✓ Un programme pluri-annuel de travaux sera élaboré à l'issue du diagnostic afin d'améliorer les performances du système de collecte et de dimensionner les futures extensions sur les zones ouvertes à l'urbanisation.
- **Le SIESV (Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois)** exploite, par l'intermédiaire du fermier Veolia eau, les puits de captage et vend l'eau à la commune de Portes-lès-Valence ;
- **Le SEDIVE (Syndicat Mixte d'Etude sur la Diversification En Eau Potable de la Région du Valentinois).**
- **Le SIARP (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Portes-lès-Valence)** est propriétaire de la station d'épuration et qui en a confié la gestion à Veolia. Le SIARP a engagé la réalisation d'un Schéma directeur d'assainissement qui comprend :

✓ Le SIARP ainsi que Véolia organise ponctuellement des opérations de communication auprès du public (plaquette de sensibilisation, visite organisée de la station d'épuration).

- **Le syndicat de la Véore** :  
Un contrat de rivière est mis en œuvre sur la Véore. Aucune action spécifique n'est menée sur la commune de Portes-Lès-Valence. Une étude de qualité des eaux devrait être réalisée en 2010 dans le cadre du bilan du contrat de rivière.
- **Le SPANC** : service public d'assainissement non collectif permettant d'assurer le contrôle des installations des particuliers. Ce service reste à créer.
- **A l'échelle européenne** : la Directive Cadre Européenne sur l'eau fixe des objectifs de bon état écologique des eaux superficielles et souterraines à atteindre à l'horizon 2015.
- **A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, le SDAGE** : fixe les orientations visant à améliorer la qualité des eaux, restaurer, préserver les milieux naturels associés.

### ENJEUX :

- La préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.
- La diversification des sources d'approvisionnement pour sécuriser l'alimentation en eau potable.
- Les économies (amélioration des rendements, baisse de la consommation...) et la récupération de l'eau dans les habitations et bâtiments publics.

### INDICATEURS :

- Risque NABE (Non Atteinte du Bon Etat Ecologique) des eaux superficielles et souterraines
- Qualité de l'eau destinée à la consommation
- Consommation annuelle moyenne d'eau par habitant
- Appréciation du niveau de maîtrise de la tarification de l'eau : mauvaise ; moyenne ; bonne
- Nombre de logements raccordés au réseau d'assainissement collectif
- L'écart du prix du m3 d'eau potable à la moyenne nationale
- Part des bâtiments et équipements publics ayant un dispositif de récupération d'eau
- Part de l'eau potable dans la consommation d'eau dédiée aux espaces verts
- Mesure de la qualité des eaux de surface en nitrates, phosphates et matières organiques



## CONTEXTE CLIMATIQUE ET ENERGIE

### CONSTAT

Le thème de l'énergie est à la fois transversal à plusieurs secteurs (construction, transport, agriculture) et fortement concerné par une des finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

#### Le contexte climatique :

Située à un carrefour climatique entre influences continentales et méditerranéennes, la ville de Portes-lès-Valence connaît une forte amplitude thermique entre le mois de janvier et juillet (hiver froids, été chauds).

Elle connaît également une pluviométrie annuelle assez élevée : environ 900mm par an, avec deux périodes particulièrement pluvieuses le mois de mai et l'automne.

Enfin l'une des caractéristiques de ce secteur est l'importance des vents du Nord, froids et secs.

Ces caractéristiques climatiques rendent particulièrement prégnante la question de l'orientation et de l'isolement des logements (protection du froid comme de la chaleur, protection contre les vents du Nord).

#### L'énergie :

Du fait de l'existence d'un réseau de gaz de ville couvrant une grande partie des zones urbaines, le gaz est la première source d'énergie utilisée pour le chauffage.

Aucune donnée plus précise n'est par ailleurs disponible sur la consommation énergétique de la commune.

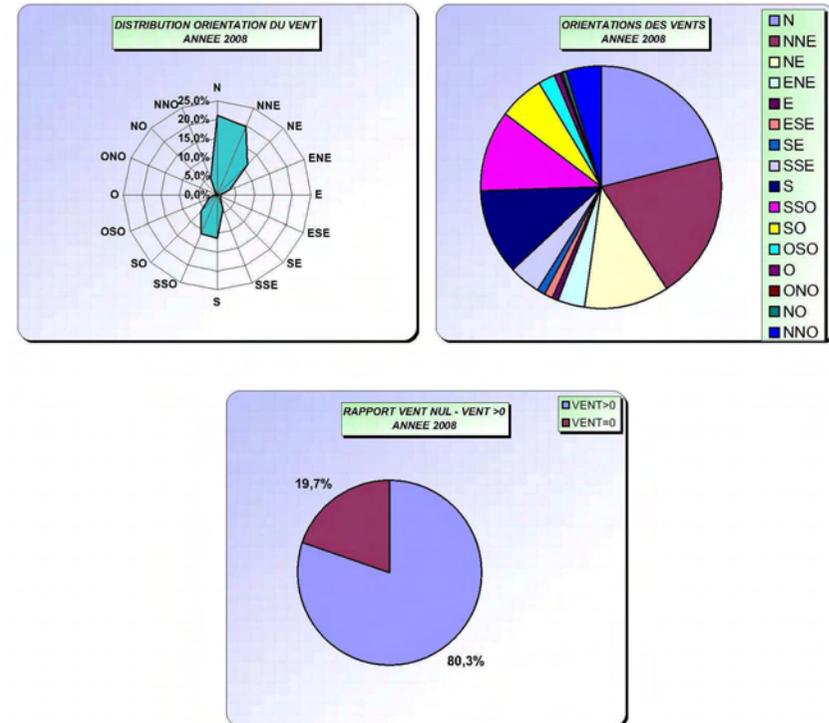
Il n'existe pas non plus de recensement des équipements existants pour la production d'énergies renouvelables. Il semble en particulier que les installations de panneaux solaires restent peu nombreuses.

A l'échelle du patrimoine communal de la ville la consommation énergétique est connue et suivie. Les trois dernières années montrent une hausse des consommations de gaz et d'électricité. Ces données ne peuvent cependant être interprétées dans la mesure où de nouvelles constructions ont été réalisées dans cette même période (accroissement des superficies concernées).

#### Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) :

Il n'existe pas de données à ce sujet.

Orientation des vents pour l'année 2008



## ATOUTS

- Une politique nouvelle en matière d'énergie adoptée cette année par la commune et visant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- Les démarches d'évaluation des consommations et de maîtrise de l'énergie engagées par la collectivité :
  - ✓ actions d'évaluation des consommations menées à l'échelle des bâtiments et la ville ;
  - ✓ installation de technologies économes en énergie pour l'éclairage public.
- Certaines installations à valoriser comme le puit canadien et l'isolation en fibre de bois du centre aéré.
- Le partenariat de la collectivité avec des acteurs de l'énergie.

## FAIBLESSES

- Le manque de connaissances sur la consommation énergétique.
- Des dépenses énergétiques superflues dans les bâtiments communaux (éclairage de nuit par exemple).
- Peu de communication a été réalisée sur l'énergie au niveau communal jusqu'à présent.
- Les informations et les incitations pour l'habitat individuel sont insuffisantes.

## OPPORTUNITES

- Une priorité politique forte au niveau européen, national et régional
- Une sensibilisation médiatique soutenue
- La mobilisation progressive des professionnels de la construction : la fédération du bâtiment forme ses entrepreneurs et artisans à la préconisation et la mise en œuvre de la performance énergétique dans la construction
- Des aides conséquentes :
  - ✓ Crédit d'impôt, prêt à taux zéro pour les propriétaires occupant ou bailleur
  - ✓ Des financements régionaux pour le recours aux énergies renouvelables pour les particuliers.
  - ✓ De nombreux gisements permettant de faire des économies.

## MENACES

- Un contexte climatique difficile ;
- Les surcoûts à l'investissement qui peuvent apparaître comme des freins ;
- Le prix des énergies qui se stabilise ;
- Des formes urbaines récentes énergivores et un parc de logement ancien très consommateur.
- L'insuffisance de réalisation concrète sur les transports (autre secteur très émissif en carbone et consommateur d'énergie) telle que la mise en œuvre de PDE ou des aménagements pour transport doux.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### ▪ La ville de Portes-lès-Valence :

L'année 2009 marque l'adoption d'une politique énergétique nouvelle orientée autour de deux axes :

- ✓ recherche d'économie d'énergies lors des opérations programmées de rénovation et de construction, sur l'éclairage public, sur la flotte de véhicules ;
- ✓ développement des énergies renouvelables.

Plusieurs projets ont ainsi été programmés dès 2009 et permettront à terme de définir des objectifs précis à partir du retour d'expérience. La commune s'est appuyée dès le démarrage de ces projets sur les partenaires tels que l'ADIL et le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme).

La municipalité participe en 2009 à l'opération mondiale Earth Tour, organisée par l'association WWF qui consiste à sensibiliser le grand public au changement climatique en éteignant l'éclairage d'un maximum de bâtiments publics.

D'autre part, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- ✓ des actions de sensibilisation du personnel et des élus a la réduction des consommations énergétiques ;
- ✓ afin de suivre l'évolution des consommations et l'impact des mesures adoptées, les services techniques disposent de logiciels de suivi permettant de réaliser des tableaux de bord ;
- ✓ les DPE (Diagnostics de Performance Energétique) ont été réalisés sur tous les bâtiments de la collectivité ;

- ✓ l'installation de technologies économes en énergie pour l'éclairage public.

#### ▪ **L'ADIL 26**

Le Point Information Energie ADIL 26 a pour objectif de diffuser gratuitement une information auprès des particuliers et des collectivités sur toutes les questions d'énergie. Ses conseillers techniques assurent régulièrement des permanences énergie dans trois communes de la Drôme (Crest, Romans, Saint Vallier) et sont disponibles tous les jours à Valence.

Ils fournissent notamment :

- ✓ une aide au montage de dossiers de financement (ADEME, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de la Drôme, Europe ...);
- ✓ un accompagnement pour l'élaboration d'études ou de travaux effectués par des professionnels;
- ✓ des analyses succinctes informatisées de chaque projet.

Les missions de l'ADIL 26 consistent également à sensibiliser les particuliers, les collectivités locales, les scolaires, les entreprises à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables avec : des expositions, des salons, des documentations, la Lettre de l'ADIL 26, des conférences, des journées et permanences d'information, des animations scolaires, des visites de sites d'applications.

- **Le Conseil général de la Drôme** finance l'amélioration énergétique des bâtiments par l'intermédiaire de sa politique sur le logement (Fond Social Habitat et Energie, Construction de logement Qualité Environnementale du Bâti, OPAH, Aide à la réhabilitation thermique).
- **L'ADEME** participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable (expertise, conseil, financement de projets).
- **Le Conseil régional Rhône-Alpes** dans le cadre de sa politique de développement durable (transports, aménagements et constructions durables, énergies renouvelables, ...).

#### **A l'échelle Nationale :**

- Le Grenelle de l'environnement qui définit une politique de réduction des énergies et des réductions de CO2 avec un ensemble de mesures, dès 2009, sur :
  - ✓ le bâtiment ;
  - ✓ les transports alternatifs ;
  - ✓ les énergies renouvelables ;
  - ✓ la recherche ;
  - ✓ l'agriculture durable ;
  - ✓ l'aménagement des territoires.
- La loi POPE, programme d'orientation de la politique énergétique, du 13 juillet 2005 qui a mis en œuvre notamment les CEE : certificats d'économie d'énergie permettant aux collectivités d'acquies des aides pour le financement de leurs travaux d'économie d'énergie.

#### **A l'échelle européenne :**

- Le paquet climat énergie avec l'objectif 3 fois 20 pour 2020 : 20 % de réduction de CO2, 20 % d'énergie renouvelable et 20 % d'efficacité énergétique.

### ENJEUX :

- Une meilleure connaissance des consommations énergétiques à l'échelle de la commune.
- Les réhabilitations et les constructions nouvelles économes en énergie et équipées de systèmes de production d'énergies renouvelables.
- Les informations et incitations pour l'habitat individuel.
- Les économies d'énergie dans les bâtiments publics.
- La valorisation des équipements exemplaires existants sur la commune.

### INDICATEURS :

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire.
- Part des logements neufs à haute performance énergétique.
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique.
- Coût global de l'éclairage public.
- Consommation électrique liée à l'éclairage public.
- Nombre de bâtiments HQE ou QBE.
- Nombre de logements équipés en énergies renouvelables.
- Puissance produite en énergie renouvelable sur le territoire.
- Volume de biocarburants produits sur le territoire.
- Part de la consommation énergétique due au bois.
- Nombre d'installations d'énergies renouvelables, par type.
- Part du bois de chauffage provenant du territoire.
- Volume de GES évités par la construction ou la rénovation économe en énergie.
- Nombre de bilans carbone mis en œuvre sur le territoire.

## TRANSVERSALITE

L'énergie et le changement climatique influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

L'énergie et le changement climatique sont dépendants des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

# Document de travail

## Chapitre 3 : Risques, nuisances et santé publique

*RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES*  
*POLLUTIONS ET NUISANCES : QUALITE DE L' AIR ET AUTRES POLLUTIONS*  
*POLLUTIONS ET NUISANCES SONORES*  
*GESTION DES DECHETS*  
*SANTE PUBLIQUE*

## RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### CONSTAT

Le territoire communal est soumis à de nombreux risques majeurs, à savoir des risques technologiques et, dans une moindre mesure des risques naturels.

- **Les risques technologiques :**

Ils sont de différents ordres, les principaux étant :

- ✓ **Le risque industriel :**

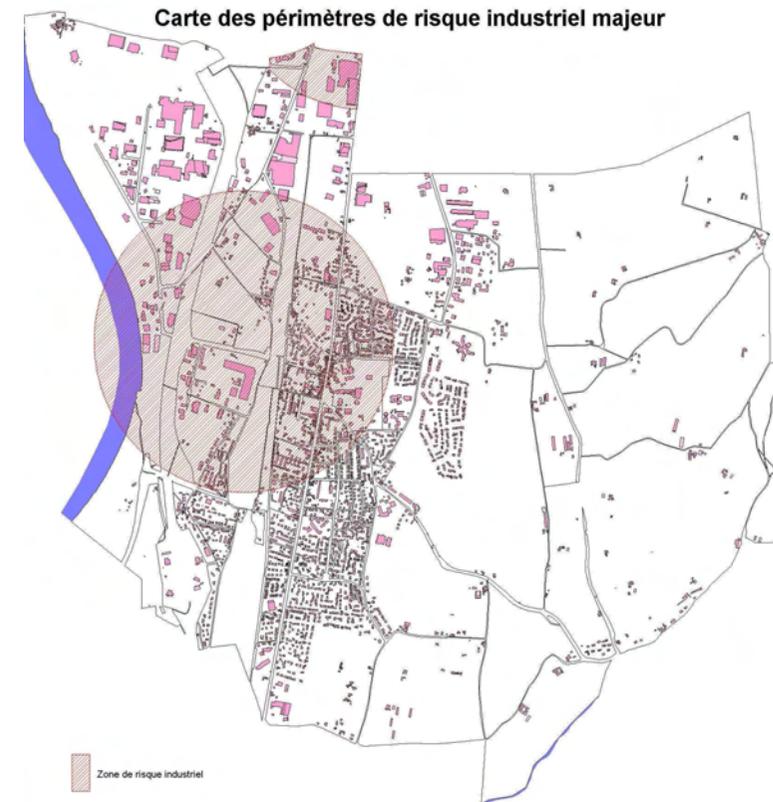
De nombreuses ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sont installées sur la Commune ou en limite parmi lesquelles deux établissements classés SEVESO (regroupant les industries présentant les plus gros risques) : le Groupement Pétrolier de Portes-lès-Valence situé rue Marcel Pagnol et la Société des Pétroles Shell sur Valence au niveau du Pont des Anglais.

Les périmètres de danger des dépôts situés sont inscrits dans le zonage du PLU.

Des plans de secours existent également pour ces installations : un Plan d'Opération Interne propre à l'industriel et un Plan Particulier d'Intervention (PPI) adopté par le Préfet le 5 novembre 1993 qui prévoit l'organisation des secours. Le dépôt pétrolier dispose, en plus des moyens d'alerte communaux, d'une sirène reproduisant le code national d'alerte.

De nombreux logements et équipements sont situés dans le périmètre de risque du groupement pétrolier.

Plusieurs installations classées présentent une pollution des sols ou des eaux souterraines (source Basol, ministère de l'écologie).



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

✓ **Le risque des Transports de Matières Dangereuses :**

La Commune de Portes-lès-Valence est traversée du Nord au Sud par de nombreux axes de circulation d'importances nationales voire européenne : la voie ferrée, l'autoroute A7, la route nationale RN7, le Rhône ainsi que par le pipeline Méditerranée-Rhône. Les risques liés à ces axes de circulation proviennent des produits dangereux transportés pouvant être à l'origine d'explosion, d'incendie et de nuage toxique.

Un Plan de Secours Spécialisé, approuvé par le Préfet en 1993, définit les mesures à prendre en cas d'accident sur l'un des axes cités plus haut. Pour l'A7, un Plan de Secours Spécialisé particulier a été adopté en 1997 par le Préfet. Le pipeline fait l'objet, quant à lui, d'un Plan de Surveillance et d'Intervention destiné à réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et assurer une réaction rapide en cas d'accident.

Des périmètres de sécurité immédiats autour de ces axes de transport apparaissent au POS sous la forme de servitudes.

▪ **Les risques naturels :**

✓ **Le risque Inondation :**

La Commune est soumise à deux types de risque inondation : les zones submersibles du Rhône et les zones inondables par débordement de la Véore. Ces zones sont prises en compte dans le zonage du Plan d'Occupation des Sols (POS) afin d'assurer la maîtrise de l'urbanisme et d'éviter tout aménagement pouvant amplifier ces situations potentiellement dangereuse.

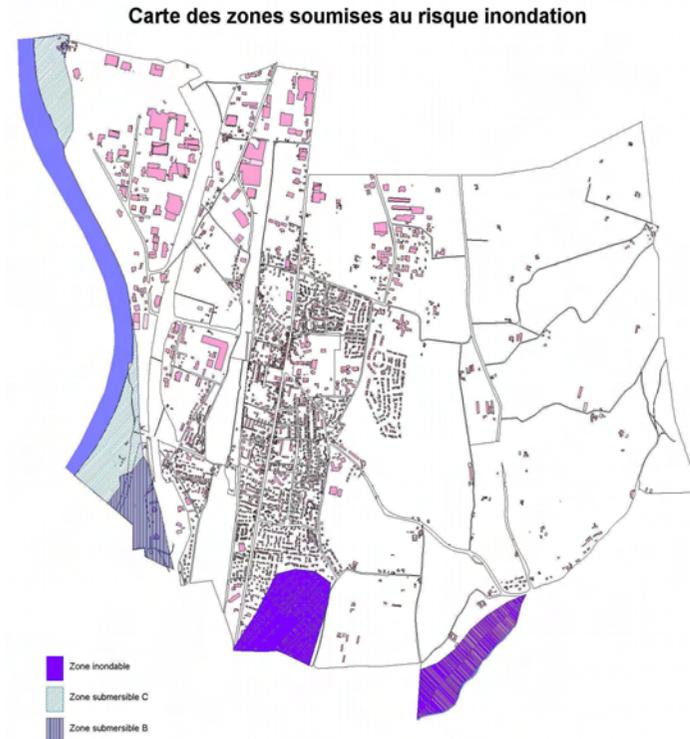
Dans le cas d'une crue de la Véore, seul un petit secteur en limite de Beauvallon est concerné et les actions à mettre en œuvre consistent à barrer la route départementale RD269 de part et d'autre du rond point et d'évacuer les deux habitations situées dans la zone.

Le débordement du Rhône correspond à une crue avec montée lente des eaux relativement prévisible plusieurs heures à l'avance. Néanmoins, il arrive de constater des variations de débit brutales dues au régime irrégulier des pluies en amont.

La Commune est protégée du Rhône par une digue cependant les zones submersibles sont susceptibles d'être atteintes par une crue dite

centennale. Dans ce cas, en lien avec la Préfecture, la mairie organise l'alerte et l'information de la population, le barrage des routes communales longeant le Rhône notamment sur la zone de la Motte et l'évacuation des établissements situés dans ces zones (station d'épuration, quartier de la motte, aires d'autoroute) puis ouvre des centres d'hébergement sur la commune.

Les dernières crues du Rhône datent de 1993, 2002 et 2003. Celle de 1993 ayant conduit à une inondation des zones submersibles.



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

## ATOUTS

- La commune est faiblement exposée au risque d'inondation.
- La collectivité dispose d'une bonne connaissance des risques concernant son territoire.
- Toutes les mesures de prévention adéquates ont été prises dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Une information générale auprès du public est réalisée.
- Des exercices de simulations ont été réalisés dans cet objectif. Toutefois, cet aspect reste à renforcer.
- La commune dispose de nombreux systèmes d'alertes : sirènes, panneaux lumineux, site internet, ensemble mobile d'alerte (mégaphone), radio.
- Des actions de dépollution des sols ont déjà été menées.

## FAIBLESSES

- Le manque d'informations :
  - ✓ sur les risques industriels,
  - ✓ sur la centrale nucléaire.
- L'existence de nombreux logements exposés aux risques industriels parmi lesquels des logements assez vulnérables (collectifs assez anciens) ;
- La mitoyenneté avec les risques technologiques.
- Un risque lié au Transport de Matières Dangereuses très important du fait du passage sur le territoire d'axes routiers et ferroviaires majeurs.

## OPPORTUNITES

- Des documents de connaissances et d'informations en cours et à venir.
- Une intégration des risques dans les documents de planification.

## MENACES

- Des zones de risques industrielles qui constituent une contrainte importante pour l'aménagement du territoire.
- Un risque de transport de matières dangereuses réel et difficile à prévenir et réduire.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### ▪ La ville de Portes-lès-Valence :

La commune de Portes-lès-Valence est compétente en matière de gestion des risques majeurs. Elle a adopté par arrêté municipal, en date du 6 décembre 2007, son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document caractérise les risques majeurs auxquels la Commune est soumise. Il définit également la stratégie à adopter en cas d'accident majeur avec notamment la mise en place d'une cellule de crise, l'annuaire des personnes ressources mobilisables, l'inventaire des centres d'hébergement et le matériel disponible.

### ▪ La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) :

Elle est chargée du contrôle du respect de la réglementation en matière de prévention et de protection contre les risques.

En 2008, la DRIRE Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information du public relayée par la commune sous forme de plaquettes distribuées dans toutes les boîtes aux lettres et de supports spécifiques pour les écoles. De même, en 2009, une réunion publique d'information sera organisée en lien avec les services de l'Etat.

### ▪ Les entreprises :

Il incombe aux exploitants de mettre en place les mesures de prévention permettant d'assurer la sûreté de leurs établissements et des riverains. De ce fait, ils sont les premiers responsables de la prévention et en cas d'accident. Mais l'Etat a le devoir de contrôler régulièrement les dispositifs exigés.

### ▪ Le Plan Rhône :

Le partenariat mis en place par l'État, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée, les Conseils régionaux ainsi qu'avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a permis la construction d'un **projet global de développement durable sur le fleuve et sa vallée : le plan Rhône**.

Le Plan Rhône repose sur 3 grands principes :

- ✓ concilier la prévention des inondations avec les pressions du développement urbain et des activités humaines ;
- ✓ respecter et améliorer le cadre de vie ;
- ✓ assurer un développement économique.

### ENJEUX :

- La prévention et le développement d'une culture collective des risques technologiques, au-delà des exigences réglementaires.
- Dans le cadre des réhabilitations en périmètre de risque, développer un habitat performant face aux risques.
- La réduction des risques liés aux transports de matières dangereuses (amélioration des points de dangerosité).

### INDICATEURS :

- Part de la population ou des logements exposée aux risques.
- Nombre d'aménagements dans des milieux à risque.
- Nombre d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).
- Nombre de crues ayant conduit à une inondation des zones submersibles.
- Nombre de surfaces occupées par des sites et des sols pollués ou potentiellement pollués sur le territoire.

## TRANSVERSALITE

Les risques naturels et technologiques influencent es thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

Les risques naturels et technologiques sont dépendantes des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

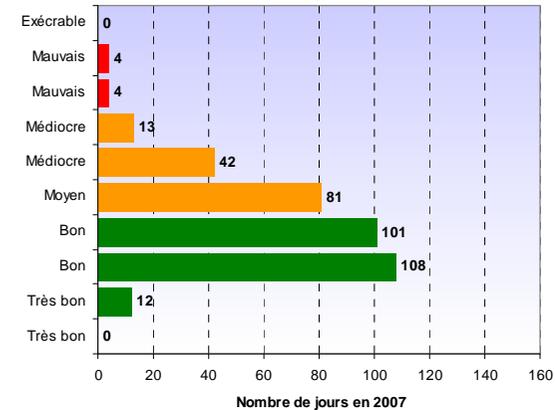
## POLLUTIONS ET NUISANCES : QUALITE DE L'AIR et AUTRES POLLUTIONS

### CONSTAT

#### La qualité de l'air :

- ✓ La commune de Portes-lès-Valence est très exposée à la pollution atmosphérique. Les suivis menés montrent que la qualité de l'air est moyenne à médiocre 1/3 de l'année, bien que le contexte venté permette la dispersion des polluants.
- ✓ Les polluants à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air sont les particules en suspension et l'ozone en période estivale, c'est-à-dire les polluants liés au trafic routier. Les axes majeurs traversant la commune et particulièrement l'autoroute A7 en sont la cause. En ce qui concerne notamment les particules en suspension, de nombreux épisodes de pollution sont dus à ces polluants. Des arrêtés préfectoraux de limitation de vitesse sont pris en cas de dépassement important des seuils.
- ✓ Hormis les effets sur l'environnement, ces pollutions et nuisances affectent la santé des populations exposées, en premier lieu les plus sensibles (enfants, personnes âgées) : déficits respiratoires et cardio-vasculaires, recrudescence des pathologies respiratoires comme l'asthme, diminution progressive des capacités respiratoires. Une étude sanitaire menée à l'échelle de l'agglomération de Valence montre qu'elle est responsable d'une vingtaine de décès anticipés chaque année.
- ✓ Concernant les émissions industrielles, on constate que le dioxyde de soufre, affiche une tendance à la baisse et des valeurs largement en dessous des seuils règlementaires. Ils ne posent pas de problème particulier. Toutefois quelques entreprises comme la centrale à enrobés de l'Entreprise 26 peuvent être à l'origine de rejets, sources de nuisances pour les riverains.

#### Répartition de l'indice de qualité de l'air sur l'agglomération de Valence (source ATMO Drôme Ardèche)



Indice de qualité d'air		2007			2008			2009 (janvier-février)		
		jours	jours		jours	jours		jours	jours	
1	Très bon	0	221	61%	0	259	71%	0	41	69%
2	Très bon	12			11			2		
3	Bon	108			113			23		
4	Bon	101	136	37%	135	101	28%	16	13	22%
5	Moyen	81			51			4		
6	Médiocre	42			38			5		
7	Médiocre	13	8	2%	12	6	2%	4	5	8%
8	Mauvais	4			4			5		
9	Mauvais	4			2			0		
10	Exécration	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Indice de qualité d'air	Indice ATMO	Poussières (PM10)	Dioxyde de soufre (SO2)	Dioxyde d'azote (NO2)	Ozone (O3)
1	0	3	365	42	19
2	11	121	0	170	60
3	113	149	0	133	100
4	135	59	0	18	112
5	51	9	0	3	43
6	38	14	0	0	24
7	12	5	0	0	7
8	4	3	0	0	1
9	2	2	0	0	0
10	0	0	0	0	0

- ✓ La commune est également vulnérable en ce qui concerne la prolifération de l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*). Cette plante allergène est responsable d'une gêne importante de la population et de coûts importants de santé. Elle prospère dans les terrains dénudés et remaniés, les sols mal entretenus. Elle revient de manière récurrente en bordure des champs et des voiries, ainsi qu'au niveau du quartier des lacs, en limite Est de la zone urbaine.

Les propriétaires ont l'obligation d'éviter sa prolifération.

- **Les autres pollutions :**

Parmi les autres types de pollution les Portoïsiens citent :

- ✓ Les antennes de télécommunication à proximité des écoles maternelles et primaires.
- ✓ La pollution lumineuse.

## ATOUTS

- Le dispositif permanent de suivi de la qualité de l'air.
- Les pollutions d'origine industrielles en baisse.
- Un contexte venté qui permet la dispersion des polluants.

## FAIBLESSES

- De nombreux problèmes de santé liés aux pollutions constatés dans la population portoïsienne (allergies, cancer, problèmes respiratoires).
- L'information sur la qualité de l'air mal relayée aux habitants.
- Le manque d'information et d'entretien de l'ambroisie.
- Le désherbage chimique à proscrire.
- Le manque d'information sur les pollutions en général.

## OPPORTUNITES

- Les politiques engagées à l'échelle communale, intercommunale et régionale en matière de transport.
- Les progrès techniques réalisés sur les véhicules en termes d'émissions.

## MENACES

- Des pollutions dues à des infrastructures nationales sur lesquelles la commune a peu d'emprise.
- Un trafic en hausse constante.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### ▪ **ATMO Drôme-Ardèche :**

C'est dans les années 1970 que l'Etat français a opté pour la mise en place d'un système original de surveillance de la qualité de l'air en constituant des associations regroupant des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des industriels. La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 a conforté et renforcé ce mode de fonctionnement en y adjoignant un collège d'administrateurs représentant les associations de défense de l'environnement et des consommateurs ainsi que des personnalités qualifiées notamment du milieu médical. En 1997, l'ASQUADRA, devenu en 2007 l'ATMO Drôme-Ardèche, a été créée pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en Drôme-Ardèche. 3 stations de surveillance sont implantées sur l'agglomération valentinoise dont une sur la commune de Portes-lès-Valence à l'école Joliot-Curie.

### ▪ **La ville de Portes-lès-Valence :**

Le trafic routier découlant du passage de l'autoroute A7 sur la commune n'étant pas un trafic local, la municipalité n'a que peu de moyens d'action sur les polluants rejetés dans l'air. Peu de communication est réalisée sur cette thématique au niveau communal. Plusieurs actions engagées vont cependant dans le bon sens et tendent à améliorer la qualité de l'air : développement des liaisons vertes, extension des zones de limitation à 30km/h, développement des transports en commun notamment sur la zone de la motte, projet de plan de déplacement d'administration, développement des énergies renouvelable

## ENJEUX :

- L'information des habitants sur la qualité de l'air.
- Le développement des transports alternatifs à la route.
- La poursuite des efforts dans le monde industriel.
- La désignation d'un référent ambroisie à l'échelle communale ou intercommunale.

## INDICATEURS :

- Evolution des teneurs dans l'atmosphère des différents polluants.
- Nombre de jours de dépassement des seuils pour les différents polluants.
- Evolution du trafic routier.
- Superficies ou nombre de sites colonisés par l'ambroisie.
- Nombre d'antennes de télécommunication.

## NUISANCES ET POLLUTIONS : nuisances sonores

### CONSTAT

- Les trois grandes infrastructures de circulation (voie SNCF, A7, RN7) très circulées sont sources de nuisances sonores importantes d'autant qu'elles jouxtent des zones habitées. En effet, la voie ferrée coupe en deux le centre urbain, l'axe autoroutier longe la périphérie de l'agglomération de Portes et passe notamment en bordure immédiate des quartiers d'habitat des quartiers ouest. Des murs anti-bruit ont été mis en place à ce niveau pour atténuer les nuisances sonores vis à vis de l'habitat.
- En application de la loi de 1992, relative à la lutte contre les nuisances sonores, les arrêtés préfectoraux de 1999 classent en voie bruyante :
  - ✓ la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille : classée en catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres, en type de tissu « ouvert » ;
  - ✓ l'autoroute A7 : classée en catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres, en type de tissu « ouvert » ;
  - ✓ La route nationale RN7 et la route départementale RD 111 : classées en catégorie 3, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 mètres, en type de tissu « ouvert ».
  - ✓ La route départementale RD 7 : classée en catégorie 3 et 4, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 30 mètres en type de tissu rue en «U», et est de 100 mètres en type de tissu « ouvert ».

Ces arrêtés ont été pris en regard de la circulation journalière, mais les niveaux sonores sont globalement méconnus sur le territoire.
- Dans les secteurs affectés par le bruit, les constructions doivent répondre à certaines normes acoustiques. Par rapport à ces nuisances, l'implantation de nouvelles habitations aux abords immédiats des voies bruyantes est à éviter, composition urbaine et typologie des constructions (hauteur des constructions) sont des éléments importants dans la prise en compte de ces nuisances sonores.

Carte des zones affectées par le bruit (selon arrêtés préfectoraux de 1999 classant les voies bruyantes)



Donnée cartographique – Portes-lès-Valence

- Le bruit est l'une des nuisances les plus fortement ressenties dans la vie quotidienne, en particulier dans les agglomérations. Les effets du bruit sur la santé dépassent les seules altérations de la sphère auditive. De simple désagrément, le bruit peut devenir une réelle source de troubles, engendrant par exemple une diminution de l'attention, une fatigue physique et psychique, de l'anxiété, des réactions dépressives.

### ATOUTS

- Mise en place de murs-antibruits au droit de la voie ferrée pour protéger le quartier Ouest.

### FAIBLESSES

- L'importance des nuisances sonores (autoroute, rail, trafic au centre ville, deux-roues).
- Les logements les plus affectés par le bruit sont aussi les plus anciens.
- Peu de mesures précises de bruits (type carte de bruit).
- Peu d'actions menées à l'échelle de la commune contre les nuisances sonores, pas de cellule bruit et de suivi des plaintes.
- Peu de zones de quiétude sur le territoire.

### OPPORTUNITES

- Les politiques engagées à l'échelle communale, intercommunale et régionale en matière de transport.
- Les progrès techniques réalisés sur les revêtements des chaussées pour atténuer les nuisances.

### MENACES

- Des nuisances sonores dues à des infrastructures nationales sur lesquelles la commune a peu d'emprise.
- Un trafic routier en hausse constante.

### CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

#### La ville de Portes-lès-Valence :

Les grandes infrastructures, principales sources de nuisances sonores, ne relèvent pas de la compétence communale. Toutefois, le maire a compétence en matière de prévention et de lutte contre le bruit. La réglementation contre les bruits de voisinage a été renforcée afin de fournir aux maires les outils nécessaires pour répondre au mieux aux requêtes des habitants de leur commune.

Des actions ont été menées par la collectivité à destination de ses agents :

- ✓ l'acquisition d'équipements anti-bruit pour les agents ;
- ✓ une action de sensibilisation/formation auprès des agents exposés.

#### Le Pôle départemental de compétence Bruit (DDASS de la Drôme) :

Deux textes incitent les préfets à développer dans tous les départements des pôles de compétence bruit :

- ✓ la circulaire du 27 mars 1995 du ministère de la santé relative aux pôles de compétence et aux missions des DDASS,
- ✓ la circulaire interministérielle du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage.

A l'échelon départemental, les pôles ont une mission de service public. La lettre de mission fixe des missions générales souvent communes à tous les départements et des missions spécifiques tenant compte des particularités locales.

On peut citer ainsi:

- ✓ coordonner les services en regroupant les compétences dispersées et isolées, afin d'assurer une cohérence et une mobilisation rapide sur les problèmes de bruit dans le département ;
- ✓ piloter des actions particulières de lutte contre le bruit, comme la mise en place d'un schéma départemental de traitement des plaintes avec ou sans "guichet unique", ou l'édition et la diffusion d'une brochure précisant "qui fait quoi et comment ?" dans le département ;
- ✓ améliorer la prise en compte du bruit dans les PLU ;
- ✓ former les agents de l'Etat, les agents communaux, les élus
- ✓ informer et sensibiliser le public.

- La réflexion peut s'appuyer sur les travaux de différentes instances, comme le **Conseil National du Bruit**, qui a récemment défini des recommandations dans la lutte contre les nuisances sonores.

#### ENJEUX :

- Amélioration des connaissances sur les nuisances sonores à l'échelle du territoire (cartes de bruit).
- Suivi des plaintes, communication et sensibilisation de la population sur les nuisances sonores.
- Réduction des sources de nuisances sonores : déplacements alternatifs au trafic routier, lutte contre les bruits de voisinage et d'activité.
- Protection contre les nuisances sonores : isolation des logements les plus exposés, murs anti-bruit.
- Protection des salariés contre les bruits d'activités.

#### INDICATEURS :

- Mesures des niveaux sonores.
- Nombre de plaintes annuelles.
- Nombre de logements réhabilités en prenant en compte les nuisances sonores.

## TRANSVERSALITE

Les pollutions et les nuisances influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

Les pollutions et les nuisances sont dépendantes des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## GESTION DES DECHETS

### CONSTAT

#### La collecte des déchets :

- ✓ La gestion des déchets est assurée par Valence Major. La collecte des déchets s'établit sous différentes formes :
  - collecte des ordures ménagères (OM) en porte-à-porte deux fois par semaines ;
  - collecte des déchets recyclables (corps creux et corps plats) en porte-à-porte sur les zones urbaines ;
  - collecte des déchets recyclables en point d'apport volontaire ;
  - déchetterie intercommunale située entre les deux voies ;
  - collecte des déchets de soins médicaux.
- ✓ Seule la collecte des déchets du marché forain hebdomadaire est gérée par la commune directement qui a mis en place un système de collecte sélective (carton, caquettes bois, OM).
- ✓ Des bennes ont également été mises en place pour la collecte des vêtements usagés (parking du temple, de la halle des sports, en face de l'Hôtel des Voyageurs et rue Fernand Léger).

#### Les quantités collectées :

- ✓ D'un point de vue quantitatif, la production moyenne de déchets est de 367,98 kg par an et par habitant. Cette quantité se situe en dessous de la moyenne nationale générale (520 kg) et de la moyenne dans un contexte géographique semi-urbain (425 kg), mais au dessus de la moyenne en zone rurale (320 kg). Elle est en légère augmentation.
- ✓ La part de tri est importante puisqu'elle atteint 20%. La tendance générale sur l'agglomération révèle une augmentation des quantités de déchets recyclables et une stagnation des quantités d'ordures ménagères. On note toutefois une baisse des quantités de déchets collectées sur les points d'apport volontaire situés sur la commune.
- ✓ On note également un taux de refus de 9,9% en 2007 pour les déchets présentés au centre de tri dû aux erreurs de tri.
- ✓ Il n'existe pas d'information sur le compostage ni sur les déchets des entreprises

	Tonnage 2008	Evolution 2007-2008	Ratio kg/an/hab
<b>Ordures Ménagères</b>	32826,40	-0,77%	227,80
<b>Corps Creux</b>	898,37	5,84%	7,87
<b>Corps Plats</b>	5729,67	3,75%	50,22
<b>Verre</b>	2533,35	2,38%	22,20
<b>TOTAL</b>	41987,79	0,15%	367,98
<b>Textile (sur la commune)</b>	24	Démarrage en 2008	

*Déchets collectés sur l'Agglomération*

#### Le traitement et la valorisation des déchets :

- ✓ Les déchets sont dirigés vers le Centre d'Enfouissement Technique de Chatuzange le Goubet. Les corps creux (bouteilles plastiques, flacons) et corps plats (papier, carton) sont dirigés vers le centre de tri du SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) situé à Portes-lès-Valence.
- ✓ Le SYTRAD est en train de construire trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels permettant à l'avenir de séparer mécaniquement les ordures ménagères de composition variée en 3 flux homogènes :
  - les bio déchets, compostés sur place ;
  - la fraction combustible, utilisée par des industriels ou enfouie ;
  - les inertes, destinés à l'enfouissement en centre spécialisé.

## ATOUTS

- La qualité du service de collecte des déchets.
- Les potentialités pour le développement du compostage individuel (maisons avec jardin).
- Le projet de compostage avec les agriculteurs.
- Le taux de tri élevé et en hausse.
- La qualité du tri.

## FAIBLESSES

- Une quantité de déchets moyenne par habitants en hausse
- Des déchets insuffisamment valorisés
- Le tri sélectif à conforter : pas assez de dépôts verre, problèmes de dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaires.
- Le problème du ramassage des déchets verts et encombrants.
- Le manque de retour aux habitants sur le compostage des déchets verts (pas de retour car le compost appartient au prestataire : certaines communes mettent en place une filière à destination des habitants).
- L'insuffisance de communication de Valence Major : développer le retour aux habitants, valoriser l'acte de tri par une meilleure communication sur les bénéfices du tri.
- Le manque de sensibilisation et d'information des entreprises.

## OPPORTUNITES

- Sensibilité croissante de la population à la réduction des déchets à la source<sup>5</sup>.

## MENACES

- Une population et des activités en hausse, générant toujours plus de déchets.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### La ville de Portes-lès-Valence :

- ✓ Seule la collecte des déchets du marché forain hebdomadaire est assurée par la commune. Dans ce cadre la collectivité a mis en place une collecte sélective et mène des actions de sensibilisation des forains.
- ✓ La commune travaille par ailleurs sur un partenariat avec le milieu agricole, par le biais de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, pour valoriser les déchets verts issus de l'activité du service espaces verts (taille...) notamment par compostage.
- ✓ Elle mène également des actions de sensibilisation des scolaires.

### Valence major :

Le syndicat intercommunal est compétent pour la collecte des déchets ménagers. Valence Major a reçu le 20 janvier 2009 le label Qualitri délivré par Eco-Emballage et l'ADEME, primant la qualité de son service de collecte. Il assure également une mission d'information et de sensibilisation portée par divers documents de communication et par trois ambassadeurs du tri.

### Le SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme) :

Il est compétent en matière de **traitement des déchets ménagers et assimilés**, y compris des matériaux issus des collectes sélectives.

A ce titre, il dispose :

- ✓ d'un centre de tri des collectes sélectives basé à Portes-lès-Valence ;
- ✓ d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) installé à Saint-Sorlin-en-Valloire
- ✓ trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels sont en cours de construction sur les communes d'Etoile sur Rhône, Saint-Barthélemy-de-Vals et Bearegard Baret.

### Les entreprises :

Elles sont responsables de la collecte des déchets issus de leurs activités.

---

<sup>5</sup> Source Ademe – Etudes 2005 et 2007 sur l'utilisation de cabas et l'achat de grands conditionnements

### ENJEUX :

- La réduction des déchets à la source et l'encouragement à la valorisation organique (déchets verts et fermentescibles).
- La poursuite des efforts en matière de tri (renforcement de la sensibilisation pour éviter les dysfonctionnements des PAV).
- Le développement des retours aux habitants : bénéfice du compostage, valorisation de l'acte de tri.
- Information et sensibilisation des entreprises pour une meilleure gestion et valorisation de leurs déchets (déchets industriels spéciaux, valorisation des déchets du BTP, Etc, ...).

### INDICATEURS :

- Quantité de déchets ménagers collectés par habitant.
- Taux de tri.
- Taux de refus du tri.
- Part des déchets collectés valorisés (taux de détournement pour valorisation).
- Montant total du coût de collecte et de traitement des déchets.
- Nombre de points d'apport volontaire de déchets.
- Coût résiduel du traitement des déchets : différence entre le montant total du coût de collecte et de traitement des déchets et les ressources liées à la valorisation des déchets.
- Nombre de composteurs individuels fournis aux ménages.
- Nombre d'équipements de tri et de compostage (vendus ou mis à disposition).



## SANTE PUBLIQUE

### CONSTAT

- Actuellement la commune n'est pas sujette à des problèmes sanitaires particuliers.
- Quelques problématiques sont constatées à l'échelle régionale :
  - ✓ les cancers sont la première cause de mortalité,
  - ✓ les maladies cardio-vasculaires sont la deuxième cause,
  - ✓ le diabète,
  - ✓ la santé mentale,
  - ✓ les maladies respiratoires,
  - ✓ les accidents de la route.
- L'offre de santé sur le territoire de la commune de Portes-lès-Valence est constituée d'un Centre médico-social, d'un service de la Protection maternelle et Infantile (PMI), de structures d'accueil pour les personnes âgées et la petite enfance, et d'activités de soins libéraux (infirmiers et sages femmes (13), des médecins généralistes (10), des professionnels de la rééducation (10), des dentistes (7)).
- Un Plan Régional de Santé Publique (PRSP) a été arrêté en 2006, l'axe majeur de ce plan est d'orienter la politique de santé publique vers la réduction des inégalités de santé, dont les inégalités géographiques. Il prévoit des mesures en fonction des zones de soins de proximité (ZSP) telles que définies dans le Schéma régional d'organisation des soins et prévoit une classification de celles-ci en lien avec les indicateurs d'état de santé, l'offre de soins et la situation socio-démographique. La commune de Portes-lès-Valence dépend de la ZSP de Valence qui figure dans la moyenne des indicateurs de santé publique régionaux et appartient à la classe C, c'est-à-dire caractérisée par un fort taux de personnes âgées avec des indicateurs de précarité défavorable et une mortalité dans la moyenne ou légèrement défavorable.
- Il existe aussi un Plan Régional Santé Environnement et un Schéma Régional d'Education pour la Santé auxquels la commune de Portes-lès-Valence est assujettie, fixant des objectifs en matière de sensibilisation d'éducation dans les écoles par rapport à :
  - ✓ la sécurité alimentaire (qualité des produits, travail sur le goût, les OGM, les risques d'intoxication alimentaire, etc),
  - ✓ la lutte contre les allergies,
  - ✓ la prévention et l'accès aux soins (prendre soin de soi, la parentalité, les moyens de protection par rapport aux maladies).
- Par ailleurs l'accroissement démographique soutenu implique de développer une offre de soins tout en répondant à de nouveaux besoins correspondant à l'augmentation régulière du nombre de personnes de plus de 60 ans. Cette tendance lourde est à prendre en compte pour anticiper les futurs besoins qui en découleront notamment en termes d'équipements à la personne.

### ATOUS

- Des établissements de santé qui présentent une offre de qualité.
- On compte un nombre suffisant de médecins généralistes et de pharmaciens.
- Présence d'un centre médico-social intégré au Pôle Social Eugénie Cotton créé en 2005.
- Des engagements solidaires (CCAS et MJC) avec la mise en place d'aides aux frais dentaires et optiques ainsi que le projet Santé Jeunesse et la Semaine Bleue qui traduisent la préoccupation de la municipalité autour de la thématique de la santé.
- Mise en place d'une restauration ayant recours à des produits biologiques et de commerce équitable dans les établissements scolaires.

## FAIBLESSES

- La commune ne dispose pas d'information spécifique permettant d'analyser la situation de la commune au regard de la santé.
- Il n'y a pas de structure publique de soins hormis le centre médico-social.
- Il y a un manque d'infirmiers, de pédiatres et certains secteurs ne sont pas couverts par une offre de soins.
- Il existe une certaine difficulté à obtenir une offre de soins durant les périodes nocturnes et les week-ends.
- Absence d'offre de soins liés aux médecines alternatives (médecines douces).
- Augmentation du nombre de logements dont la qualité intérieure de l'habitat se dégrade.
- La dépendance et l'isolement d'un nombre croissant de personnes âgées :
  - ✓ offre de places médicalisées insuffisantes,
  - ✓ offre de maintien à domicile, notamment en matière de soins infirmiers, qui ne répond pas aux besoins.
- La nécessité de développer des accompagnements sociaux plus nombreux et plus suivis auprès des familles monoparentales et des jeunes pour agir préventivement.
- Des productions agricoles locales « bio » faiblement valorisées surtout dans la mesure où il y a une forte demande de la population à l'égard des produits biologiques.

## OPPORTUNITES

- Des dispositions nationales instituant la prévention de l'obésité et de l'alcoolisme.
- Le cahier des charges de la restauration scolaire portoise en cours de modification en fonction d'orientations plus biologiques et tournée vers une production agricole locale.
- Prévenir les nuisances sonores et visuelles dans les constructions des nouveaux bâtiments publics.
- Utiliser des matériaux qui assurent de bonnes conditions de travail : mode de production, de gestion et d'usage.

## MENACES

- Difficulté à développer des produits alimentaires bios dû au manque de disponibilité foncière accessible aux jeunes exploitants agricoles en phase d'installation.
- Une population issue des quartiers sensibles difficiles à informer et à sensibiliser sur les questions de prévention-santé : obésité, alcool.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence** : mène des actions ponctuelles d'informations et de sensibilisation aux habitants par rapport aux principaux problèmes de santé individuelle et collective :
  - ✓ Semaine Bleue,
  - ✓ Projet de restauration biologique dans les cantines,
  - ✓ Projet Santé Jeunesse,
  - ✓ Dans le cadre de la prévention des risques liés à la canicule, l'équipe municipale a décidé de reconduire la mise en service d'un numéro de téléphone réservé aux personnes fragilisées par la maladie, l'isolement ou l'âge. Il s'agit du : 04.75.57.95.29.
- Plusieurs partenariats existent entre le CCAS et des structures extérieures : CLIC (centre local de coordination gérontologique), MJC, Sauvegarde de l'enfance, assistantes sociales, MDPH (invalidité, handicap), SAO (hébergement d'urgence).
- **Le Plan Régional de Santé Publique 2006/2010** fixe trois objectifs :
  - ✓ réduire les inégalités de santé en facilitant l'accès aux soins et à la prévention,
  - ✓ prévenir les pathologies les plus graves en réduisant les facteurs de risques, en développant la prévention prénatale et en organisant une prévention spécifique pour les personnes âgées,
  - ✓ améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes fragilisées.
 Le PRSP mobilise les institutions concernées par la santé publique (assurance maladie, Etat, Conseil régional, autres collectivités locales, etc).

- **Le Conseil général de la Drôme** met en place des actions de prévention et d'éducation à la santé, (consultations médicales, dépistages anonymes et gratuits) notamment dans les CPEF (Centres de planification et d'éducation familiale) et les CDAG (Centres de dépistage anonyme et gratuit). A Portes-lès-Valence un centre de planification, situé au 2 rue Francis Jourdain, est ouvert du mercredi au vendredi (9h-12h/14h-17h).

#### ENJEUX :

- La préservation de l'environnement comme facteur agissant sur la santé publique : sol, eau, air.
- La préservation et le développement de l'agriculture locale, notamment biologique, pour mieux répondre à la demande des populations.
- La compatibilité entre la réduction des nuisances pour les riverains et le développement des activités économiques.
- Lutter contre les disparités sociales, économiques et territoriales en matière de santé.
- Développer les actions collectives de prévention et d'éducation à la santé sur le territoire.
- Veiller à une répartition équilibrée de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.
- La nécessité d'améliorer le système de garde.

#### INDICATEURS :

- Taux de suicides
- Taux d'obésité
- Le nombre de personnes âgées vivants seules
- Nombre de médecin pour 1000 habitants
- Nombre d'établissements de santé
- Nombre de bénéficiaire de la CMU
- Nombre de bénéficiaires de l'AME
- Temps d'accès moyen aux services d'urgence
- Nombre de personnes souffrant de pathologies liées à la qualité de l'air
- Part de la population couverte par une STEP

## TRANSVERSALITE

### La santé publique influence les thématiques suivantes

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

### La santé publique est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

# Document de travail

## Chapitre 4 : Développement économique

*AGRICULTURE  
COMMERCE ET ARTISANAT  
ZONES D'ACTIVITES ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
EMPLOI – INSERTION  
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*

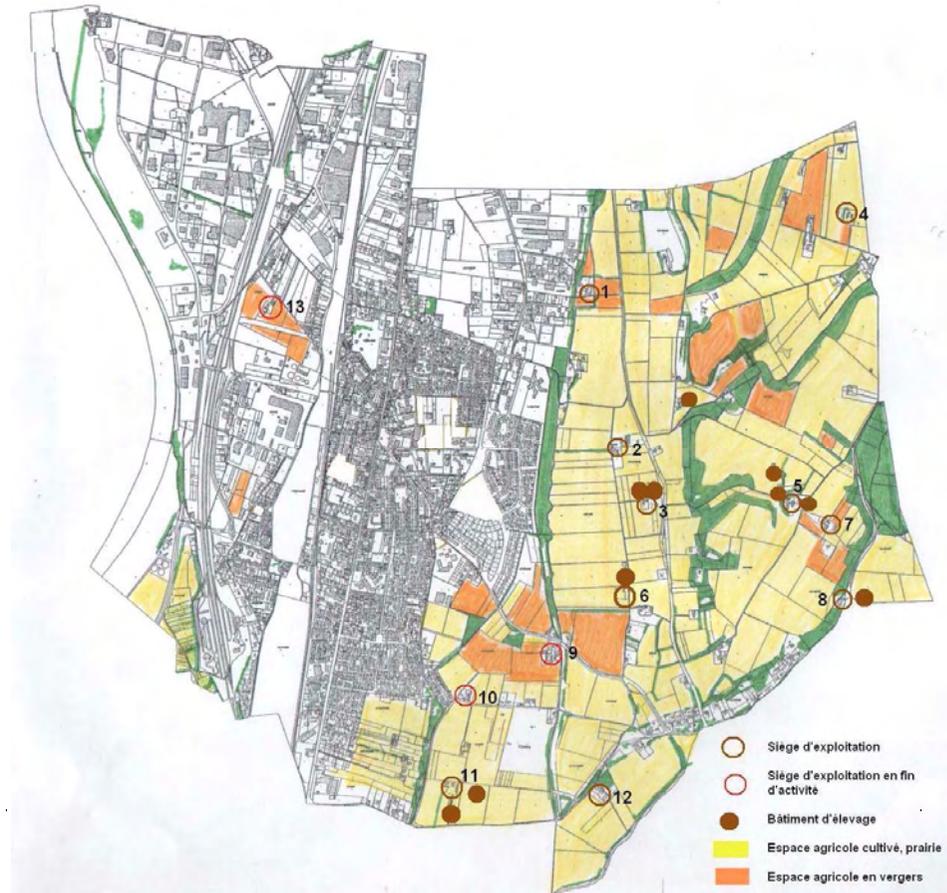
## AGRICULTURE

### CONSTAT

- Aujourd'hui marquée par les activités industrielles, de logistiques et de transports, la ville de Portes-lès-Valence était à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle exclusivement un pays agricole où l'on y cultivait le seigle, le blé, l'avoine, l'orge et la betterave. On y élevait également le ver à soie.
- La commune de Portes-lès-Valence s'étale sur près de 1443 hectares avec un secteur rural avec de vastes espaces agricoles à l'Est (environ 700 hectares), à cheval sur deux terrasses successives et se prolongeant sur les communes limitrophes. Cette zone est cultivée dans sa majeure partie avec quelques espaces à vocation naturelle et quelques habitations dispersées.
- Le milieu agricole actuel est de type polyculture, garante de qualité du cadre de vie, de biodiversité et de richesse paysagère.

### ATOUTS

- Une diversité de productions : céréales, oléagineux, de vergers, élevages de volailles.
- La diversification des activités agricoles a permis de maintenir un certain dynamisme et une capacité d'adaptation : un secteur économique qui génère des emplois (23 actifs recensés par l'INSEE en 1999).
- La diminution du nombre d'exploitations a permis aux exploitations de s'agrandir, la surface moyenne étant passée de 38 à 45 ha.
- L'agriculture occupe une place très importante dans les ressources du territoire et stratégique dans la perspective d'un développement durable : génératrice d'emplois locaux, présentant une empreinte agricole forte qui équilibre le territoire entre espace naturel ou agricole et urbanisation, permettant une prévention des risques naturels (notamment en contenant la croissance de l'imperméabilisation des sols et en offrant la possibilité de champs d'expansion des crues).
- Une exploitation en plein développement sur Monerit.



Donnée cartographique sur les espaces agricoles et les sièges d'exploitation – Portes-lès-Valence – 2009.

## FAIBLESSES

- L'exposition de certaines exploitations au risque d'inondation : crue torrentielle de la Véore.
- La baisse constante des exploitations agricoles qui s'est accélérée ces 20 dernières années (le nombre d'exploitations professionnelles a baissé de près de 40% depuis 1988 (40 exploitations en 1988 contre 21 exploitations dénombrées en 2000 par le recensement général de l'agriculture dont 14 professionnelles).
- Les terres agricoles sont menacées par le développement urbain.
- L'exploitation des vergers est en nette régression.
- Cinq exploitations d'élevages de volaille sont soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Pas d'existence d'exploitation dominante et faible densité d'exploitants ce qui permettrait d'avoir une politique forte à propos de l'activité agricole et des espaces agricoles.
- Pas de soutien à une agriculture durable.

## OPPORTUNITES

- La prise de conscience de la nécessité de poser les bases d'une agriculture périurbaine, d'une agriculture ayant un rôle de développement économique du territoire.
- Les orientations du Grenelle de l'environnement : « Adopter des modes de production et de consommation durables ».
- La nouvelle stratégie européenne, face à la menace de pénurie alimentaire, de remise en cultures des terres en jachère.
- Le développement de l'agriculture bio et des circuits courts de consommation : exemple d'une exploitation de production de fruits sur la commune de Portes-lès-Valence.
- Volonté politique d'intégrer des orientations dans le PLU à propos du milieu agricole : plantation de haies champêtres, rétablir les corridors écologiques existants.
- Partenariat avec la Chambre d'Agriculture 26 sur des travaux de gestion des déchets verts.

## MENACES

- Des terres agricoles menacées par le développement urbain : lotissement, infrastructure, zones d'activités. La surface agricole utilisée a fortement baissé passant de 940 ha à 671 ha du fait des surfaces importantes consommées par l'urbanisation.
- La nécessité de prévenir les menaces des pollutions des sols et de la nappe phréatique.
- Les difficultés d'installation des jeunes exploitants agricoles.
- Trois exploitations risquent de disparaître à court ou moyen terme.



*Photographie du centenaire des battages – Photothèque Portes-lès-Valence – 2008.*



*Photographie Champ des Brulâts – Photothèque Portes-lès-Valence.*



*Photographie du centenaire des battages – Photothèque Portes-lès-Valence – 2008.*

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence** : la révision du PLU a permis de réaliser un diagnostic agricole mais il reste succinct et ne permet pas d'avoir une connaissance fine du secteur agricole. A ce jour, il n'y a pas d'actions de soutien à une agriculture durable.
- **La Chambre d'agriculture de la Drôme** : implication locale dans des projets de développement au travers de leurs 10 domaines d'engagement dans le Grenelle de l'environnement.
- **Le CIVAM et CIVAM BIO** : développement de restaurations scolaires bio.
- **La SAFER Rhône-Alpes**, opérateur foncier rural en appui des réalisations de projet agricole (droit de préemption) et organisme ressource sur le marché du foncier agricole.
- **Le Conseil général de la Drôme** : premier département bio de France, il accompagne les efforts des producteurs pour une production de qualité, appuie les filières en crise, la diversification et la transformation des produits. Plus généralement, le Conseil général de la Drôme engage une politique agricole spécifique centrée sur 4 priorités :
  - ✓ Développer les infrastructures de l'agriculture par l'aménagement foncier et l'irrigation.
  - ✓ Aider les structures professionnelles et les exploitations agricoles à se développer et à se moderniser.
  - ✓ Promouvoir la qualité des produits et aider au développement des filières.
  - ✓ Intégrer l'agriculture dans un environnement de qualité.
- **Le Conseil régional Rhône-Alpes** :
  - ✓ s'investit dans la promotion des produits agricoles et alimentaires de qualité afin de contribuer au développement économique et au rayonnement de Rhône-Alpes ;
  - ✓ soutient les manifestations « De ferme en ferme » et de « Prenez la clé des champs », le « Marché des Saveurs », permettant aux Rhônealpins de découvrir la multitude des savoir-faire des agriculteurs, les rôles économique et sociaux des circuits courts de commercialisation sans oublier les atouts des territoires ;

- ✓ encourage la production en Agriculture Biologique afin de doubler d'ici 2010 les volumes produits localement et aussi en faveur de la consommation locale de qualité, à travers l'initiative des repas Bio servis dans une quarantaine de lycées cette année ;
- ✓ soutient les initiatives visant à développer les circuits-courts ;
- ✓ crée des partenariats avec les filières agricoles ou agroalimentaires de Rhône-Alpes, notamment celle autour des produits en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

### ENJEUX :

- Contenir la pression urbaine qui déstabilise les exploitations.
- Donner de la lisibilité à une activité qui est non seulement productrice de richesse mais également facteur essentiel de préservation d'équilibres environnementaux pour le territoire.
- Garantir une reconnaissance du potentiel agricole et de sa richesse dans les documents d'urbanisme.
- Aider au renouvellement des exploitants agricoles.

### INDICATEURS :

- Nombre de nouvelles exploitations agricoles.
- Part des zones agricoles sur le territoire.
- L'appropriation d'outils d'action foncière de la part de la commune de Portes-lès-Valence.
- La surface de ZAP, Zone Agricole Protégée, réservée à l'agriculture biologique.
- Nombre de personnes actifs sur le territoire.
- Part des exploitations agricoles adhérant à une démarche du type label rouge, AOC, IGP, AB.

## TRANSVERSALITE

L'agriculture influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

L'agriculture est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## COMMERCE ET ARTISANAT

### CONSTAT

- **Démographie – ménages – consommation** : (INSEE 2004, CCI Rhône-Alpes 2007)
  - ✓ Une croissance du nombre d'habitants (rythme annuel de +1,91% entre 2005 et 2006). Ces évolutions démographiques génèrent de nouveaux besoins et ont des impacts sur la croissance de la consommation. Les dépenses de consommation par ménage dans la Drôme en 2005 s'élèvent à 21 944,12 € (ACFCI, IDC - 2005).
  - ✓ L'offre commerciale a progressé en nombre de + de 3% depuis 2003 et se concentre principalement sur les pôles de Valence, Montélimar et Romans-sur-Isère qui génèrent 70% du chiffre d'affaires commercial du département.
- **Pour l'artisanat** (fichiers économiques CCI 2008 pour le département de la Drôme)
  - ✓ En 2007, le solde entre le nombre d'immatriculations et de radiations est négatif : environ moins 10 entreprises à l'échelle du département de la Drôme.
  - ✓ Le secteur artisanal le plus représenté sur Portes-lès-Valence est le secteur de la construction (14% des entreprises portaises).
- **Pour le commerce**
  - ✓ On note une consommation soutenue dans l'alimentaire (environ 45% des dépenses des ménages) et qui se renforce en non alimentaire, ce qui implique une présence importante de grandes et moyennes surfaces.
  - ✓ Le renforcement de la grande distribution se confirme sur le département de la Drôme (+ 7 points entre 1999 et 2007). Elle capte 74% du potentiel de consommation du département, emprise plus importante que ce qui est observé sur les moyennes nationales (67%).
  - ✓ Présence de nombreuses zones à vocation commerciale sur Portes-lès-Valence, principalement situées en entrées de ville : au Nord vers Valence et au Sud vers l'Etoile, complétées par un tissu commercial traditionnel de centre-ville de qualité.
  - ✓ On dénombre un total de 90 commerces (INSEE – 2006) sur la commune de Portes-lès-Valence.

- Mouvement des établissements répertoriés par la CCI de la Drôme :

	Industrie	BTP	Commerce	Services	Total
Nombre d'immatriculations	270	341	1005	1177	2793
Part Drôme/Rhône-Alpes (%)	10,1	9,7	9,6	7,1	8,4
Nombre de radiations	164	144	690	712	1710
Part Drôme/Rhône-Alpes (%)	7,8	8,8	9,3	8,0	8,6

Source : Fichiers économiques des CCI 2007

- Mouvement des entreprises artisanales de la Drôme :

	Immatriculations Nombre	Drôme/Rhône- Alpes (%)	Radiations Nombre	Drôme/Rhône -Alpes (%)
Total Drôme	1257	8,7	1267	9,6

Source : Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, répertoire des métiers 2007

### ATOUPS

- Une évasion commerciale plutôt faible.
- Une offre commerciale importante sur le territoire portais.
- Réalisation réussie d'une opération FISAC en centre-ville et quelques nouvelles actions comme la restauration du centre commercial qui va permettre l'accueil de 8 magasins supplémentaires.
- Nombreuses TPE notamment dans le secteur du bâtiment permettant une meilleure souplesse, adaptabilité de ce secteur.
- Une association regroupe la majorité des commerçants installés en centre-ville, elle participe à la vie locale notamment à travers des manifestations comme le marché de Noël ou bien encore les fêtes d'été.

## FAIBLESSES

- Un revenu médian par unité de consommation (2004) qui progresse (14330 €) mais qui reste inférieure à la moyenne nationale (17 300 €).
- Une périurbanisation des foyers à forts revenus vers d'autres communes périurbaines de l'agglomération Valentinoise.
- L'offre commerciale de Portes-lès-Valence est fortement concurrencée par les pôles commerciaux de Valence, de Montélimar, de Grenoble et Lyon pour les achats exceptionnels.
- Offre commerciale non équilibrée sur le territoire portois, certains quartiers étant faiblement pourvus de commerces de proximité.
- La densité commerciale en nombre d'établissements (11 pour 1 000 habitants) est légèrement supérieure à la moyenne régionale (10,4 pour 1 000 habitants).
- Forte emprise des équipements commerciaux sur l'ensemble du territoire portois de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente.
- Pas de charte d'orientation des équipements commerciaux et artisanaux.

## OPPORTUNITES

- Un potentiel de croissance commerciale liée au développement démographique du territoire communal et de sa zone de chalandise.
- Des capacités d'évolution en terme de consommation dont pourrait tirer profit l'armature commerciale de Portes-lès-Valence.

## MENACES

- Artisanat et commerce de proximité : concurrence forte des zones commerciales qui ont des impacts sur le dynamisme commercial du centre urbain de Portes-lès-Valence, espace emblématique de la vie collective.
- Banalisation de l'offre commerciale.
- Uniformisation généralisée des entrées de ville de piètre qualité architecturale et urbanistique.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs)

### La ville de Portes-lès-Valence :

Il y a une réelle volonté des élus d'assurer la pérennisation et la proximité des commerces et services aux portois. Et pour favoriser l'activité commerciale, la commune déploie :

- ✓ des moyens en termes d'aménagement des espaces, des parkings, de la signalétique, ainsi qu'au niveau de la réglementation de la zone bleue destinée à favoriser le stationnement de la clientèle,
- ✓ des actions en faveur du maintien de certains commerces, avec la mise à disposition de locaux,
- ✓ restauration du centre commercial,
- ✓ organisation d'événements avec l'union des commerçants.

### L'Union des commerçants et des artisans portois.

- **Le Conseil régional Rhône-Alpes** accorde une attention particulière aux Très Petites Entreprises (TPE), c'est-à-dire pour la grande majorité aux entreprises de l'artisanat et du commerce car elles représentent plus de 90% des établissements rhônalpins. La région les soutient à chaque phase de leur cycle de vie (de la création au développement jusqu'à la transmission).

L'aide déployée se décline en 3 axes :

- ✓ Accompagnement par secteurs d'activités vise notamment à accompagner le travail en réseau des entreprises (un contrat pour l'artisanat est en préparation).
- ✓ La mise en œuvre des démarches territorialisées avec les Contrats de développement Rhône-Alpes (ex : Opérations Rurales Commerciales (ORC) et les Opérations Urbaines Commerciales (OUC)). Et un soutien adapté aux spécificités des territoires, et des aides individualisées aux entreprises.
- ✓ Soutien les communes rurales dans leurs efforts de création ou de maintien des activités commerciales et artisanales.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme** : le cadre législatif des activités commerciale étant en pleine mutation, elle rappelle en quoi consiste les enjeux de société et propose la mise en œuvre de trois grandes orientations de portée générale :
  - ✓ priorité au développement de l'attractivité commerciale des cœurs de ville,
  - ✓ régulation du développement des pôles commerciaux périphériques,
  - ✓ préservation de la desserte commerciale de proximité dans les bassins de vie.
  
- **La Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat** a pour mission principale de représenter les entreprises artisanales et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes. Cette mission regroupe trois objets principaux :
  - ✓ Faire reconnaître le rôle économique et social de l'artisanat régional (organisation d'évènements : journées régionales de l'artisanat, Artinov la concours de l'entreprise artisanale innovante, Prix SEMA, etc).
  - ✓ Valoriser le réseau et les actions des onze Chambres de Métiers et de l'Artisanat telles que l'amélioration des compétences des artisans et de leurs salariés, l'intégration de la dimension environnementale dans les entreprises artisanales, l'accompagnement des entreprises en matière d'emploi et de recrutement, la création et la reprise d'entreprises, l'accueil des porteurs de projets.
  - ✓ Construire des partenariats régionaux dans le cadre des politiques et des procédures régionales.
  
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme** se tient aux côtés des entreprises dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission. Elle a pour missions principales :
  - ✓ Offrir aux entreprises de services et conseils pour accompagner leur développement. Faciliter l'inscription de votre entreprise grâce à notre centre de formalités des entreprises.
  - ✓ Favoriser et participer au plus près des territoires, à des actions en faveur de l'Artisanat local.
  - ✓ Développer des plans d'actions sectoriels : alimentaire, pressing, métiers d'art...

#### ENJEUX :

- L'évolution et/ou la consolidation des éléments du maillage commercial actuel de la ville de Portes-lès-Valence.
- La proximité d'offres commerciales satisfaisantes pour les habitants.
- Consolider les pôles commerciaux de la ville de Portes-lès-Valence qualifiés de pôles secondaires à l'échelle du bassin de vie de l'agglomération Valentinoise.
- Favoriser une diversité et une répartition équilibrée de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire portois.
- La limitation des phénomènes d'évasion vers la ville centre de l'agglomération : Valence.
- La place des déplacements (stationnement, cheminement piétonnier, signalétique...).
- Le développement de l'attractivité du centre-ville.
- L'existence de locaux artisanaux adaptés et accessibles pour les TPE (en particulier du bâtiment).

#### INDICATEURS :

- Evolution du taux de survivance des entreprises, à 3 et 5 ans.
- Nombre d'implantation de commerces.
- Nombre d'entreprises artisanales.
- Croissance de la consommation.
- Part des surfaces consacrées aux grandes et moyennes distributions.
- Répartition géographique des commerces sur le territoire.

## TRANSVERSALITE

La commerce et l'artisanat influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

Le commerce et l'artisanat sont dépendants des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

### CONSTAT

- Même si l'ensemble du territoire du département de la Drôme est attractif, l'essentiel de l'activité économique se situe le long de la vallée du Rhône, particulièrement au sein du bassin de vie de l'agglomération Valentinoise, zone desservie par des voies de communication majeures. L'agglomération Valentinoise s'inscrit dans un contexte économique favorable avec 4171 établissements employant 45081 salariés (ASSEDIC - 2007). On compte la présence d'un certain nombre d'entreprises positionnées sur les marchés internationaux et d'une réelle vitrine technologique : Technosite au cœur du pôle universitaire qui est un lieu de ressources en matière de technologies pour les entreprises.
- Portes-lès-Valence, de par sa situation géographique stratégique le long du Rhône et de l'A7, au Sud de Valence, est une commune qui œuvre pleinement au dynamisme économique drômois.
- Création d'entreprises sur le département de la Drôme :

	Industrie	BTP	Commerce	Services	Total
Drôme	201	586	707	1225	2719
Part Drôme/Rhône-Alpes (%)	9,7	9,9	9,7	6,9	8,2

Source : INSEE 2007, activités marchandes hors secteur agricole

Les services représentent la majeure partie des créations d'entreprises.

- A l'image de ce qui se dégage au niveau départemental, le tissu économique portois est dominé par les activités de service (42%) avec une forte représentativité des entreprises de transport et de logistique. S'ensuivent les activités de commerce et réparations (28%), l'industrie (16%) et enfin la construction (14%).
- En 2007, on dénombre 369 établissements pour 4743 emplois soit une moyenne de 37 établissements pour 100 habitants. Le nombre d'entreprises tout secteur confondu a augmenté de 21,8% sur la période 2000-2007. On compte 20 salariés et plus pour 47 entreprises. Et quatre dépassent les 200 emplois : Fruival, Billon, Clause et Leroy Merlin. Le dépôt SNCF employait encore 116 personnes en 2008 dont 88 agents de conduite. La municipalité emploie à l'heure actuelle 169 salariés.

- De très importantes surfaces sur la commune sont consacrées aux zones d'activités économiques (environ 375 ha) :
  - ✓ La zone de la Motte-Chaffit : première zone industrielle de la commune créée en 1967. elle couvrait 150 ha aménageables, dont 30 ha propriété de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), sur lesquels fut édifié quelques années plus tard le port de Valence-Portes-lès-Valence. Embranchée au fer par une voie particulière la reliant au triage SNCF, c'était et c'est peut-être toujours la zone la plus vaste de la Drôme avec le site du Tricastin, surtout si l'on tient compte des possibilités d'extension au nord sur Valence. Les entreprises les plus importantes s'y sont installées, aujourd'hui c'est une zone à vocation « logistique » et dont une grande partie fait partie des zones intercommunales de l'agglomération gérées par Valence Major (ZAC de Chaffit).
  - ✓ La zone des Auréats : zones à vocation commerciale, artisanales et industrielle (usine Rhône Poulenc) qui s'étend dans le prolongement de la zone des Auréats de Valence. Une partie de cette zone au Sud est intégrée dans les sites d'activités économiques de Valence Major.



Zone des Auréats Portes-lès-Valence,  
Photothèque Conseil général de la Drôme.

- ✓ La zone de Grangeneuve : zone d'activité à dominante industrielle à l'Est et artisanale à l'Ouest. Bien que ce secteur n'ait pas fait l'objet d'une maîtrise foncière communale (ce qui provoque au hasard des ventes foncières un mitage des paysages pas toujours très rationnel ni très cohérent), une dizaine d'entreprises s'y sont implantées avec une tendance au développement d'activités de commerce et de service à l'Est (meubles et équipements de la maison, restauration, discount alimentaire).
- ✓ La zone de Morlon : créée et aménagée par la commune à partir de 1985 par tranches successives, elle accueille le dépôt pétrolier, installation à haut risque, classée SEVESO et des entreprises à vocation de commerces et de services en façade de la RN7.
- ✓ La zone de Dandor : petit pôle d'activités en mutation situé au Sud de la commune en limite de la commune d'Etoile. Ce secteur accueille des entreprises spécialisées dans le domaine de l'automobile.

## ATOUS

- Très forte attractivité économique du territoire avec la présence de nombreuses zones d'activités économiques notamment des zones à vocation intercommunale voire régionale. Présence d'un grand nombre d'entreprises.
- Implantation de l'enseigne Leroy Merlin.
- Présence du Port de Commerce avec ses aménagements spécifiques, son équipement de pointe, ses prestations diverses, sa certification qualité, son partenariat avec le Port de Marseille, et ses projets européens.
- Les lignes SNCF pour le transport de marchandises et la gare de triage.
- La proximité de l'entrée sur l'A7, axe majeur de communication à l'échelle européenne.
- Interconnexion des différents modes de transport et la multimodalité, les facilités d'accès et de desserte aux zones d'activités économiques.
- Une offre foncière complémentaire par rapport aux autres zones d'activités économiques de l'agglomération Valentinoise.
- Véritable veille économique et intégration de la question du lien avec les entreprises dans les objectifs de la commune.

## FAIBLESSES

- Pas d'historique concernant une politique économique sur le territoire portois.
- Faible qualité paysagère et environnementale des ZAE.
- Tissu bâti des zones d'activités relativement lâche et désorganisé laissant libres de vastes tènements fonciers (ex : zones des Auréats).
- Certains espaces à vocation économiques, précédemment occupés par des entreprises sont aujourd'hui inoccupés ou en friches.
- Besoins des entreprises en matière de transports en commun, de services de proximité, de mesures pour l'aide au développement économique, d'accompagnement aux recrutements.
- Une disponibilité foncière qui a tendance à se raréfier.
- La difficile commercialisation du foncier sur la ZAC de Chaffit, un seul terrain a été vendu en 2007 pour les besoins de développement de la société Fruival. Cette situation est directement liée à la non commercialisation de la plateforme logistique de 36 000 m<sup>2</sup> qui constitue une réelle zone d'ombre pour la zone intercommunale portoise.
- Circulations Est/Ouest compliquées à l'intérieur de la zone de Grangeneuve et liaison difficile avec la zone des Auréats (gabarit limité de la voirie et contrainte opérée par la voie SNCF).
- Situations problématiques avec les nuisances provenant des sites d'OXENA et du SYTRAD à la ZI de la Motte.
- Emprise foncière importante du dépôt pétrolier (périmètre de protection).
- Manque de vision de la municipalité sur la situation des activités et leur spécificité.

## OPPORTUNITES

- Une position géographique stratégique avec la présence de la vallée du Rhône et d'infrastructures de communication.
- Un statut économique reconnu avec la zone de la Motte-Chaffit.
- Un rapprochement, entre la ville de Portes-lès-Valence et les entreprises, favorable au développement économique du territoire.
- Partenariat entre la ville de Portes-lès-Valence et Valence Major en faveur du développement de la plateforme multimodale.
- Un nombre croissant d'entreprises s'intéressant aux démarches environnementales (certification ISO 14001, Bilan Carbone, éco-

- activités, etc) et préoccupées par les problématiques des déplacements et des déchets.
- Opportunités foncières avec une trentaine d'hectares sur la zone de la Motte-Chaffit sur laquelle la CNR a un projet d'aménagement de 27 ha pour un lotissement d'entreprises souhaitant bénéficier d'un accès direct au Rhône (quai pour le transport fluvial).
- Des emprises SNCF en mutation.
- Le réseau ADN (Ardèche Drôme Numérique), futur support d'innovation et de performances pour les entreprises. Il permettra à l'ensemble des zones d'activités de bénéficier des avantages du très haut débit et d'une meilleure offre concurrentielle.

## MENACES

- Contexte économique actuel.
- La faible valorisation des espaces économiques peut affecter le développement économique.
- La carence des locaux et de terrains est susceptible de nuire à d'éventuels projets d'implantation sur la commune.
- La disponibilité, mais surtout la qualité et le coût de l'offre foncière à moyen terme.
- Concurrence entre les vocations des espaces à aménager : en particulier entre habitat et activités économiques.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence :**
  - ✓ Création d'un service économique en 2008 qui s'est doté, à la suite du diagnostic réalisé en 2008, d'un plan d'actions décliné autour de trois axes de travail :
    - La veille économique sur le territoire permettant de repérer en amont les besoins et problématiques des entreprises.
    - L'accompagnement vers l'emploi.
    - Le développement économique.
  - ✓ Mise en place d'actions :
    - Rencontres, échanges avec les entreprises (48 entretiens ont déjà été réalisés) pour mieux connaître leurs attentes et perspectives et apporter un meilleur soutien.

- Réalisation d'un annuaire des activités économiques.
- Etude pour l'adaptation du transport en commun vis-à-vis des activités professionnelles et des usagers en lien avec Valence Major et la CTAV.
- Participer au partenariat avec les acteurs économiques de l'agglomération au développement de la plateforme multimodale.
- Acquisition de terrains et étude du nouveau PLU en faveur du développement économique.
- Développement d'une filière de valorisation des déchets du service « espaces verts » de la municipalité par compostage.

- **Valence major** est également compétent en matière de développement économique à travers :
  - ✓ L'aménagement et le développement des zones d'activités économiques à vocation intercommunale,
  - ✓ La création et la gestion de bâtiment d'activités d'intérêt intercommunal.
  - ✓ La coordination et l'animation de toutes actions visant au développement économique de l'agglomération.
  - ✓ La veille économique et la réalisation d'études sur des projets d'intérêt intercommunal.
- **Le Conseil Général de la Drôme** accompagne les entreprises afin de :
  - ✓ contribuer au développement des activités économiques pérennes en Drôme par une prise en compte de l'ensemble des particularités du territoire,
  - ✓ favoriser la création d'emplois durables du nord au sud du Département,
  - ✓ renforcer l'attractivité de la Drôme notamment en Vallée du Rhône et autour de la dynamique Sillon Alpin,
  - ✓ soutenir l'innovation et les filières à potentiels.
 Des dispositifs incitatifs sont mis en place sur les territoires pour favoriser l'accueil des entreprises, accompagner techniquement et financièrement les implantations et les développements et soutenir les territoires et les projets structurants.
- **Le Conseil Régional Rhône-Alpes** apporte des réponses financières aux entreprises par le biais du Conseil de

Développement du CDDRA VALDAC qui soutient des projets tels que :

- ✓ Les créations d'entreprises avec le concours de la plateforme d'initiatives IEDV et du réseau d'intervenants CREAMIL,
- ✓ Le développement des pôles d'excellence existants ou émergents,
- ✓ Le développement des circuits-courts et les approvisionnements locaux ainsi que l'exploitation raisonnée des ressources.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme** est un acteur important pour les entreprises intervenant dans le domaine de la formation, du conseil, du développement de l'export, de l'accompagnement de projet.

- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme** est l'interlocuteur principal des artisans en termes de formation et d'information.

- **L'association IEDV** intervient sur le Grand Valentinois dans le domaine du financement de la création d'entreprise se positionnant comme la structure relais des dispositifs suivants :

- ✓ Garantie d'emprunt au titre du réseau France active.
- ✓ Avance remboursable au titre du dispositif EDEN (Etat), etc.

L'ensemble de ces dispositifs a pour but de faciliter l'accès au prêt bancaire par un accompagnement et une sécurisation du projet sur le plan financier.

- **L'association Pôle Traçabilité** met en œuvre des actions pour aider les entreprises à :

- ✓ maintenir leur compétitivité,
- ✓ pérenniser leur patrimoine,
- ✓ maîtriser les risques potentiels,
- ✓ innover pour garder des avantages concurrentiels,
- ✓ donner une image d'excellence.

L'idée étant d'apporter aux entreprises une traçabilité logistique, traçabilité en production, traçabilité pour le développement durable, prévention et lutte contre la contrefaçon,... La traçabilité étant une démarche stratégique devenue incontournable.

### ENJEUX :

- Renforcer l'attractivité économique de la zone de la Motte-Chaffit, mettre en valeur ses atouts en confortant la vocation logistique et industrialo-portuaire.
- Développer les déplacements en transports en commun pour les actifs du territoire.
- Favoriser l'aide aux entreprises locales dans leurs projets de développement.
- Développer un traitement qualitatif des zones d'activités en termes urbanistiques et de développement durable, des liaisons avec les autres fonctions de la ville.
- Revaloriser l'entrée de ville Nord.
- Mettre en valeur les espaces résiduels à l'interface activité-habitat.
- Désenclaver certains espaces économiques, des liaisons à améliorer.
- Permettre des conditions pérennes du développement des entreprises.
- Soutenir (notamment en terme financier) les entreprises qui s'engageraient dans des projets de développement durable.
- Inciter à la mise en place d'un système de management environnemental dans les entreprises.
- Soutenir le développement de synergies entre entreprises.
- Encourager l'organisation de filières de développement durable sur le territoire.

### INDICATEURS :

- Nombre d'entreprises.
- Nombre d'entreprises créées.
- La diversité de l'offre en entreprises.
- Nombre de zones d'activités économiques.
- Part des surfaces utilisées par les zones d'activités économiques.
- Taux d'occupation des zones d'activités existantes.
- Part des entreprises engagées dans une démarche socialement responsable (type RSE ou labellisées).
- Part des entreprises ayant mis en place un système de management environnemental ISO 14 001.
- Part des surfaces dédiées aux espaces verts dans les zones d'activités économiques.

## TRANSVERSALITE

La stratégie de développement économique influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

La stratégie de développement économique est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable
	1	1	1	1		1	1				1					1					

## EMPLOI - INSERTION

### CONSTAT

**Emploi :** (Données Diagnostic Economie-Emploi-Portes-lès-Valence- 2008)

- 340 établissements sont recensés pour 2008 avec un nombre de 4743 salariés.
- La population active a augmenté entre 1999 et 2006 et représente 46,57% de la population.
- Les emplois se répartissent à :
  - ✓ 66% dans le tertiaire,
  - ✓ 21,8% dans l'industrie,
  - ✓ 11,8% dans la construction.
- Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.
- On constate que les contrats de travail réalisés en 2007 que ce soit sous forme de CDI, CDD, intérim, ont bénéficié en majorité à la tranche 25/49 ans.
- Le taux d'activité des femmes a légèrement diminué entre 2005 et 2007 au niveau départemental (67,1% à 66,2%). On dénombre sur Portes-lès-Valence 104 femmes sur 169 agents communaux soit un taux de féminisation de 61,5%. Concernant l'équipe municipale, le taux de féminisation est de 50%.

**Chômage :** (Données Diagnostic Economie-Emploi-Portes-lès-Valence- 2008)

- Le nombre de demandeurs d'emplois en 2007 a baissé par rapport à 2006 : on passe de 365 inscriptions en tant que demandeur d'emploi à 306, seulement en 2008, on constate de nouveau une hausse avec plus de 82 demandeurs d'emploi. Le chômage sur Portes-lès-Valence représente 1,75% du chômage drômois et 0,17% du chômage régional.
- La majorité des demandeurs d'emplois sont inscrits dans les métiers du tertiaire en 2007 (70,26%) et 61% d'entre eux sont indemnisés par l'ASSEDIC.
- En 2007, l'ANPE a accueilli 306 portois, la Mission Locale 154 et les Portes de l'Emploi 136.

**Insertion :** (Données Diagnostic Economie-Emploi-Portes-lès-Valence- 2008)

- A l'image du département de la Drôme (taux qui ne cesse d'augmenter et qui a passé la barre symbolique des 10% depuis 2004, le nombre de personnes touchant le RMI a également augmenté sur la commune de Portes-lès-Valence et représente 380 personnes en 2009.
- 72 portois sont inscrits dans le dispositif Plan Local d'Insertion par l'Economie du Valentinois (PLIE) en 2007.
- 6,10% des actifs ont été insérés professionnellement en 2007 soit 261 personnes. Les contrats de travail majoritairement utilisés dans cette période sont des CDD et ils sont principalement utilisés pour l'emploi des femmes. On remarque que les femmes sont plus nombreuses en situation de demandeur d'emploi (55%) et ont plus de difficultés à être réinsérées.
- Les secteurs d'activités dominants sont : les services aux personnes et aux collectivités, le transport logistique et la distribution/vente.
- Le territoire de Portes-lès-Valence a deux dispositifs territorialisés intervenant dans le champ de « l'emploi-insertion » qui développent leurs interventions à l'échelle communale : le PLIE et la Mission Locale.

### ATOUPS

- Fort taux d'actifs par rapport à la population.
- Une politique partagée entre la municipalité et les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion :
  - ✓ mise en œuvre de clauses sociales dans l'exécution des marchés publics ;
  - ✓ contribution à la démarche de recrutement des entreprises (ex : Leroy Merlin) ;
  - ✓ actions de professionnalisation et de qualification des personnes en articulation avec l'ensemble des organismes concernés sur le territoire ;
  - ✓ quelques entreprises d'insertion, chantiers d'insertions, chantiers écoles, etc.
- La création d'un véritable réseau d'acteurs mobilisés sur le territoire portois autour de la question de l'emploi et de l'insertion.

- Des dynamiques d'emploi et d'insertion par l'économie de proximité :
  - ✓ des actions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi,
  - ✓ le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique,
  - ✓ la mise en œuvre de dispositifs et actions favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion (chantier d'insertion au Bois de la Chaffine, chantiers environnement d'insertion organisés par l'association AIRE).

## FAIBLESSES

- Importance des demandeurs d'emploi sans qualification.
- Augmentation du nombre de personnes touchant le RMI.
- Faible représentativité des femmes dans les actifs salariés : 28,5%.
- Beaucoup de femmes en recherche d'emploi avec des difficultés d'insertion et des niveaux de qualification faibles.
- Le salaire net moyen des personnes salariées sur la commune est inférieur à celui constaté sur le département.
- Précarité des emplois constatée depuis 2007 : majorité de CDD ou de missions intérimaires réalisées.
- Seulement 34% des actifs travaillent sur la commune. Forte migration vers Valence et Bourg-lès-Valence.
- Les contrats de travail en alternance sont peu ou pas utilisés pour les demandeurs d'emploi portois.
- Les portois manquent de formation surtout chez les demandeurs d'emplois.
- Un taux de chômage qui remonte depuis 2008 et se prolonge sur 2009 avec la situation de crise.
- Anticipation difficile sur les besoins des entreprises avec la crise économique.

## OPPORTUNITES

- La mise en cohérence des différents partenaires qui agissent en faveur de l'emploi,
- Des possibilités de renouvellement de main d'œuvre liées au vieillissement des actifs (la part des retraités étant en continue progression depuis 1999).
- Le nouveau Code des marchés publics (décret 2004-15 du 7 janvier 2004) intègre deux possibilités de mise en œuvre d'un volet insertion et emploi dans un marché public (articles 14 et 30). Il constitue un

outil supplémentaire pour conduire -au niveau des collectivités locales- une politique volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des allocataires du RMI.

## MENACES

- Une économie en mutation dans laquelle persiste un chômage important.
- Le chômage de longue durée est élevé.
- La paupérisation de la population portoise sachant qu'en 2004, 43,3% des ménages sont non imposés sur le revenu.
- L'analyse des métiers les plus demandés par les chômeurs indique de probables difficultés d'accès à l'emploi pour les postulants aux métiers du tertiaire et de l'industrie.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### La ville de Portes-lès-Valence :

Le service économique œuvre depuis sa création à dynamiser ce réseau d'acteurs en créant des partenariats afin de faciliter les actions d'accompagnement vers l'emploi :

- ✓ de nombreuses conventions ont été signées avec les acteurs permettant d'améliorer la prise en charge des publics en situation d'exclusion,
- ✓ un plan d'actions « emploi-économie 2009 » a été acté :
  - créer un espace d'informations sur le « Portes-Info » et sur le site Internet en faveur de l'emploi,
  - réaliser des partenariats avec les dispositifs existants sur l'agglomération pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi et la formation,
  - mettre en relation les jeunes portois avec les structures de l'apprentissage (visite des CFA Batîpole, Lucien Ravit),
  - mise en place d'un Forum « Jobs d'été »,
  - mise en place de la semaine « Portes sur l'Emploi »
  - mise en place d'un chantier d'insertion au Bois de la Chaffine,
  - participer à la plateforme de recrutement de Leroy Merlin.

- ✓ octroi de règles de non discrimination à l'embauche.



*Les 100 jours pour l'Emploi – Photothèque Portes-lès-Valence*

- **Différents organismes luttant contre l'exclusion économique sur Portes-lès-Valence :**

- ✓ Le Pôle social : organisé pour héberger des structures en lien avec les actions sociales et l'accompagnement pour l'emploi.
- ✓ L'association « Les Portes de l'Emploi » : mène des actions en faveur de l'emploi en lien avec les entreprises de Portes-lès-Valence. Sa démarche consiste à contacter les entreprises et envoyer les CV des adhérents. Les Portes de l'Emploi font aussi le lien avec les autres acteurs.
- ✓ La Mission Locale : des permanences au Pôle Social permettent l'accueil et le suivi sur place des jeunes et des bénéficiaires du RMI. L'aménagement de l'accès à Internet est en cours. Une convention pourrait fixer des objectifs de partenariat plus étroit avec la ville de Portes-lès-Valence en lien avec son plan d'actions en faveur de l'emploi.
- ✓ Le PLIE du Valentinois : constitue le volet emploi de la politique de la Ville de l'agglomération Valentinoise (désormais Contrat Urbain de Cohésion Sociale – CUCS). C'est un dispositif permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté. Il met en œuvre des parcours

d'insertion renforcés, individualisés et adaptés aux besoins des bénéficiaires. Le protocole signé pour une durée de 5 ans (2008/2012) formalise l'engagement des collectivités territoriales et de l'Etat dans la réalisation des objectifs du plan :

- Reconduire en emploi durable les publics les plus fragilisés.
- Ouvrir de nouvelles opportunités pour les bénéficiaires.
- Garantir la cohérence des parcours d'insertion.
- Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des clauses d'insertion.

- ✓ Le Pôle Emploi : une convention signée entre le pôle emploi et la ville de Portes-lès-Valence en 2008 permet d'organiser des actions pour l'emploi sur Portes. On constate que la convention de partenariat facilite l'organisation des actions.

- ✓ AIRE intérim : agit en tant qu'association de réinsertion en proposant la mise à disposition de personnel auprès des entreprises. Elle réalise une permanence hebdomadaire sur Portes-lès-Valence dans le cadre de ses recrutements. Cela peut faciliter l'accès à l'emploi des portois.

- ✓ REMAID : intervient sur le champ social en lien avec les Portes de l'Emploi et le CCAS de la ville de Portes-lès-Valence. Il agit au niveau de la prévention des risques professionnels et met en œuvre des actions en faveur des personnes en souffrance au travail.

- ✓ La MJC : mène des actions de socialisation et de formation au français.

- **Des structures interviennent au niveau de l'agglomération Valentinoise et du département** pour l'information des entreprises des demandes d'emploi provenant de personnes handicapées :

- ✓ DIRECT 26,
- ✓ IDEE,
- ✓ CAP EMPLOI.

- **Le Conseil général de la Drôme :**

Le département assure le versement du RMI à 7015 allocataires (31/12/2008) et met en œuvre le Plan d'Actions Départemental 2006-2009 adopté à l'issue des Assises de l'Insertion fin 2004 (budget alloué à l'insertion professionnelle : 4 270 000 €) :

- ✓ aide en direct 64 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE : chantiers et entreprises d'insertion, associations intermédiaires),
- ✓ soutien à la création d'activités (aides au démarrage et au développement d'activité : 272 000 € en 2008).
- ✓ met en place des contrats aidés : 455 contrats d'avenir et 80 contrats d'insertion - revenu minimum d'activités (CI-RMA) en cours en 2008.
- ✓ accompagne chaque bénéficiaire du RMI à travers les Commissions Locales d'Insertion (CLI) en proposant des formations qui répondent aux besoins des employeurs et en cherchant la meilleure adéquation entre compétences, formation, et bassins d'emplois.

▪ **Le Conseil régional Rhône-Alpes :**

Il poursuit un triple objectif à travers la mise en œuvre de son Plan Régional pour l'Emploi (PRE) :

- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi que ce soit à la sortie de l'école ou après une période d'inactivité par le biais des Contrats d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable (CARED), spécificité rhônalpine.
- ✓ Accompagner le développement et la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation et l'investissement. Le dispositif Securise'RA (Sécuriser l'emploi en Rhône-Alpes) aide par exemple les entreprises dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- ✓ Attribution d'une réelle autonomie aux acteurs locaux dans la mise en place des politiques d'emploi et de formation. C'est dans cette optique que les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) ont été développés sur l'ensemble de Rhône-Alpes.

**ENJEUX :**

- Fédérer les acteurs locaux pour offrir un meilleur service aux demandeurs d'emploi.
- Accompagner de manière durable et renforcée les populations jeunes.
- Soutenir les publics précaires relevant des minimas sociaux.
- Renforcer l'attractivité du territoire.
- Renforcer le processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de formation notamment à destination des femmes.
- Rechercher l'adéquation entre la demande des entreprises et le profil de la main d'œuvre locale : une gestion dynamique des emplois et des compétences dans les entreprises locales.
- Renforcer les liens entre le monde économique et celui du retour à l'emploi.
- Soutenir la création/reprise d'entreprises, en particulier des Très Petites Entreprises (TPE).

**INDICATEURS :**

- Nombre de chômeurs.
- Nombre d'allocataires RMI.
- Niveau de qualification des jeunes.
- Nombre de personnes actifs sur le territoire.
- Ecart du niveau moyen des salaires au niveau moyen national.
- Nombre d'actifs ayant un contrat de travail à durée indéterminée.
- Nombre d'actifs ayant un contrat de travail à temps partiel.
- Nombre d'emplois créés.
- Nombre de contrats aidés.
- Part des actifs résidents.
- Nombre de créations d'entreprises.
- Ecart du taux de chômage féminin par rapport à la moyenne nationale.
- Taux d'emploi des actifs handicapés.

## TRANSVERSALITE

L'emploi et l'insertion influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

L'emploi et l'insertion sont dépendantes des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### CONSTAT

- L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur la région Rhône-Alpes rassemble près de 10% des salariés de la région. Elle concerne surtout les secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de l'agriculture, des banques et des assurances. Son importance est très variable selon les zones d'emplois. Elle dépend du caractère plus ou moins rural de la zone, de la proportion des personnes âgées ou de la nature des activités touristiques. La ruralité peut renforcer l'isolement de certaines catégories de personnes et nécessiter le développement de services appropriés que l'ESS peut fournir (associations d'aide à domicile, structures d'accueil, etc).
- L'ESS en Rhône-Alpes présente quelques caractéristiques :
  - ✓ son poids est élevé dans les services non marchands (santé, social, éducation), où il atteint 23% grâce à de nombreuses associations.
  - ✓ elle est peu développée dans l'industrie, la construction et le commerce, malgré l'existence de coopératives de production et de distribution.
- Le secteur de Drôme-Ardèche Centre fait partie des zones d'emplois à grands établissements de l'ESS (assurance, santé, banques). On dénombre sur cette zone une vingtaine d'associations et entreprises œuvrant pour l'ESS principalement situées sur la ville de Valence.
- La composante associative sur le territoire de Portes-lès-Valence représente une part relativement importante mais très peu d'associations œuvrent pour l'ESS.

### ATOUTS

- De manière générale on remarque un taux de féminisation de l'emploi dans l'ESS particulièrement élevé.
- De nombreuses associations sur le territoire portois.
- L'ESS est un acteur incontournable d'une économie durable associant fortement la dimension sociale et économique et intégrant les problématiques environnementales.

### FAIBLESSES

- Très peu de lisibilité du poids que représente l'ESS sur le territoire de Portes-lès-Valence. Les seules données disponibles à ce jour sont au niveau départemental ou régional.
- Grande diversité des situations de l'ESS qui provoque un manque de lisibilité.

### OPPORTUNITES

- L'ESS peut avoir une influence non négligeable sur le développement local.
- Avec le principe de non redistribution des bénéfices, les excédents d'une entreprise deviennent des réserves non partageables, permettant de financer des actions de développement local.
- Projet d'épicerie solidaire sur Portes-lès-Valence.
- Projet d'un portail Internet Ardèche-Drôme d'informations sur l'ESS en 2009.

### MENACES

- Le secteur de l'ESS est à géométrie variable avec d'un côté des structures très professionnelles (telles que les banques coopératives) et de l'autre, des petites associations de quartier. Il est très difficile d'avoir une approche globale.
- De véritables disparités locales : une pauvreté-précarité concentrée sur les quartiers prioritaires.
- Des indicateurs de population en difficulté.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### ▪ La ville de Portes-lès-Valence :

Très peu d'actions sont menées en direction de l'ESS. Toutefois, on en relève quelques unes comme :

- ✓ le soutien à l'association d'insertion par l'activité économique qui œuvre dans le cadre de la réhabilitation du Bois de la Chaffine.
- ✓ la mise à disposition d'un local communal à une association œuvrant pour les femmes en difficulté proposant des services.
- ✓ un projet d'épicerie solidaire.

### ▪ Le Conseil général de la Drôme et le Conseil général de l'Ardèche se sont associés pour encourager le développement d'activités économiques sociales et solidaires et développer des projets à dimension bi-départementale sur trois axes :

- ✓ Les métiers à potentiel de développement et de main d'œuvre, notamment en faveur des personnes peu qualifiées : services à la personne, gestion des déchets, filière bois, etc.
- ✓ L'aide à la création et au développement d'activités : soutien aux coopératives d'emploi et d'activité, et aux coopérations permettant l'accès à de nouveaux marchés, etc.
- ✓ Des alternatives aux pertes d'activité locale (par faillites, délocalisations, départ en retraites, etc) reprises d'entreprises par les salariés, coopération en faveur d'un maintien de l'activité et de l'emploi (pôle sous-traitance).

### ▪ Le CLD VALDAC a réalisé d'importants efforts en terme de communication autour de manifestations qui se sont organisées au sein de plusieurs communes autour de l'ESS.

### ▪ Le Conseil régional Rhône-Alpes : conscient du gisement d'emplois que représente cette économie et parce qu'il partage ses valeurs, le Conseil régional met en œuvre des actions concrètes :

- ✓ Mise en place d'un contrat économique sectoriel dédié à l'ESS avec 3 millions d'€ pour 2007-2009. Unique en France ce contrat définit une stratégie commune de développement.
- ✓ Accompagnement individuel des initiatives sociales et solidaires également soutenues avec IDéclic Solidaires (appel à projets, aide au conseil, promotion de l'ESS) pour lequel la région a

mobilisé 2,6 millions d'E pour des aides directs aux entreprises sur 2006-2007.

- ✓ Organisation de manifestations pour promouvoir l'ESS : « Rencontres Solidaires en Rhône-Alpes », « Forum de l'emploi dans l'ESS », et mobilisation aux côtés de l'URSCOP.

### ▪ La Plateforme de l'ESS en Drôme-Ardèche dite Pôle de coopération et d'initiatives Sud Rhône-Alpes regroupe plusieurs organismes et associations : CRESS, COORACE, ADIE, AIDER, Amesud, CLD VALDAC, La Péniche, Solstice, Sud Solidaire, URSCOP, Groupe ASCHER, IEDV.

Cette plateforme va gérer très prochainement le portail Internet Ardèche Drôme Solidaires. Le projet est de déployer un site local Ardèche-Drôme basé sur des comités de rédaction et des rencontres régulières entre associations, coopératives et mutuelles des différents territoires des deux départements. Cette approche participative permet d'assurer une information variée, régulièrement mise à jour, et adaptée aux acteurs économiques de l'ESS.

Le portail vise à :

- ✓ Renforcer la lisibilité des actions conduites par les acteurs de l'ESS.
- ✓ Offrir aux acteurs de l'ESS un outil de communication et de promotion de leurs actions.
- ✓ Accroître la reconnaissance de l'ESS auprès du grand public.
- ✓ Créer une animation des acteurs de l'ESS sur les territoires.
- ✓ Renforcer le sentiment d'adhésion à un mouvement pour les acteurs et favoriser l'échange d'informations et de pratiques.

### ENJEUX :

- Fédérer les acteurs locaux pour offrir un meilleur service aux demandeurs d'emploi.
- Développer sur le territoire des structures de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser l'ancrage de l'économie locale.
- Lutter contre l'exclusion.
- Associer les acteurs de manière transversale et non seulement sur le domaine social.
- Pérenniser les structures d'insertion sur le territoire (soutenir financièrement les SIAE et les associations locales d'ESS).
- Développer l'économie solidaire par des mesures de soutien aux associations et aux chantiers d'insertion.

### INDICATEURS :

- Nombre d'établissements ayant une activité relevant de l'économie sociale et solidaire.
- Nombre de chantiers d'insertion mis en œuvre sur le territoire.
- Nombre d'association œuvrant pour l'économie sociale et solidaire.



# Document de travail

## Chapitre 5 : Solidarité et société

*EDUCATION - FORMATION*  
*SECURITE PUBLIQUE*  
*ACTION SOCIALES - SERVICES ET EQUIPEMENTS A LA PERSONNE*  
*CULTURE – LOISIRS - SPORTS*

## EDUCATION - FORMATION

### CONSTAT

- L'accès au savoir est un réel facteur d'égalité des chances. Au-delà de sa compétence obligatoire, le département de la Drôme collabore avec l'Education Nationale pour offrir aux jeunes des outils et des conditions de travail performants (budget consacré de 48.2 millions d'euros).
- D'après les statistiques de l'INSEE, le taux de scolarisation des enfants de 7 à 15 ans était de 99,7% en 1999. De plus, le taux de scolarisation décroît avec l'âge passant en dessous de 50% (47,9%) pour les 19-24 ans bien qu'ayant augmenté de 10% par rapport à 1990. On constate également que le taux de scolarisation sur ces mêmes tranches d'âge est très légèrement supérieur pour les femmes.
- 19,6% des personnes de 15 ans et plus ne sont pas titulaires d'un diplôme qualifiant.
- La Commune dispose de 9 établissements scolaires tous publics et un RASED (réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficultés). Aucun établissement n'est situé en zone d'action renforcée :
  - ✓ le collège Jean Macé créé en 1967 et accueillant environ 800 élèves des communes du canton.
  - ✓ 3 écoles primaires (Fernand Léger, Voltaire, Joliot Curie) représentant 21 classes, dont 2 classes d'intégration scolaires nommées CLIS) et 550 élèves environ.
  - ✓ 4 écoles maternelles (Jean Moulin, Voltaire, Pasteur, Anatole France) représentant 15 classes et 380 enfants environ.

### ATOUTS

- La MJC mène de nombreuses actions comme :
  - ✓ l'accompagnement à la scolarité qui, malgré l'instauration d'une aide aux devoirs dans les établissements scolaires, ne connaît pas de baisse de fréquentation bien au contraire,
  - ✓ le travail sur le partage de l'éducation entre parents d'élèves, écoles et collège.
- Importance du périscolaire.
- Actions menées ponctuellement par des associations de protection de l'environnement, par la police municipale concernant la prévention routière et par l'école de musique intercommunale basée au Centre Culturel.

- Rénovation de l'école Anatole France.
- Intervention de la commune auprès des établissements scolaires : financement de projets culturels et participation financière pour les projets de classes transplantées.

### FAIBLESSES

- Saturation des équipements scolaires et de la petite enfance au regard des effectifs scolaires en hausse.
- Manque de bénévoles pour l'accompagnement à la scolarité.
- De nombreux bâtiments scolaires à rénover et réhabiliter.
- Manque d'équipements pour le périscolaire.
- Pas de projet clairement défini pour le CEL (Contrat Educatif Local), mais les partenaires financent des projets « CEL » dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).
- La proportion des demandeurs d'emploi dépourvus d'un premier niveau de formation est importante.
- Peu d'utilisation de la formation par alternance par les jeunes portois.

### OPPORTUNITES

- Volonté de l'équipe municipale de mettre en œuvre un plan communal d'éducation à l'environnement.
- Le projet d'école des sports pour les écoles primaires débute à la rentrée 2009.
- Interventions du SYTRAD et de la FRAPNA Drôme dans les écoles à l'initiative des enseignants sur les thématiques des déchets et des milieux naturels (ex : opération sur la rivière de la Véore).
- Des liens à créer entre le monde agricole, la recherche, et la formation.
- Loi du 4 mai 2004 permet à tout salarié, sous réserve d'une ancienneté d'un an, de bénéficier d'un droit individuel à la formation (DIF), d'une durée minimale de 20 heures par an.
- Le plan de relance 2006 de la politique d'éducation prioritaire sur les réseaux "ambition réussite".

## MENACES

- Les menaces sont surtout économiques : les secteurs fortement demandés en formation (transports, BTP) sont ceux qui se trouvent les plus concernés par la crise actuelle.
- Des publics (jeunes) de plus en plus en situation critique (problème de santé, sociaux, familiaux, ...).
- Manque de temps pour les actions d'éducation à l'environnement.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs)

- **La ville de Portes-lès-Valence**, au-delà de sa participation à la gestion administrative des écoles, met en œuvre des actions destinées à améliorer les conditions de scolarisation :
  - ✓ attention particulière aux déséquilibres des effectifs des classes avec modification des périmètres éventuellement pour éviter la fermeture d'une classe ou la surcharge d'une autre,
  - ✓ embauches de 3 éducateurs sportifs en 2009 en appui aux enseignants,
  - ✓ rénovation et entretien du patrimoine (réfection de l'école Anatole France de 2009 à 2011 et construction de deux cantines scolaires en 2009/2010),
  - ✓ amélioration de l'accessibilité des bâtiments scolaires (notamment avec la pose d'un ascenseur à l'école Joliot Curie en 2008),
  - ✓ financement du mobilier scolaire (390€ par classe) et des fournitures (39.70 € par élève par école + 7.15 € par élève pour la coopérative des enseignants, 1785 € pour le RASED, 112 € par CLIS).

Pleinement consciente des enjeux de l'éducation à l'environnement, la municipalité met en place des partenariats avec des associations pour réaliser le Plan communal d'Éducation à l'Environnement.

- **La plateforme « formation-emploi » de la CCI de la Drôme** a pour vocation de mettre en relation des jeunes et des entreprises.
- Dans le cadre du **CUCS de l'agglomération Valentinoise**, une des thématiques vise l'éducation et l'égalité des chances ; les priorités sont :
  - ✓ développer une approche éducative globale en faveur des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires,

- ✓ favoriser la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent par des actions en lien avec l'animation, la santé, la culture, la prévention et le sport,
- ✓ contribuer à l'implication et la reconnaissance des parents dans leur rôle de formation et d'éducation des futurs citoyens,
- ✓ renforcer la mise en œuvre de moyens spécifiques pour les enfants les plus en difficultés.

- **Le Conseil général de la Drôme** met en œuvre des actions destinées à créer un environnement confortable et adapté aux méthodes de l'enseignement :
  - ✓ La poursuite de la réhabilitation des collèges pour offrir des conditions d'accueil et de travail convenables aux élèves (cartables allégés pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>, permettre l'épanouissement de chacun dans son environnement scolaire et périscolaire, gratuité des transports scolaires).
  - ✓ Favoriser les activités culturelles et sportives.
  - ✓ Faciliter l'accès aux études supérieures pour le plus grand nombre et soutenir le pôle universitaire de Valence.
- **Le Conseil régional Rhône-Alpes** est compétent pour mener des actions en matière de formation professionnelle. La région a instauré toute une série de mesures incitatives en faveur de l'apprentissage pour les jeunes mais aussi pour leurs employeurs afin de favoriser l'accès à l'emploi.
  - ✓ Ces derniers bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 d'une Aide aux Employeurs d'Apprentis (AEA) pouvant aller jusqu'à 3000 €. Un fonds de solidarité aux jeunes les plus en difficulté va également être créé dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).
  - ✓ D'autre part, la région valorise les jeunes apprentis ou élèves de lycées professionnels qui ont choisi des filières à faible mixité et où ils sont minoritaires en décernant un « Prix égalité Rhône-Alpes ».
  - ✓ Un atlas et un guide de l'apprentissage sont élaborés en partenariat avec l'ONISEP.

### ENJEUX :

- Poursuivre l'action de collaboration autour de l'éducation partagée et soutenir l'accompagnement à la scolarité.
- Multiplier les démarches d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires.
- Construire de nouveaux équipements scolaires pour palier la saturation des existants.
- Œuvrer pour plus d'adéquation entre la demande des entreprises et le profil de la main d'œuvre locale.
- Valoriser les savoir-faire locaux et les ressources humaines disponibles localement.

### INDICATEURS :

- Nombre d'enfants scolarisés par niveau.
- Nombre d'établissements scolaires.
- Part de la population de 15 ans ou plus non titulaire d'un diplôme qualifiant.
- Part des jeunes suivis par la Mission Locale.
- Nombre d'enfants porteurs de handicap scolarisés.
- Nombre d'actifs ayant reçu une formation professionnalisante.
- Nombre de participants au CEL.

## TRANSVERSALITE

L'éducation et la formation influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	
Paysage	
Aménagement du territoire	
Habitat – logement	
Transports et déplacements	
Ressources en eau	
Energie	
Risques naturels et technologiques	
Pollutions et nuisances	
Déchets	
Santé publique	
Agriculture	
Commerce et artisanat	
Zones d'activités et stratégie de développement économique	
Emploi – insertion	
Economie sociale et solidaire	
Education – formation	
Sécurité publique	
Services et équipements à la personne	
Culture – loisirs – sport	
Démocratie – concertation	
Education à l'environnement et au développement durable	

L'éducation et la formation sont dépendantes des thématiques suivantes :

Biodiversité	
Paysage	
Aménagement du territoire	1
Habitat – logement	1
Transports et déplacements	1
Ressources en eau	
Energie	
Risques naturels et technologiques	
Pollutions et nuisances	
Déchets	
Santé publique	
Agriculture	
Commerce et artisanat	
Zones d'activités et stratégie de développement économique	1
Emploi – insertion	1
Economie sociale et solidaire	1
Education – formation	
Sécurité publique	
Services et équipements à la personne	1
Culture – loisirs – sport	1
Démocratie – concertation	
Education à l'environnement et au développement durable	1

## SECURITE PUBLIQUE

### CONSTAT

- La commune a connu ces dernières années une augmentation de la délinquance (augmentation de 180% du nombre de délits entre octobre 2007 et octobre 2008). La majorité des délits constatés sont des vols dans les entreprises (métaux notamment), ceci étant dû au caractère économique et industriel de la commune.
- Trois quartiers sont identifiés comme étant des quartiers sensibles et sont intégrés dans le CUCS de l'agglomération Valentinoise : quartier de la Chaffine, Résidence Italie et quartier Descartes.
- Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :
  - ✓ un développement démographique rapide, conférant à la commune le statut de ville périurbaine et non plus de village,
  - ✓ une politique de rénovation urbaine des quartiers sensibles de la ville de Valence entraînant un déplacement de population sur les villes périphériques et notamment sur Portes-lès-Valence,
  - ✓ le redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie ayant conduit à une réduction des effectifs. Il ne reste plus que deux policiers de la police nationale à demeure sur la commune, la gendarmerie ne patrouillant plus sur Portes-lès-Valence.
- La police municipale est constituée de quatre agents et elle joue principalement un rôle de police de proximité, elle est associée à divers programmes inter-services autour de la prévention de la délinquance.

### ATOUTS

- Sur Portes-lès-Valence, les faits de voie publique sont non significatifs.
- Présence sur le territoire portois d'un Centre Intercommunal de Prévention et de la Délinquance (CIPD) qui œuvre pour lutter contre la délinquance.
- Association de la police municipale à divers programmes : CIPD, CLSPD en projet, CUCS.
- Intervention de la police municipale dans les écoles sur les thématiques de la citoyenneté et participation aux actions communales de prévention routière (permis piétons, permis vélo).

### FAIBLESSES

- Peu d'interventions et de contacts auprès des jeunes les plus éloignés des institutions.
- Manque d'agents de police de proximité dans les quartiers dits difficiles.
- Effectif de police nationale trop faible pour la taille de la commune (10 000 habitants) ce qui ne permet pas d'assurer des conditions de sécurité raisonnables sur le territoire et notamment la nuit.
- Très faible marge de manœuvre pour les agents de la police municipale concernant les patrouilles hebdomadaires nocturnes dans la mesure où ils ne sont pas armés.
- Manque de communication régulière sur la prévention et la sécurité au niveau communal.
- Manque de travailleurs sociaux.

### OPPORTUNITES

- Projets destinées plus particulièrement à destination des jeunes des quartiers difficiles (CUCS) :
  - ✓ construction de la salle multi-activité,
  - ✓ mise à disposition d'éducateurs sportifs pour les 12-17 ans,
  - ✓ mise à disposition gratuite du gymnase le dimanche après-midi pour le foot en salle,
  - ✓ activités sportives et culturelles pour els jeunes réfractaires, etc.
- On observe une évolution de la police municipale vers une police de proximité au contact de la population.
- Vérification du respect des nouvelles obligations de gardiennage ou surveillance induites par le décret du 28 décembre 2001 pour les immeubles collectifs de l'Office Départemental de l'Habitat (ODH) en liaison avec la DDE et si nécessaire, détermination des mesures à prendre à cet effet par l'ODH.

### MENACES

- La difficulté à apporter une sécurité efficace aux biens et aux personnes au regard des caractéristiques de la ville de Portes-lès-Valence.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence** met en œuvre des actions sur le territoire à travers le CUCS en lien avec l'axe prévention de la délinquance. La commune s'est engagée à mettre en place des actions avec la police municipale pour assurer le maintien de la tranquillité publique notamment dans les quartiers sensibles.
- **La police nationale.**
- **Le CIPD.**

## ENJEUX :

- Renforcer les effectifs de la police nationale et de la police municipale.
- Sensibiliser les parents et enfants et les jeunes.
- Introduire des ruptures.
- Soutenir les travailleurs sociaux dans les quartiers sensibles.
- Apporter une sécurité aux biens et aux personnes.

## INDICATEURS :

- Nombre de délits et d'infractions.
- Nombre d'agents de police.
- Nombre de travailleurs sociaux.

## TRANSVERSALITE

La sécurité publique influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

La sécurité publique est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## ACTION SOCIALE - SERVICES ET EQUIPEMENTS A LA PERSONNE

### CONSTAT

- Le département de la Drôme joue un rôle important en matière d'action sociale et de services et équipements à la personne. Le budget de la Direction des Solidarités représente le premier poste de dépenses du budget départemental. Il sert à financer le paiement des différentes allocations versées à des publics en difficulté. Au-delà de ses obligations légales et réglementaires, le Conseil général conçoit et met en œuvre un politique volontariste et construite pour tous les Drômois tout au long de leur vie.
- Outre les services sociaux extra-communaux (CAF, DDASS, CRAM, MSA) on compte plusieurs établissements à caractères sociaux ou socio-éducatifs sur la commune à destination de l'ensemble de la population.
- **Pour l'enfance et la petite enfance :**
  - ✓ Le réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficultés (RASED) offre une aide psycho-pédagogique.
  - ✓ Le Centre-aéré des Brûlats propose un accueil riche en activités pour les enfants de 6 à 14 ans,
  - ✓ La Pitchouline : crèche multi-accueil, halte garderie et relai d'assistantes maternelles.



Crèche multi-accueil la Pitchouline –Photothèque Portes-lès-Valence

- **Pour les personnes âgées :**
  - ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le département de la Drôme compte 137 places d'hébergement collectif pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, taux inférieur à la moyenne nationale (143). La capacité d'accueil en hébergement collectif s'est accrue mais le taux d'équipement a baissé.
  - ✓ A l'image de la situation départementale, quelques structures ont été récemment créées sur la commune de Portes-lès-Valence pour palier au manque d'équipement :
    - La Résidence Louise Michel (foyer logement et foyer restaurant),
    - L'EHPAD des Chênes,
    - Les Géronlines.
  - ✓ Au 31 décembre 2003, 6064 drômois bénéficient de l'Aide aux Personnes Agées (APA). Les trois quarts sont des femmes et 40% relèvent de niveau de dépendance élevé.
  - ✓ Existence d'un Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) sur le Grand Valentinois (structures départementales) qui propose aux seniors et à leurs familles information, écoute, accompagnement et accès aux services.
- **Pour les personnes en situation de handicap :**
  - ✓ Augmentation à un rythme régulier du nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes de la Drôme bénéficiant d'une allocation d'éducation spéciale (+3,1% entre 1990 et 2002).
  - ✓ Un taux de bénéficiaires de l'AAH sur le département supérieur à la moyenne nationale (en 2002 : 5508 personnes soit un taux de 23,4 pour 1000 personnes sachant que la moyenne régionale est à 19,9%).
  - ✓ Une capacité importante dans la Drôme d'accueil et de structures d'hébergement : 18 Centres d'Aide par le Travail (CAT), 8 ateliers protégés, 28 foyers d'hébergement, 369 place en foyers de vie, 252 places en maisons d'accueil spécialisées et 98 places en foyers à double tarification, 3 Centres d'Action Médico-Sociaux Précoce (CAMSP), 17 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), et des Instituts Médico-éducatifs (IME) pour déficients intellectuels et pour polyhandicapés.
  - ✓ 1 SESSAD est d'ailleurs situé sur la commune de Portes-lès-Valence, il accueille des enfants porteurs d'un handicap moteur

ayant entre 6 et 16 ans, son rôle étant d'aider à la scolarisation en milieu ordinaire et extra-scolaire, et apporter un accompagnement psychologique et de rééducations. Les Instituts Médico-éducatifs (IME) pour déficients intellectuels et pour polyhandicapés représentent

▪ **Pour les personnes en situation d'exclusion sociale :**

- ✓ La Drôme est l'un des départements les plus défavorisés de Rhône-Alpes en matière de revenu, avec l'Ardèche et la Loire. Cette situation s'explique par un taux de chômage particulièrement important (10,1% au 1<sup>er</sup> trimestre 2009) et une sous-représentation des catégories socio-professionnelles à haut niveau de revenu.
- ✓ 5% de la population adulte drômoise perçoit une allocation d'assistance du département.
- ✓ Sur la commune de Portes-lès-Valence, les situations d'exclusion sociale se manifestent essentiellement chez :
  - les personnes âgées ayant des difficultés avec le minimum vieillesse d'où une augmentation du nombre de dossiers d'aides sociales et d'obligations alimentaires à l'encontre de leur famille lorsque cela s'avère nécessaire et réalisable,
  - les travailleurs pauvres, généralement de jeunes couples ou des personnes seules avec enfant(s),
  - les personnes touchant le RMI étant de plus en plus nombreuses.
- ✓ Les évolutions principales de l'exclusion sociale se caractérisent par :
  - une forte demande pour des aides aux besoins primaires relatifs au logement,
  - une forte précarisation des personnes âgées,
  - une augmentation du nombre de personnes au RMI surtout chez les jeunes,
  - une augmentation du nombre de familles mono-parentales.
- ✓ Dans le secteur de l'agglomération Valentinoise, 72% des demandes de logements HLM concernent des familles aux ressources réduites.

- Autres services et équipements à la personne sur le territoire de Portes-lès-Valence :
  - ✓ Le Pôle social Eugénie Cotton, créé en 2005, regroupe le centre médico-social et diverses associations à caractère social,
  - ✓ La Maison des Associations,
  - ✓ La MJC,
  - ✓ Divers équipements culturels, sportifs et de loisirs de qualité.
- Sur le département de la Drôme : le secteur des services à la personne est en croissance notamment en termes de créations d'entreprises depuis 3 ans (de 60 à 120 organismes à la personne sur le département). Environ 6 000 salariés travaillent dans ce secteur d'activité.



Répartition géographique des équipements à la personne sur le territoire de Portes-lès-Valence – SIG Portes-lès-Valence.

## ATOUTS

- Présence d'un nombre relativement important de structures habilitées et qualifiées pour accueillir différentes catégories de population.
- Possibilité offerte aux personnes fragilisées par la maladie, l'isolement ou l'âge de passer quelques heures l'après-midi en période de canicule soit au Foyer de la Résidence Louise Michel soit à l'EHPAD des Chênes.
- En termes de services de maintien à domicile, une offre qui s'étoffe et qui répond aux besoins en matière de :
  - ✓ services d'aide à domicile,
  - ✓ services de portage de repas.
- Une action municipale croissante dans le domaine social grâce à un CCAS dynamique et créatif.
- Des travaux d'aménagement ont été entrepris pour faciliter l'accessibilité des équipements pour tous.
- En termes de transport, une offre de transport à la demande répond aux besoins des personnes dites dépendantes.

## FAIBLESSES

- Saturation des équipements existants recevant du public que ce soit pour les structures d'hébergement, les établissements d'accueil à la journée (ex : 50 demandes en attente pour la crèche) et ceux à vocation d'activités (ex : manque de surface pour le Centre culturel et notamment pour la médiathèque). Il n'y a pas d'anticipation des besoins en équipements.
- Manque de structures d'accueil pour les personnes âgées notamment en foyer-logement et pour les personnes en situation de couple.
- Déséquilibre entre les quartiers en terme de niveau d'équipements.
- Tarification trop élevée en EHPAD ou en foyer logement pour accueillir l'ensemble des personnes souhaitant y résider.
- Faiblesse de l'offre municipale dans l'accueil de la petite enfance.
- Pas de structures d'accueil pour les personnes déficientes, en situation de handicap lourd (personnes polyhandicapées), autistes sur la commune.
- On note des difficultés à identifier toutes les personnes en situation de précarité et les personnes porteuses de handicap au niveau de la commune de Portes-lès-Valence.

- La commune ne dispose que d'un seul établissement pouvant accueillir des personnes handicapées.
- Le parc locatif social n'est pas occupé exclusivement par des familles en situation de précarité ce qui pose des problèmes en terme de logement et d'insertion sociale.
- Augmentation des personnes en situation de précarité avec une augmentation des personnes bénéficiaires du RMI (380 en 2009).
- Regroupement des personnes en situation de précarité sur certains quartiers de la ville (HLM Descartes, PLR et Chaffine).
- Manque de communication autour du service de transport à la demande.
- Le service de portage de repas à domicile n'est pas adapté à toutes les personnes bénéficiaires, il serait intéressant de développer la distribution de repas à base de produits biologiques.

## OPPORTUNITES

- Développement des aides sociales facultatives octroyées par le CCAS de Portes-lès-Valence à destination des personnes en difficulté.
- Projet de mettre en place une aide au covoiturage pour les personnes âgées, des ambassadeurs du cadre de vie dans les quartiers, etc.
- Des efforts d'accessibilité et d'organisation sont en cours.
- Un logiciel de suivi de l'action sociale est en cours d'achat et une réflexion sur l'élaboration d'une analyse des besoins sociaux est lancée.
- Projets de création d'une Epicerie Solidaire et d'une Maison des Solidarités sur la commune.

## MENACES

- Une offre de services municipale modeste essentiellement dirigée vers les personnes âgées valides et non en direction des personnes âgées connaissant un problème d'autonomie mais aussi en terme de mode de garde (crèches et haltes garderies) dans la petite enfance.
- Isolement d'un nombre important de personnes âgées notamment des femmes.

- Des niveaux de revenus des personnes âgées qui tendent globalement à diminuer.
- Au niveau des transports, quelques questions restent en suspend notamment à propos du service de transport à la demande pourquoi ne pourrait-il pas être destiné également aux personnes.

### CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **la ville de Portes-lès-Valence** met en œuvre des actions sociales à travers l'intervention du CCAS adaptée au mieux aux besoins de la population et relève :
  - ✓ des aides sociales obligatoires (obligation alimentaire, aide sociale aux handicapés, personnes âgées, aide ménagère, aide personnalisée à l'autonomie, portage de repas),
  - ✓ des aides sociales facultatives (soutien aux démarches administratives, jardins familiaux, aide au transport, aide à la mutualisation, aide aux frais dentaires, optiques, EDF-GDF, eau-assainissement, cantine, bons alimentaires, aide de fin d'année),
  - ✓ de projets tels que le Plan Canicule, la Semaine Bleue, le Noël Solidaire, le projet Vacances Famille, Santé Jeunesse, Uni Cité (visites de jeunes auprès de personnes âgées).
- **Le Conseil Général de la Drôme** accompagne les drômois dans leur vie quotidienne :
  - ✓ Il protège les enfants, soutient les familles, et favorise le maintien des liens familiaux. Il met également en place des politiques de prévention (maltraitance, consultations médicales, dépistages anonymes, etc).
  - ✓ Il renforce les actions en faveur du maintien à domicile des seniors et de la prévention de la maltraitance à travers les CLIC.
  - ✓ L'intégration des personnes handicapées est prise en compte dans tous les projets du département. Pour mettre en œuvre cette politique un schéma départemental des personnes handicapées a été élaboré ainsi qu'une Charte signée entre le CG 26 et le collectif Drôme Handicap. Cette Charte exprime la volonté commune d'agir ensemble pour répondre aux enjeux de l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société, selon les principes et les moyens d'action mis en valeur dans les lois de janvier 2002 et de février 2005.

### ▪ **Le CLD du VALDAC :**

Il soutient des projets d'équipements et d'aménagement pour la petite enfance et l'enfance et il accompagne les structures autour d'actions collectives : appui à la réflexion sur le remplacement de personnels, créations d'outils pédagogiques d'animations mutualisées, sensibilisation et temps d'animation collectif (structures/élus) autour de questionnements petite-enfance (horaires atypiques, précarité, prise en compte du handicap, etc). enfin, il mène des actions de lien social innovantes pour publics en difficulté.

### ▪ **Le Conseil Régional Rhône-Alpes :**

Mise en place d'un Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes validées.  
La région s'engage avec détermination pour changer le regard sur la personne handicapée mais aussi pour mettre en œuvre les projets exemplaires dans le cadre de ses responsabilités.  
La Charte « Région Rhône-Alpes handicap » est un document cadre qui propose aux associations, aux entreprises, aux professionnels du handicap et aux autres collectivités territoriales de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

### ▪ **Un certain nombre d'organismes et d'associations** œuvrent dans le domaine du handicap : l'APAJH, Handiscol APF, DIRECTH 26, COTOREP, CAMSP, FNATH Drôme-Ardèche, etc.

### ▪ **Plusieurs partenariats au niveau du CCAS existent avec des structures extérieures :** MDPH, la plateforme gérontologique (CLIC), MJC, Sauvegarde de l'enfance, SAO, CIDF, assistantes sociales, Emmaus.

### ENJEUX :

- Préserver et/ou développer un maillage de proximité des services, garant de la qualité de vie des habitants.
- Permettre l'accès à l'information.
- Conforter la mixité générationnelle sur le territoire.
- La nécessité de conduire un travail de réflexion sur une répartition géographique différente de l'offre existante sur l'ensemble des structures de façon à mieux couvrir le territoire.
- Encourager le développement des services à la personne sur le territoire et notamment la distribution de repas à domicile avec des produits de l'Agriculture Biologique.

#### **Pour les personnes âgées :**

- Accroître l'offre de places en maisons de retraite et notamment les lits médicalisés mais en même temps un nombre croissant de personnes âgées souhaitent rester à leur domicile.
- Diversifier l'accueil de places en institution notamment l'accueil de jour et l'accueil temporaire.
- Développer l'information pour renforcer le lien social.

#### **Pour la petite enfance :**

Développer le nombre de places d'accueil pour les enfants.

#### **Pour les personnes handicapées :**

- Réaliser un diagnostic partagé sur la situation des personnes souffrant d'un handicap sur le territoire.
- Adapter la politique de transport (passage d'une logique de bus adaptés à une logique de lignes accessibles).
- Faciliter la vie quotidienne et sociale des personnes handicapées : amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes (bureaux de vote, transports, bâtiments publics, information, voirie, ...).
- Coordonner l'ensemble des acteurs autour du projet de vie de la personne.

### ENJEUX :

#### **Pour les personnes en situation d'exclusion sociale :**

- Agir sur les risques d'exclusion liés aux conditions de vie locales : parcours résidentiel, risque d'isolement, etc.
- Se doter de moyens permettant de mesurer le degré exact de situation sociale sur le territoire pour concevoir des réponses adéquates et transversales aux signes précurseurs d'exclusion, de fragilité de la population.
- Sensibiliser aux phénomènes de fragilisation des personnes.
- Donner les moyens aux populations jeunes d'avoir une meilleure compréhension des phénomènes sociaux, environnementaux, citoyens, etc.
- Soutenir les associations luttant contre l'exclusion sociale.
- Continuer à soutenir des actions en direction des personnes en situation de précarité.

### INDICATEURS :

- Nombre d'établissements à destination de l'enfance et de la petite enfance.
- Nombre de bénéficiaires de l'AAH.
- Taux de fréquentation des transports en commun par les personnes handicapées.
- Nombre de personnes en situation de handicap embauchées au sein d'entreprises ou de collectivités.
- Nombre de structures d'accueil des populations en situation de handicap.
- Nombre de personnes âgées bénéficiant d'un service de portage de repas à domicile.
- Part des personnes âgées en structure d'accueil.
- Nombre de personnes en situation d'urgence.
- Part de la population en dessous du seuil de pauvreté.
- Part de la population bénéficiant des minima sociaux.
- Part des familles bénéficiaires des colis Croix-Rouge.
- Part de la population ayant droit à l'aide sociale.
- Nombre d'associations de services à la personne.
- Nombre de bénévoles.

## TRANSVERSALITE

L'action sociale, les services et équipements à la personne influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

L'action sociale, les services et équipements à la personne sont dépendants des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

## CULTURE – LOISIRS - SPORTS

### CONSTAT

La culture, les loisirs et les sports sont des éléments essentiels de l'éducation, porteurs de valeurs citoyennes, promoteurs de dialogue, de tolérance et de respect.

Rhône-Alpes fait preuve d'un dynamisme sportif hors du commun ! Son taux de sportivité (part des habitants adhérant à un club sportif) la classe en deuxième position au palmarès national (24% des rhônalpins sont licenciés) juste derrière la Bretagne.

La Drôme représente une vitalité culturelle remarquable et remarquable en Rhône-Alpes. La culture doit permettre à chacun de s'ouvrir au monde et aux autres.

On retrouve sur la commune de Portes-lès-Valence de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs dans la mesure où il y a un milieu associatif très dynamique : près de 80 associations ont déposé leurs statuts en mairie en 2008. Aux côtés des traditionnelles organisations d'anciens combattants ou de parents d'élèves, les activités sociales et culturelles ainsi que les activités sportives qui sont les plus fortement représentées.

#### La culture :

- ✓ La commune de Portes-lès-Valence est connue pour l'intensité et la diversité de sa vie culturelle et artistique du fait de la vitalité de nombreuses associations : MJC, école de musique, Comité des Fêtes, Action Jeune théâtre, la Fabrique à Sourires, Mémoire Vivante, AJAP, etc.
- ✓ Divers équipements de haute qualité ont été construits dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle :
  - Le Centre culturel Louis Aragon comprenant l'école d'art, l'école de musique, la bibliothèque et la MJC ;
  - Le Train Théâtre : équipement inauguré en 1993, présente un intérêt supra-communal avec une attractivité qui dépasse largement les limites de la commune (15 000 spectateurs par an en moyenne) et organise au mois d'avril le festival « AAh Un festival ! ».

- Le Train Cinéma reçoit également du public des communes voisines et peut recevoir une centaine de personnes.
- Trois salles polyvalentes réparties dans les quartiers de la ville.



Le Train Théâtre – Photothèque Portes-lès-Valence



Ateliers d'écriture Stylo Plume – Photothèque Portes-lès-Valence – 1998.



Fête du centenaire – Photothèque Portes-lès-Valence – 2008.

#### Les sports et les loisirs :

- ✓ La Commune compte de nombreuses infrastructures sportives de haute qualité. Ces équipements sont répartis surtout sur au Centre et à l'Est de la commune : stade et terrains de sport à Monerit, piscine, terrain de bi-cross à Monerit, gymnase Delaune, halle multisports, terrains de tennis, boulodromes (2 couverts et 1 en extérieur), salle de gymnastique et de judo, skate parc. Des courts de tennis et des terrains multi-activités sont également aménagés à l'Ouest, rue Fernand Léger.
- ✓ La commune comporte plusieurs lieux de loisirs destinés à l'enfance ou à des activités de plein air : les parcs Léo Lagrange et Aragon, l'espace détente de Miaille au bord du Rhône, le Centre aéré municipal des Brûlats, un laser game, une discothèque. Les équipements culturels sont également source de loisirs.
- ✓ De nombreux sports sont développés sur la commune : rugby, foot, basket, gymnastique, boule lyonnaise, pétanque, bi-cross, ping pong... Les associations de foot et de rugby comptent le plus d'adhérents et évoluent à des niveaux relativement élevés. En plus des championnats réguliers, de nombreux événements sont organisés ponctuellement comme en 2008 :
  - Le Trophée des Sports ;
  - Finale de championnat de rugby touche ;
  - Finale du championnat de France UNSS ;
  - Championnats de bicross ;
  - All Star Games.

#### ATOUPS

- De nombreux équipements culturels, sportifs de qualité.
- Un réseau associatif dense et actif que ce soit pour la culture ou le sport.
- Cette dynamique culturelle et sportive participe à la vie économique locale.
- Une fréquentation en hausse du Centre culturel Louis Aragon et du Centre de loisirs.
- Des espaces de loisirs aménagés (parcs, le Bois de la Chaffine).
- De grands événements moteurs annuels que ce soit dans le domaine culturel ou sportif (ex : championnat de France de Tir à l'arc, le trophée des sports, finale du championnat de rugby touche).

- La mise en place d'une commission art, culture et animation sur la ville de Portes-lès-Valence.
- Fort soutien de la municipalité aux associations par l'intermédiaire de subventions.
- Accompagnement de la municipalité pour l'accès à tous aux activités culturelles et sportives avec la mise en place d'aides pour les personnes les plus en difficulté.



Challenge Hartz – Course à pieds 2006 – Photothèque Portes-lès-Valence.



Tournoi tennis de table 1998 - Photothèque Portes-lès-Valence

## FAIBLESSES

- Les équipements culturels et sportifs ne sont pas adaptés au regard de l'accroissement de la population portoïse. On note une saturation des équipements et plus particulièrement pour le Centre culturel Louis Aragon.
- Forte demande citoyenne et associative pour la mise en place de nouvelles activités et des équipements performants.
- L'accessibilité de tous les portoïses aux équipements et aux activités culturels et sportifs est difficile dans la mesure où le coût reste pour certaines catégories de la population trop élevé. Il n'y a pas assez de différenciation dans la tarification entre les portoïses et les personnes habitantes dans les communes voisines qui viennent fréquenter les équipements sur Portes.
- Il y a peu d'équipements sportifs et de loisirs de proximité dans les quartiers permettant un accès aux sports et aux loisirs à tous car sans-contrepartie financière.
- Peu d'aménagement et de mobilier urbain dans les espaces de loisirs (ex : parc Louis Aragon).
- Peu de liaisons douces existant permettant de relier les divers pôles culturels, sportifs et de loisirs.
- Le manque d'actions culturelles spécifiques (par exemple de projet culturel de lutte contre l'illettrisme) en direction des populations des quartiers prioritaires.
- Absence de lieux et structures spécifiques pour les artistes locaux.
- Peu de communication est réalisée spécifiquement sur les loisirs.

## OPPORTUNITES

- Le développement d'une politique culturelle et sportive communautaire dynamique à partir des équipements structurants : Le Train Théâtre, le Pôle sportif, etc.
- Les conditions favorables au développement des sports de pleine nature : randonnée, VTT, etc.
- La richesse du réseau associatif.
- Réflexion de la municipalité sur la création d'un « passeport-culturel ».
- Réalisations prochainement d'ateliers artistiques dans les locaux des anciens ateliers municipaux, d'une salle multi-activité de 600 m<sup>2</sup> au quartier de la Chaffine
- Le projet d'école des sports pour les élèves de primaire débute à la rentrée 2009.

- Un deuxième accès au Rhône avec un espace de détente est en réflexion avec la CNR au Nord de la Commune.
- Certaines pratiques ou animations sportives encouragées par la ville peuvent s'avérer utiles pour faire passer des messages sur des questions environnementales.

## MENACES

- Le débat entre centralité des équipements et maillage du territoire.
- La non adéquation entre les équipements culturels, sportifs et de loisirs avec la structuration de la population.
- L'accessibilité aux activités où le clivage entre les différents catégories de populations.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

- **La ville de Portes-lès-Valence :**
  - ✓ Le service SCVAAJ (culture, vie associative, animation, jeunesse) comporte 4 personnes organise des manifestations comme le Forum des Associations et soutient la vie associative.
  - ✓ De nombreuses manifestations gratuites sont organisées par la municipalité : Fête de Noël, Carnaval, Journées de la Femme, Fête de la musique avec plusieurs scènes réparties sur l'ensemble des quartiers de la commune, etc.
  - ✓ Différentes actions sont destinées plus particulièrement aux quartiers en difficulté :
    - Construction de la salle multi-activité (CUCS) ;
    - Activités sportives et culturelles pour les jeunes réfractaires (CUCS) ;
    - Mise à disposition des éducateurs sportifs pour les 12-17 ans (108 heures) ;
    - Projet d'école des sports en partenariat avec l'USEP pour les primaires ;
    - Mise à disposition gratuite du gymnase le dimanche après midi pour le foot en salle.
- Dans le cadre du CUCS de l'agglomération Valentinoise, une des thématiques vise à : « Favoriser le lien social, l'accès à la culture et la pratique sportive ».

▪ **Le Conseil Général de la Drôme :**

- ✓ Soutien aux clubs sportifs de haut niveau et aux comités sportifs et scolaires.
- ✓ Ouverture de la nouvelle maison des bénévoles et du sport, symbole du soutien départemental au monde sportif drômois, elle a ouvert ses portes fin 2007.
- ✓ L'aide à l'emploi sportif.
- ✓ Amélioration du réseau de randonnée et édition des guides. Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le département entretient l'ensemble du réseau dédié aux activités de randonnées non motorisés (entretien et équipement de certains sites de loisirs, et opérations de signalétique et de balisage). Depuis 2003, le département est en charge de la compétence « Editions sports de nature ». A ce titre, deux nouvelles collections sont en cours de réalisation pour les activités pédestres et de VTT.
- ✓ Améliorer les pratiques de l'éducation physique au collège. Dans ce cadre le département s'est donné une triple priorité : la création, la rénovation et la mise en sécurité des équipements sportifs, la participation aux frais de fonctionnement liés à l'EPS (remboursement des frais de déplacements occasionnés par la pratique de l'EPS vers les équipements et sites de pratiques Activités Physiques de Pleine Nature), le soutien mouvement sportif extra-scolaire (UNSS, UGSEL). Ce soutien est complété par l'organisation des « Défis nature scolaires » qui rassemblent chaque année des centaines de collégiens autour de la pratique des sports de nature.
- ✓ Développer des schémas d'éducation populaire et de prévention. Dans le cadre de la charte départementale pour l'Education Populaire et la Prévention et du Schéma Enfance-Famille, le département soutien les fédérations et associations d'Education Populaire, et finance l'opération « Premiers départs en centre de vacances ».
- ✓ Création du chéquier sports, culture, loisirs : Top Dép'Art : 26 000 collégiens drômois inscrits en établissements publics ou privés vont bénéficier à la rentrée 2009 de 100 € pour pratiquer des activités culturelles et sportives. C'est le coup de pouce donné par le département pour permettre à tous d'accéder plus facilement à ces activités, à égalité de chances, hors temps scolaire et en toute liberté. Par cette opération, le département souhaite encourager l'engagement des jeunes dans la vie

associative, les inviter à découvrir les activités de proximité et le patrimoine drômois et donc en faire des citoyens impliqués dans la vie de leur territoire.

- ✓ Conseil, expertise et aide financière aux communes pour la construction, l'aménagement, l'information, le développement du secteur de la lecture publique (soutien aux médiathèques, bibliothèques : formation des bibliothécaires bénévoles et salariés, renouvellement des collections, mise en réseau des fonds documentaires).
- ✓ Organisation d'expositions itinérantes et d'animations.
- ✓ Soutien à l'ADDIM Drôme Musique et Danse, association loi 1901, qui assure une mission de développement artistique et culturel et contribue ainsi au rééquilibrage territorial de l'offre culturelle.

▪ **Le Conseil Régional Rhône-Alpes :**

- ✓ Soutien à la création et la diffusion des œuvres (fonds de soutien comme le Fonds Régional d'Art Contemporain).
- ✓ Aide à la mutualisation d'emplois (spectacle vivant/ cinéma et audiovisuel).
- ✓ Aides aux musées, aux galeries, aux manifestations...
- ✓ Développer l'offre culturelle.
- ✓ Mettre la culture à portée de tous : faciliter l'accès des jeunes à la culture, ou pour la rapprocher des personnes qui en sont éloignées, comme les malades hospitalisés.
- ✓ Favoriser la rencontre entre le public lycéen et la création contemporaine et démocratiser la pratique des activités sportives et de loisirs avec la mise en œuvre d'outils comme : la carte M'Ra ou le dispositif Soprano
- ✓ Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.
- ✓ Soutenir le mouvement sportif et les manifestations sportives de loisirs et de pleine nature ou encore les grands événements de notoriété internationale.
- ✓ Soutenir le développement et la réhabilitation d'équipements sportifs dits « d'intérêt régional » (ESIR).

- **Le CDL VALDAC :** œuvre pour renforcer le maillage des équipements sportifs et culturels sur le territoire de Drôme Ardèche.

### ENJEUX :

- La mise en œuvre progressive d'une réelle politique culturelle et sportive.
- Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'égalité d'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs.
- Soutenir à la fois la création d'équipements structurants et d'équipements de proximité.
- Mettre à disposition des aires de jeux, de loisirs et de sports pour des pratiques libres.
- Mettre en valeur les parcs urbains et les espaces publics de proximité.
- Renforcer les pratiques culturelles libres, diverses et accessibles à tous.
- Améliorer l'accès aux pratiques sportives et de loisirs à tous les publics : habitants des quartiers prioritaires et personnes handicapées.
- Soutenir le développement de la pratique sportive en clubs.
- Développer l'éducation sportive dans le temps scolaire et hors du temps scolaire notamment par des animations sportives proposées gratuitement aux jeunes pendant toute l'année.
- Encourager des pratiques culturelles, sportives et de loisirs cohérents avec le développement durable : déplacements avec d'autres moyens que la voiture, respect de l'autre, etc.

### INDICATEURS :

- Part des habitants ayant bénéficié d'une action culturelle soutenue par la collectivité.
- Part des habitants ayant accès aux activités sportives et de loisirs grâce à un soutien de la part de la collectivité.
- Nombre d'associations culturelles et sportives.
- Nombre d'adhérents à la vie associative locale.
- Nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- Répartition géographique des équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- Fréquentation mensuelle des équipements culturels.
- Nombre de manifestations, événements organisés sur une année par la collectivité.

## TRANSVERSALITE

La culture, les loisirs et les sports influencent les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

La culture, les loisirs et les sports sont dépendants des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

# Document de travail

## Chapitre 6 : Gouvernance – Participation citoyenne

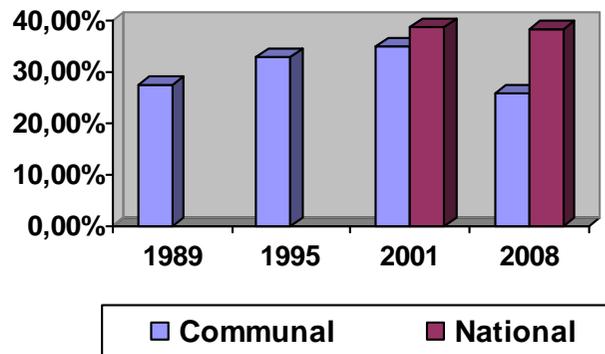
*DEMOCRATIE - CONCERTATION*

## DEMOCRATIE - CONCERTATION

### CONSTAT

- En ce qui concerne la vie démocratique de la ville de Portes-lès-Valence, on constate des taux d'abstention généralement inférieurs aux moyennes nationales quelque soit le type d'élection. On note un regain d'intérêt aux dernières municipales.

Taux d'abstention aux élections communales



Données établies en mairie de Portes-lès-Valence

- Au-delà de ces moments forts qui rythment la vie d'une collectivité (les périodes électorales), la collectivité a mis en place ou encouragé différents vecteurs d'échanges et de débats entre les élus, les socio-professionnels et la population.
- Il n'en demeure pas moins des interrogations (que l'on rencontre ici comme ailleurs) sur le degré de mobilisation de la population, de la capacité des uns et des autres à savoir écouter, la demande et les projets de l'autre ; l'intérêt général n'étant pas l'association d'intérêt particuliers.

### ATOUS

- Forte volonté politique de la municipalité d'organiser des rencontres s'inscrivant dans un processus de démocratie participative.
- Une démocratie de proximité est en place dans les quartiers de la Ville de Portes-lès-Valence avec la création des comités de quartiers dans les quartiers Ouest, Est et prochainement au Sud.
- Création d'un Conseil municipal des Enfants afin de sensibiliser la jeunesse à la politique locale. L'objectif est d'accroître l'engagement citoyen des jeunes de CM2 et de 6<sup>ème</sup> dans la vie de la cité.
- Numérisation des données territoriales de la commune (Système d'Informations Géographiques).
- Plusieurs outils sont utilisés à destination de la population, par la municipalité, pour informer et communiquer autour de la vie locale portoise (le Portes Infos ou encore le Site Internet prochainement rénové tend à devenir le maillon essentiel de la communication locale et de la démocratie participative, etc).
- Mise en place d'un groupe de travail au Conseil Local de Développement (CLD VALDAC), l'objectif étant d'informer les citoyens du territoire de l'exercice du CLD, de ses projets et actions, de solliciter leurs avis et propositions, et de les inviter à participer aux initiatives citoyennes.

### FAIBLESSES

- Manque de participation de la population portoise aux invitations faites par la municipalité pour traiter de la vie locale lors de débats ou réunions publics.
- Très peu de lieux permettant le lien social et l'organisation de réunions existent sur la commune de Portes-lès-Valence. Certaines réunions de comités de quartiers se réalisant chez le Président.
- Faible utilisation de la procédure du référendum local.

### OPPORTUNITES

- Utilisation des processus de concertation par la municipalité dans le cadre des grands projets de territoire comme l'élaboration de l'Agenda 21 (ateliers participatifs), la révision du PLU (réunions publiques, etc) ou encore le projet de communauté d'agglomération.

- Réflexion sur la création de la Communauté d'Agglomération du Bassin Valentinois pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La réflexion actuellement en est à l'organisation des compétences.
- Organisation de conseils municipaux extraordinaires.

## MENACES

- Une association réduite et « institutionnalisée » de la société civile aux démarches de projet sur le territoire de l'agglomération.

## CONTEXTE LOCAL (actions et acteurs) :

### ▪ Des lieux favorisant le lien social

#### ✓ Comités de quartiers

A l'échelle de la Ville de Portes-lès-Valence, différents espaces existent dont l'objet est de tisser un maximum de liens avec les habitants, et au-delà de constituer un réseau permanent dans la ville de personnes avec lesquelles des habitudes de dialogue soient nouées (facilitant ainsi les échanges et la compréhension réciproque des réflexions et des interventions des uns et des autres). Des rencontres sont programmées tous les deux mois et abordent aussi bien des sujets d'envergure que des situations quotidiennes. Au regard de l'actualité, l'emploi et le cadre de vie sont les deux sujets privilégiés dans les échanges.

#### ✓ La MJC

### ▪ Pratiques de la planification concertée

Aujourd'hui, rares sont les projets publics (particulièrement dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire) qui ne font pas par l'obligation d'une concertation formelle (enquête publique par exemple).

Les principaux documents de planification territoriale faisant appel à une large concertation sont :

- ✓ Les documents d'urbanisme communal, dont le plan local d'urbanisme (PLU).
- ✓ L'élaboration de l'Agenda 21 est l'occasion de mettre en place une consultation des portois. Celle-ci s'est appuyée sur :
  - la diffusion d'un questionnaire aux agents de la municipalité concernant le développement durable ;
  - des forums 21 (réunions publiques organisées à chaque grande étape de l'élaboration du document) ;
  - des ateliers participatifs en mairie autour des thèmes : gestion de l'espace, qualité de vie et solidarités, santé et bien-être, éducation et citoyenneté et économie.
- ✓ Le Plan de Déplacement Urbain (PDU).
- ✓ Le Programme Local de l'Habitat (PLH).
- ✓ Le CUCS de l'agglomération Valentinoise, une de ses axes transversaux concerne la participation des habitants. Il est indiqué que « *la participation des habitants sera systématiquement recherchée à chaque étape de la préparation, de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi du CUCS* ».
- ✓ Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Plaine de Valence.
- ✓ Le projet de Communauté d'Agglomération du Bassin Valentinois : le Conseil Local de Développement VALDAC a mis en œuvre un groupe chargé de suivre la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Bassin Valentinois afin d'apporter un regard citoyen sur la construction de cette nouvelle intercommunalité, et de formuler des propositions pour le devenir de leur territoire. Ce sont plus de 50 citoyens qui ont manifesté leur intérêt pour intégrer le CLD et participer aux travaux.

- A côté de ces actions inscrites dans des procédures formelles, la collectivité a mis en place différents moyens d'entretenir un lien, un échange, plus ou moins constant, avec la population ou ses représentants. Il convient de souligner certaines initiatives où l'implication des citoyens est recherchée comme dans le cadre d'élaboration de projets urbains (ex : projet de la cantine à l'école Joliot Curie où les parents d'élèves ont participé à l'élaboration du projet).

- **Un regard et une écoute au quotidien de la part des élus et agents municipaux :**

La pratique de l'écoute des besoins de la population portoise figure pour bon nombre de services et élus comme une mission première à remplir. Rares sont effectivement les services qui, au quotidien, n'ont pas un contact direct avec la population. Si certains services ont clairement cette mission, d'autres l'ont de façon plus indirecte car présents sur le terrain. Il n'existe cependant pas de véritable démarche qualité des services qui pourrait impliquer le point de vue des habitants.

#### ENJEUX :

- Profiter de l'élaboration de l'Agenda 21 comme opportunité pour repenser la gouvernance locale.
- Poursuivre la volonté d'un contact permanent entre la ville (élus et services) et les habitants.
- Approfondir la réflexion sur l'intérêt et la place que peuvent prendre les instances de démocratie participative.
- Avoir une expression claire de la finalité de la concertation : ne pas « tromper » la population en faisant la distinction entre information, communication, consultation, concertation.
- Développer la création d'instances de démocratie participative à l'image des comités de quartiers sur l'ensemble du territoire.
- Entretenir les liens avec les « groupes constitués » (associations, comités de quartier ...).

#### INDICATEURS :

- Taux d'abstention aux élections locales et régionales.
- Part des femmes parmi les élus.
- Degré de participation moyenne des habitants aux processus de concertation proposés par la collectivité (élaboration de l'Agenda 21, procédure de révision du PLU, etc).
- Part de la population participant aux comités de quartiers.
- Nombre de personnes participant aux temps d'échanges autour de la démarche de développement durable.
- Nombre de documents de communication et d'information à destination de la population réalisés par la collectivité sur une année.
- Nombre de connexions sur le site Internet de la ville de Portes-lès-Valence.

## TRANSVERSALITE

La démocratie influence les thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

La démocratie est dépendante des thématiques suivantes :

Biodiversité	Paysage	Aménagement du territoire	Habitat – logement	Transports et déplacements	Ressources en eau	Energie	Risques naturels et technologiques	Pollutions et nuisances	Déchets	Santé publique	Agriculture	Commerce et artisanat	Zones d'activités et stratégie de développement économique	Emploi – insertion	Economie sociale et solidaire	Education – formation	Sécurité publique	Services et équipements à la personne	Culture – loisirs – sport	Démocratie – concertation	Education à l'environnement et au développement durable

# Document de travail

## Annexes

*ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE*

*ANNEXE 2 – EVALUATION DES POLITIQUES LOCALES AU REGARD DES PRINCIPES DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE (OUTIL TRAJET DD)*

*ANNEXE 3 – TABLEAU DE SYNTHÈSE SUR LA TRANSVERSALITÉ*

## ANNEXE 1 - BIBLIOGRAPHIE

### AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- *Centenaire de la commune de Portes-lès-Valence* - Jean-Noël Couriol
- *Diagnostic de la révision du PLU* - Pascale Blanchet
- *Ville Durable Mode d'emploi* - Magali Vergnet-Covo, Territorial Editions
- *Chiffres clés de la commune*, INSEE
- *Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes Valence Drôme Ardèche Centre* (CDDRA VALDAC)
- *Charte territoriale* du CDDRA VALDAC
- *Schéma directeur d'aménagement pour la réappropriation du fleuve Rhône et la valorisation des ressources aquatiques* – CDDRA VALDAC – Ariane Développement Local
- *Etude sur le développement urbain et la gestion foncière* – CDDRA VALDAC – Conseil régional Rhône-Alpes
- *Diagnostic foncier territorial* - CDDRA VALDAC – août 2007 - SAFER Rhône-Alpes
- *La Drôme en chiffres* – 2009 – Conseil général de la Drôme
- *Synthèse Politique territoriale – Aides aux communes et communautés de communes* - novembre 2008 - Conseil général de la Drôme
- *Synthèse des compétences et missions 2009* - Syndicat Intercommunal de services de l'agglomération Valentinoise – Valence Major
- *Rapport d'activités 2007* - Syndicat Intercommunal de services de l'agglomération Valentinoise – Valence Major

### TRANSPORTS - DEPLACEMENTS

*A compléter*

### BIODIVERSITE

*A compléter*

### HABITAT - LOGEMENT

- *Diagnostic du Programme Local de l'Habitat*, Valence Major
- OPAH
- *Atlas du Parc Locatif Social*

### DECHETS

*A compléter*

### EAU et ENERGIE

- *Schéma directeur pour la sécurisation en eau potable*, Syndicat mixte d'Etude sur la Diversification en Eau Potable de la région du Valentinois (SEDIVE)
- *Diagnostic du Schéma directeur du réseau d'assainissement*, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- *Bilan énergétique régional*, ADEME

### POLLUTIONS ET NUISANCES

*A compléter*

### RISQUES NATURELS

*A compléter*

## SANTE PUBLIQUE

- *Identification de territoires cibles en santé en Rhône-Alpes – Analyse en composantes principales et typologie des territoires – mai 2007 - Etude réalisée par l'ORS Rhône-Alpes à la demande du comité de pilotage du PRSP et avec le soutien de la DRASS Rhône-Alpes*
- *Plan Régional de Santé Publique 2006/2010 - Conférence Régionale pour la Santé Publique Rhône Alpes*
- *Schéma Régional d'Education pour la Santé*
- *Note d'information sur les CLIC – septembre 2008 – Conseil général de la Drôme*

## ECONOMIE

- *Chiffres clés de la Drôme 2007 - CCI de la Drôme*
- *Indicateurs économiques du département de la Drôme - La note de l'observatoire de la Drôme n°36 – Conseil général de la Drôme - Juillet 2007*

## EMPLOI – INSERTION

- *Diagnostic Emploi-Economie 2008, Analyses du Diagnostic et Plan d'actions 2009, Service économique, Mairie de Portes-lès-Valence*
- *Les indicateurs de l'insertion - Note trimestrielle n°5, 2007- Conseil général de la Drôme - Direction des Solidarités*
- *Plan départemental d'insertion 2006/2009 – Point d'étape 2008 – Conseil général de la Drôme – Direction des Solidarités*
- *Synthèse des travaux Assises de l'insertion – Conseil général de la Drôme*
- *Note de l'observatoire de la pauvreté monétaire en Rhône-Alpes – 2° semestre 2006 - Conjoncture sociale (DRASS/DD ASS/CAF)*

## COMMERCE – ARTISANAT

- *Les enjeux du commerce en Rhône-Alpes 2008-2009 – Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes*
- *Travaux des observatoires du commerce des CCI Rhône-Alpes 2008*

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- *Les chiffres clés de l'Economie Sociale et Solidaire, Lettre d'Analyses n°76, juin 2007, INSEE Rhône-Alpes*

## ENSEIGNEMENT - FORMATION

- *Apprentissage : Schéma régional de l'apprentissage 2007-2010, Conseil régional Rhône-Alpes*
- *Enseignement – recherche : Descriptif de l'enseignement supérieur et recherche*

## ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES

- *Diagnostic démographique, économique et social, Ville de Portes-lès-Valence – Cirèse, 2006*
- *Analyse des données statistiques allocataires, CAF de la Drôme*
- *Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération Valentinoise 2007-2009*
- *Règlement départemental d'aide sociale de la Drôme, personnes âgées et personnes handicapées – 2008 – Conseil général de la Drôme*
- *Charte pour un partenariat entre le département de la Drôme et le Collectif Drôme Handicap – février 2008 – Conseil général de la Drôme*
- *Charte Région Rhône-Alpes Handicap – Conseil régional Rhône-Alpes*

## CULTURE – LOISIRS – SPORTS

## ANNEXE 2 – EVALUATION DES POLITIQUES LOCALES AU REGARD DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A joindre ultérieurement

## ANNEXE 3 – TABLEAU TRANSVERSALITE

A joindre ultérieurement

	
<p>Contacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Michel BASSET</li> <li>▪ Raphaël GAUTHIER</li> <li>▪ Pauline TAUTY</li> </ul>	<p>Contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solveig CHANTEUX</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Cabinet ARGOS</b></p> <p>2 square Roger Genin – BP 523 38025 GRENOBLE Cedex Tél : 04.76.87.70.40. Fax : 04.76.87.70.28. Courriel : <a href="mailto:contact@argos-consultants.fr">contact@argos-consultants.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Mosaïque Environnement</b></p> <p>          rue du 1er Mars 1943 69 00 Villeurbanne Tel: 04.78.03. 8. 8. Fax: 04.78.03.7 .5 . Courriel : <a href="mailto:agence@mosaïque-environnement.com">agence@mosaïque-environnement.com</a></p>